

S'INSTALLER  
**EN OVIN  
OU CAPRIN**  
**LAIT**  
EN PAYS D'ARIÈGE

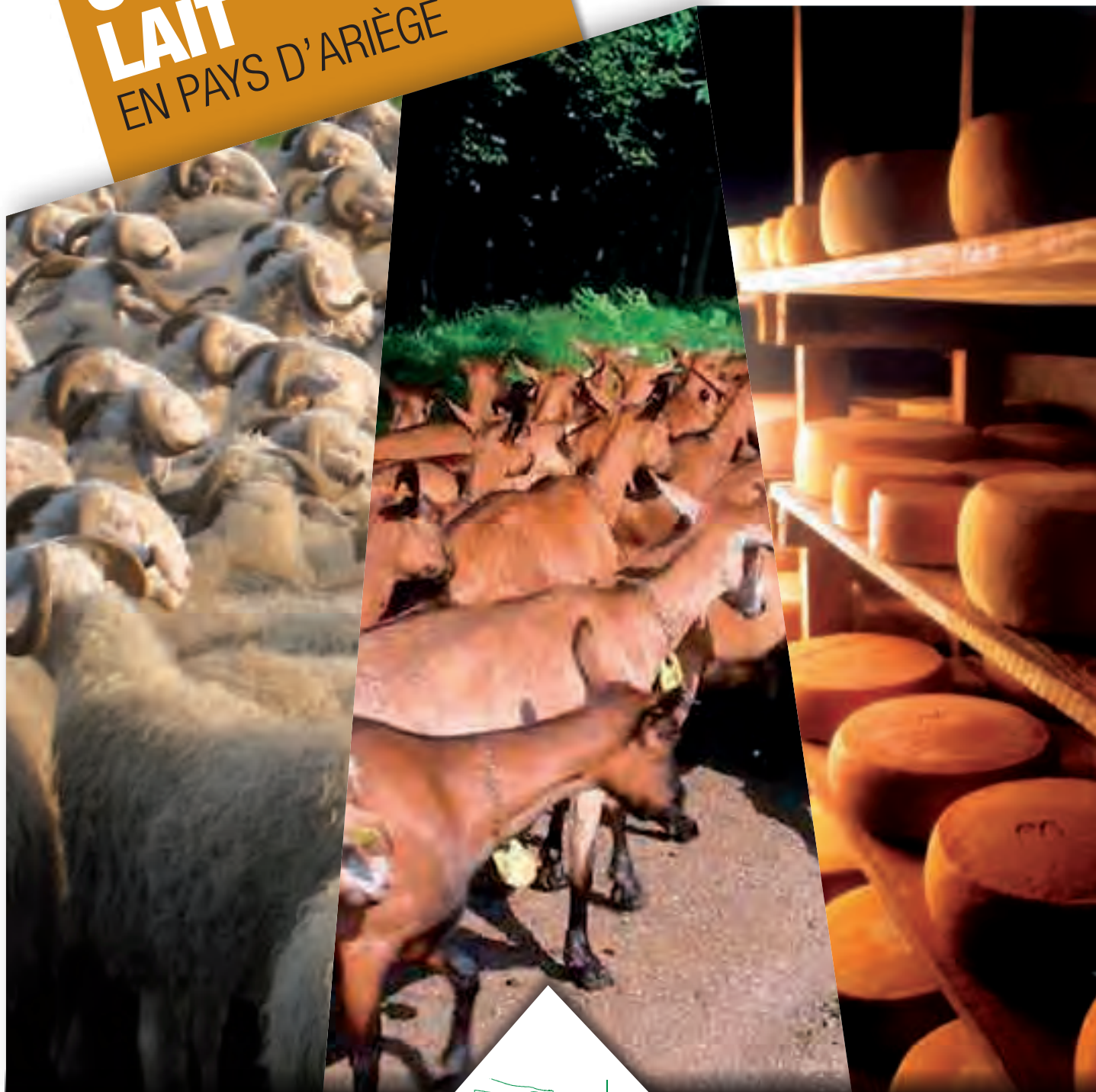


**ASSOCIATION DES FROMAGERS  
FERMIERS ET ARTISANAUX  
DES PYRÉNÉES**

32, avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX

Tél. : 05 61 02 14 19

E-mail : [arabeyre.affap@apem.asso.fr](mailto:arabeyre.affap@apem.asso.fr)



ADEAR 09



**Guide réalisé en collaboration  
avec l'ADEAR de l'Ariège**  
Association pour le Développement  
de l'Emploi Agricole et Rural

## NOTE AUX CANDIDATS

Ce guide ne vise pas à être exhaustif, ni à dicter la marche à suivre aux porteurs de projet. Il s'agit de «donner des pistes» et des exemples concrets de systèmes de production et d'élevages existants, à partir d'enquêtes réalisées en Ariège, Aveyron et Pays Basque chez des agriculteurs et dans des entreprises de transformation. **Chaque projet et situation d'installation sont différents et méritent l'acquisition d'expériences et une réflexion personnelle.**

**Ce document ne peut être qu'un complément à une formation initiale, au travail dans une ou plusieurs fermes et à la discussion avec des paysans installés.**



L'AFFAP et l'ADEAR de l'Ariège ont collaboré à la réalisation de ce projet.  
Anne-Sophie Tronc (ADEAR 09), Wanda Martinez (ADEAR 09)  
et André Bazerque (AFFAP) ont participé à l'étude préalable et à la rédaction du guide.

Nous remercions l'ensemble des représentants du Groupe d'Action Locale de l'Ariège pour l'attention portée à ce projet, et tout particulièrement Brigitte Rave, pour son appui technique et méthodologique.

Le Conseil Général de l'Ariège, le Conseil Régional Midi-Pyrénées ainsi que la communauté européenne dans le cadre du programme Leader+ ont permis par leurs aides financières la concrétisation de cette publication.



# Un guide à l'installation en ovin et caprin lait en Ariège

## POUR QUOI FAIRE ? POUR QUI ?

**L'Association des Fromagers Fermiers et Artisans des Pyrénées (AFFAP) a édité ce guide à l'installation en ovin et caprin lait en Pays d'Ariège pour le destiner aux futurs éleveurs souhaitant livrer leur lait à une fromagerie ou le transformer en fromage fermier.**

En effet, dans les filières ovines et caprines laitières, la quantité de lait produite est minime par rapport aux volumes transformés sur le territoire.

En ovin, seulement un livreur de lait et deux fromagers fermiers sont installés en Ariège. Le lait transformé dans les entreprises est importé des grands bassins producteurs, voire de l'étranger.

En caprin, une quinzaine de livreurs et une douzaine de fermiers, avec des créations régulières d'exploitations, rendent le secteur plus dynamique. Toutefois, la demande en lait reste non satisfaite et le potentiel d'installations est réel.

Face à la diminution du nombre de paysans, la déprise agricole en zone de montagne et, plus globalement, la faible densité de population et d'emplois disponibles dans tous les domaines, il est urgent d'inciter et d'accompagner les nouvelles installations sur le territoire des Pays d'Ariège.

La relocalisation de la production de lait de petits ruminants permettra la création d'emplois dans le domaine agricole qui, eux-mêmes, faciliteront la conservation ou la création de services et de commerces.

Sur le plan environnemental, l'installation de nouveaux élevages basés sur un système herbager (pâturage) et adaptés aux conditions pédo-climatiques des Pays d'Ariège, est indispensable pour éviter l'enfrichement et entretenir l'espace, tout en respectant la biodiversité et l'équilibre naturel du milieu.

Les candidats à l'installation dans ces filières pourront profiter :

- De potentiel d'installation en terme de mobilisation du foncier, d'accompagnement dynamique de la part des collectivités et des organisations professionnelles ariégeoises.
- De débouchés assurés auprès des entreprises de collecte en Ariège.
- De prix rémunérateurs pour leur produit.

### **Première étape d'une démarche d'incitation et d'accompagnement à l'installation, le guide vise à fournir aux candidats les éléments nécessaires pour :**

- **Connaître la structuration des filières** ovines et caprines laitières en France et en Ariège. **(Partie 1)**
- **Construire et concrétiser leur projet d'installation.** L'objectif est que les futurs agriculteurs aient en main une trame sur laquelle s'appuyer tout au long de leur parcours à l'installation et, en particulier, les différentes possibilités d'accéder à l'indispensable foncier. **(Partie 2)**
- **Choisir leur système de production et d'élevage** grâce à des données techniques et des exemples concrets **(Partie 3)**

Nous avons choisi de mettre en avant des pratiques s'inscrivant dans la démarche de l'agriculture paysanne, c'est à dire une agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement que ce soit en terme d'emploi, de taille d'exploitation, de qualité des productions ou de préservation des ressources naturelles. Par exemple, vous pourrez trouver des informations sur la gestion du pâturage, l'agriculture biologique, les énergies renouvelables à la ferme, la transformation fermière...

**Au final, la compilation des références, contacts, expériences, paroles d'éleveurs a pour unique objectif de donner envie de devenir paysan en Pays d'Ariège.**

*André Bazerque, Président de l'AFFAP*



# SOMMAIRE

SITUATION ET DESCRIPTION DES PAYS D'ARIÈGE	4
---	---

## Etat des lieux des filières ovines et caprines laitières

I) LES FILIÈRES NATIONALES	7
A) La filière ovine	7
B) La filière caprine	10
II) LA FILIÈRE ARIÉGEOISE	12
A) Hier et aujourd'hui	12
B) Les systèmes de production présents sur le territoire	13
1) Un nombre très faible d'éleveurs ovin lait	13
2) Les systèmes de production en caprin lait	13
C) La filière fromagère en Ariège	14
1) Description de la filière	14
2) Le marché du fromage d'après les entreprises ariégeoises	15
3) Transformateurs et affineurs en Ariège	16

## Créer ou reprendre une exploitation

TOUTES LES QUESTIONS À SE POSER POUR ALLER : DE «L'IDÉE AU PROJET»	19
A) Quelles sont vos motivations, vos objectifs, votre idée de départ ?	20
1) Vos motivations : Ce qui vous anime, ce pourquoi vous montez le projet	20
De manière générale, quelles sont vos priorités ?	20
Dans quel ordre se présentent-elles ?	20
Pourquoi souhaitez-vous vous installer paysan ?	20
2) Vos objectifs : Ce que vous espérez obtenir à terme	20
On peut repérer 4 grands types d'objectifs	20
3) Votre idée de départ	20
B) Comment cheminer de l'idée au projet ?	21
1) Les activités	21
Quelles sont les productions animales et végétales choisies ? Pourquoi ?	21
Quel(s) mode(s) de commercialisation envisagez-vous ?	21
Est-ce que vous envisagez d'être pluri-actif ?	21
2) Le lieu	21
Quel type de lieu recherchez-vous ?	21
3) Les moyens humains et matériels	21
Quels sont les moyens humains dont vous disposez ?	22
4) Le temps de travail	22
Quel est le temps de travail demandé par chacune des activités ?	22
Quel est le temps de travail demandé par toutes les activités confondues ?	22
Comment s'organisera la répartition des tâches entre les différentes personnes ?	22
Quel est le temps que vous souhaitez consacrer à votre famille, vos loisirs ?	22
Est-ce que votre travail est compatible avec vos choix de vie ?	22
5) Les financements et le revenu	22
1 <sup>ère</sup> phase : Est-ce que vous pouvez financer les investissements indispensables ?	23
2 <sup>ème</sup> phase : Combien vous rapporteront vos activités ?	23
3 <sup>ème</sup> phase : cohérence du projet en termes financiers	23
6) Choisir son statut, réfléchir au mode d'imposition et à la fiscalité de son exploitation	24
7) Synthèse et marche à suivre	24

II) LES GRANDES ÉTAPES DU PARCOURS À L'INSTALLATION	25
A) Se former	25
Des formations thématiques	25
Les centres de formations	25
Financement de la formation	26
B) Acquérir de l'expérience	26
Salarié sur une exploitation agricole	26
Salarié du Service de Remplacement Agricole	26
Stage 6 mois	26
Action de Formation Préalable à l'Embauche (AFPE)	26
L'Evaluation en Milieu de Travail (EMT)	26
Les paysans tuteurs et les chantiers collectifs de l'ADEAR	26
C) Rechercher le foncier et bâtir sur son terrain	27
1) Maîtriser le foncier	27
L'achat d'un terrain, d'une ferme	27
Baux ruraux, contrats de location et commodats	27
L'acquisition collective du foncier	27
2) Les outils de gestion du foncier agricole	28
Le Contrôle des Structures	28
La Commission Départementale d'Orientation Agricole	28
La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)	28
Pour remplir ses missions, la SAFER peut procéder à plusieurs types d'opérations	29
3) A qui s'adresser pour la recherche de foncier ?	29
Les Organismes Professionnels Agricoles,	29
les administrations et les collectivités locales	29
D'autres sources d'informations, non négligeables	30
Penser au réseau local ! Au bouche à oreille !	30
D) Choisir son statut et déclarer son activité	30
E) Obtenir des aides financières	31
1. La Dotation Jeunes Agriculteurs et les prêts MTS-JA	31
Les conditions requises pour demander la DJA et le parcours à réaliser.	31
Les engagements du bénéficiaire au moment de l'installation	31
Le montant de la DJA	31
Les prêts MTS-JA	32
Un parcours à l'installation en cours d'expérimentation	32
2. Les aides de la région Midi-Pyrénées	32
3. Les aides du département de l'Ariège	33
4. Les aides à la création d'entreprise	33
5. Les aides à l'exploitation agricole	34
Les aides qui restent liées à la production	34
Les Mesures Agro-Environnementales	34
F) S'installer progressivement	35
G) S'associer	35

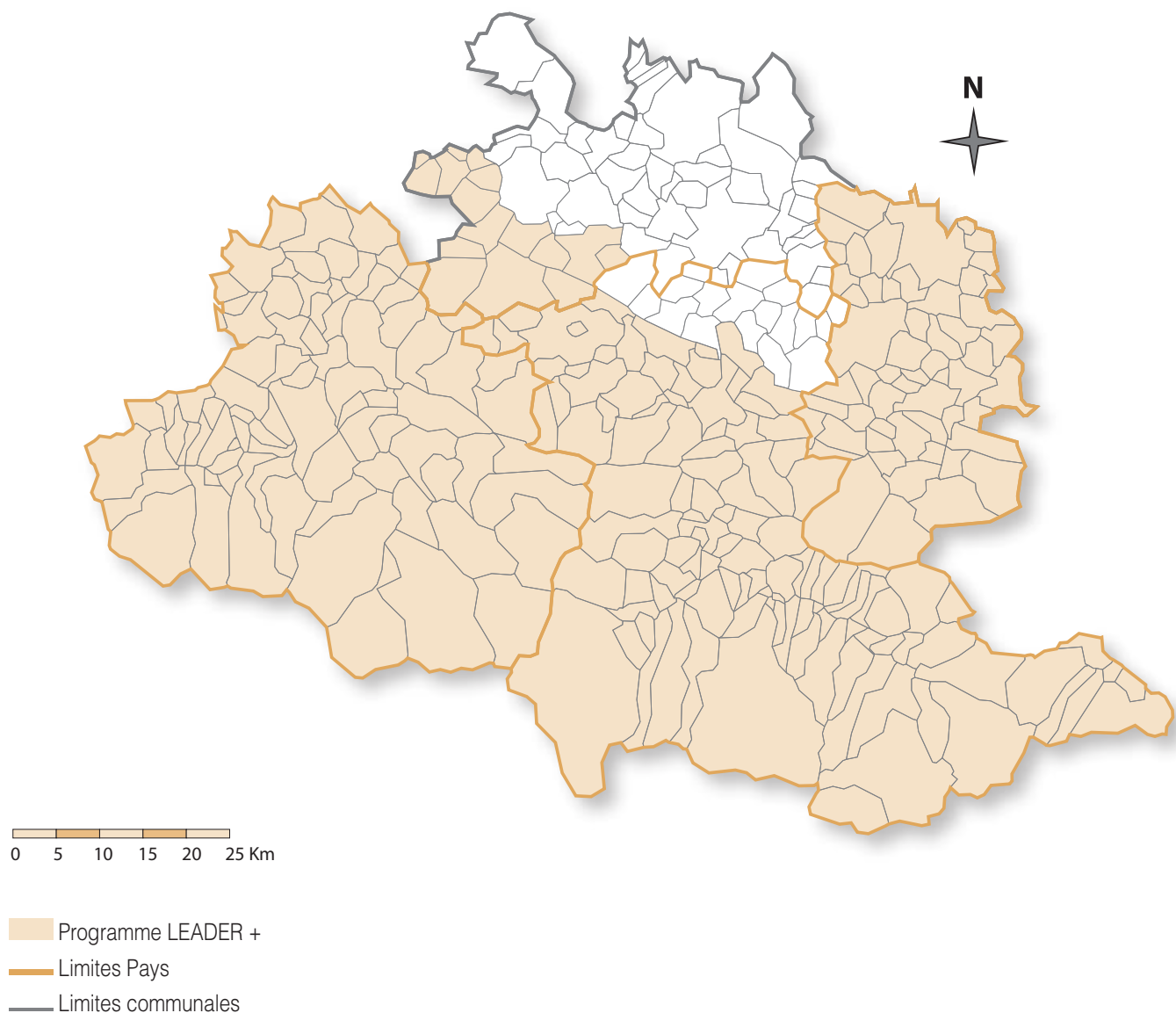
## Des pistes pour choisir son système technique de production et d'élevage

S'INTÉGRER DANS LA DÉMARCHE AGRICULTURE PAYSANNE	37
Qu'est ce que l'Agriculture Paysanne ?	37
Choisir son système de production et système d'élevage	38
I) L'ÉLEVAGE OVIN LAIT	
A) Systèmes de production en ovin lait	39
Cas N°1	40
Cas N°2	42
Cas N°3	43
B) Système d'élevage ovin lait :	
Des éléments techniques	43
1) Constituer son troupeau	43
Le choix des animaux : agnelles ou brebis ?	43
L'effectif	43
Race et origine génétique	43
2) Conduite du troupeau	45
La reproduction (période, durée, saisonnalité)	45
L'alimentation	45
Organiser son travail	45
II) L'ÉLEVAGE CAPRIN LAIT	
A) Systèmes de production en caprin lait	47
Cas N°1	48
Cas N°2	49
B) Système d'élevage caprin lait :	
Des éléments techniques	50
III) DES ÉLÉMENTS COMMUNS À L'ÉLEVAGE OVIN ET CAPRIN	53
A) Gestion d'une alimentation herbagère	53
Choisir une stratégie alimentaire	53
Le système herbe : comment ça marche ?	53
Les stocks hivernaux :	53
B) Bâtiments et équipements de traite	54
Les bâtiments	54
Équipements de traite	54
C) Gestion sanitaire du troupeau	55
Prévention des risques sanitaires	55
Les traitements	55
Formalités administratives et sanitaires	55
D) La transformation à la ferme	56
Principes	56
Locaux et agréments	56
Produits et signes de qualité	56
Commercialisation	56
E) La certification en Agriculture Biologique	57
La conversion et la certification	57
Agriculture Biologique (AB)	57
Quelques grandes lignes du cahier des charges en élevage	57
Les autres labels ou marques	57
F) Economies et production d'énergie	58
L'énergie solaire	58
La biomasse	58
G) Valorisation et commercialisation des produits	58
1) Livrer son lait à une entreprise	59
3) La valorisation avec l'IGP Tomme des Pyrénées	59
4) Expériences de transformation ou commercialisation collective	60
Le GIE du Pays de Roquefort (12)	60
La coopérative des Bergers du Larzac à La Cavalerie (12)	60
La coopérative Azkorria	61
H) Chiffrer les immobilisations	62
Installation en ovin lait transformation fromagère	62
Installation en caprin lait /transformation fromagère	62
CONCLUSION	63
BIBLIOGRAPHIE	64
ANNEXE 1	65
Typologie des exploitations ovines laitières	65
ANNEXE 2	66
Formations longues et courtes - Région grand sud	66

# SITUATION ET DESCRIPTION DES PAYS D'ARIÈGE

## Carte du territoire des pays d'Ariège

Le territoire sur lequel a été mené le projet correspond aux petites régions agricoles pyrénéenne, sous-pyrénéenne et une partie de la zone de coteaux.



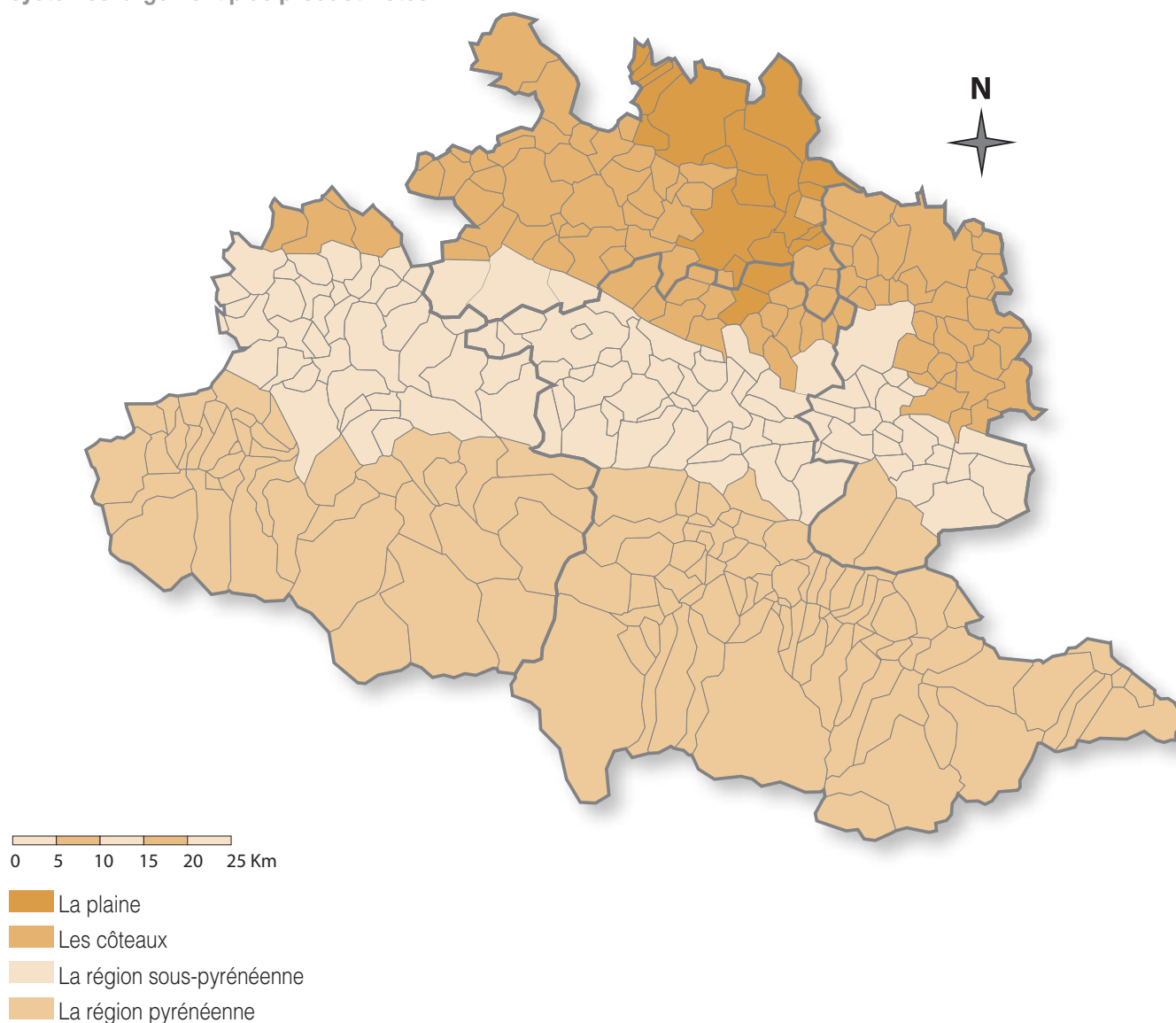
## Carte des petites régions agricoles

### Une agriculture en perte de vitesse

L'Ariège est un département de montagne qui subit déprise agricole et diminution drastique du nombre de paysans : 2700 exploitants en 2007, contre 3100 en 2001.

En particulier, l'agriculture de montagne est en perte de vitesse, souffrant de conditions difficiles insuffisamment compensées par les aides, surtout pour les fermes les plus petites qui ne cessent de disparaître au profit de quelques grosses entités.

De plus, les produits, en viande ou en lait, sont peu valorisés ; ils ne bénéficient pas de signes officiels qui permettent d'attester de leur qualité (produits en montagne, en système herbager, et souvent transhumant) et qui les protègent de dérives, telles que l'importation de lait d'autres régions ou la mise en concurrence avec des systèmes largement plus productivistes.



■ **La région pyrénéenne** couvre près de la moitié du département avec, près de la frontière de l'Espagne et de l'Andorre, la haute chaîne qui culmine à 3 077 m et plusieurs massifs au nord. Elle est presque entièrement recouverte de forêt et d'estive. Les exploitations sont peu nombreuses, avec surtout des élevages ovins extensifs. En été, bovins et ovins montent en estive.

<b>Superficie totale</b>	<b>238 765 ha</b>
SAU des exploitations agricoles en 2000	<b>25 420 ha</b>
dont terres labourables (en %)	1%
Nombre d'exploitations agricoles en 2000	<b>660</b>

Source : Agreste : recensement agricole de 2000.



Les exploitations en Haute Ariège, à l'Est du département, sont beaucoup moins nombreuses et plus étendues que dans le Couserans (zone ouest), mais elles comprennent des surfaces à très faibles productivités et exploitées de manière très extensives. Au total, les trois cantons du Haut Couserans comptent 390 exploitations de 26,5 ha de SAU en moyenne. Les cinq cantons de la Haute Ariège en comptent 255 avec 54,2 ha en moyenne.

■ **La région sous-pyrénéenne** s'étend des massifs sous pyrénéen aux chaînons calcaires du Plantaurel. Elle recouvre le quart du département. Il s'agit de la zone d'élevage bovins viande, même s'il reste des ovins viande. Les prairies de la zone sont relativement productives en particulier à l'ouest du département, également zone de production laitière.

<b>Superficie totale</b>	<b>129 200 ha</b>
SAU des exploitations agricoles en 2000	<b>41 824 ha</b>
dont terres labourables (en %)	14%
Nombre d'exploitations agricoles en 2000	<b>1 116</b>

Source : Agreste - recensement agricole de 2000.



Au total, ces deux petites régions recouvrent les trois quarts du département, 60 % des prairies naturelles, mais seulement 1/6 des terres arables. Des races locales, rustiques et adaptées à la montagne, constituent une grande partie des troupeaux bovin et ovin viande. Il s'agit de la gasconne en bovin, même si la race limousine s'étend de plus en plus même en montagne, et de la tarasconnaise en ovin.

■ **La zone de coteaux** : Les cultures de céréales et d'oléagineux alternent avec les prairies artificielles sur des terrains parfois très pentus. C'est là que se trouve la majeure partie du cheptel de vaches laitières du département. Les vallées (Léze et Arize à l'Ouest, Hers à l'Est) sont très agricoles mais les coteaux secs qui les dominent sont des secteurs menacés par la déprise.

<b>Superficie totale</b>	<b>93 100 ha</b>
SAU des exploitations agricoles en 2000	<b>49 119 ha</b>
dont terres labourables (en %)	61%
Nombre d'exploitations agricoles en 2000	<b>924</b>

Source : Agreste : recensement agricole de 2000.



■ Hors Pays d'Ariège, **dans la zone de plaine**, sont cultivées surtout des grandes cultures, en particulier du maïs, consommation ou semence.



# Etat des lieux des filières ovines et caprines laitières

## 01

## I) LES FILIÈRES NATIONALES

### A) La filière ovine

#### Des producteurs qui restent nombreux, des exploitations qui se modernisent et s'intensifient

En France, en 2005, 5 200 exploitations ovines laitières ont produit 250 millions de litres de lait <sup>(1)</sup>. Le nombre de producteurs diminue peu par rapport aux autres filières et les exploitations ovines laitières emploient en majorité une main d'œuvre familiale avec,

en moyenne, 2,0 UTA<sup>(2)</sup> par ferme.

Contrairement aux autres filières d'élevage, la production de lait de brebis est concentrée géographiquement, puisque 95% des élevages se situent dans les trois grands bassins de production : le Rayon de Roquefort, les Pyrénées Atlantiques et la Corse.

Parallèlement, la production ovine laitière s'est développée hors bassin, surtout dans les régions Midi-Pyrénées (Lot et Tarn et Garonne) et Languedoc Roussillon.

#### Répartition de la production pour la campagne 2005

	Rayon de Roquefort	Pyrénées Atlantiques	Corse	Hors bassin	Total
Nb de producteurs %	2 276 43,6 %	2 210 42,3 %	426 8,2 %	308 5,9 %	5 220
Nb de brebis laitières %	850 000 57 %	480 000 32 %	97 500 8,2 %	52 000 5,9 %	1 479 500
Production traite (millions de litres) %	177 71 %	53 21 %	10 4 %	10 4 %	250
Collecte (millions de litres) %	177 75,8 %	45 19,3 %	7,5 3,2 %	4 1,7 %	233,5
Production fermière ( millions de litres) %	0 -	8 15 %	2,5 25 %	6 60 %	16,5

Source : Réussir Pâtes – N°536

1) Source : Réussir Pâtes – «Spécial lait de brebis : Panorama et analyse des grandes évolutions d'une filière qui a su se moderniser pour s'adapter à ses marchés.»

Août/Septembre 2006 – N°536 – 126p.

2) Unité de Travail Agricole.

Une majorité d'exploitations ovin lait ont un autre atelier d'élevage. En particulier, 47% des exploitations ont un atelier bovin viande, même si celui-ci garde une taille modeste (moins de 20 vaches en général).

Globalement, les exploitations se sont agrandies pour la même main d'œuvre présente : 236 brebis laitières pour 2 UTA. C'est dans le Rayon de Roquefort que les troupeaux de brebis laitières sont les plus importants, avec plus de 300 brebis laitières en moyenne. Pour compenser la surcharge de travail, les éleveurs ont investi dans des équipements permettant de réduire le temps de travail : traite mécanisée, automatismes (dépose automatique, cornadis autobloquant), tapis de distribution...

Toutes les races Lacaune, Manech tête noire, Manech tête rousse, Basco-béarnaise et Corse font l'objet de schémas de sélection pour améliorer la production, la facilité de traite et d'autres

caractères fonctionnels. Hors des trois principaux bassins de production, la race Lacaune est dominante.

De part la situation géographique des exploitations, mais aussi par obligation de respecter le cahier des charges des AOC concernées qui exigent une durée de pâturage minimum, 80 % des surfaces sont en prairies : plutôt prairies temporaires dans le Rayon de Roquefort et prairies permanentes dans les autres bassins. Dans toutes les zones, la présence de parcours est fréquente. En Pyrénées Atlantiques et en Corse, la transhumance des troupeaux avant ou après tarissement est encore couramment pratiquée.

Zone	SAU hors parcours	Main d'œuvre totale (UTA)	Effectif brebis laitières	Présence Autre atelier (%)	Race Dominante	% Prairies temporaires dans la SAU	% Prairies permanentes dans la SAU
Roquefort	69 ha	2,3	302	45%	Lacaune	58%	19%
Pyrénées Atlantiques	24 ha	1,8	191	89%	Manech tête rousse	25%	64%
Corse	30 ha	1,5	180	45%	Corse	22%	63%
Hors Bassins	38	2,0	169	65%	Lacaune	47%	33%

Source : Données du recensement agricole de 2000

En annexe, vous trouverez une typologie des systèmes d'exploitations par zone.

*Brebis Basco-béarnaises en Béarn.*



## Des productions en partie valorisées par des signes de qualité

93% du lait produit (233 millions de litres) est livré à des entreprises, le reste est transformé à la ferme, en particulier dans les élevages hors bassins. 40% du fromage produit bénéficie d'une AOC : Roquefort, Ossau-Iraty et Brocciu.

■ Dans le Rayon de Roquefort, seulement la moitié des 175 millions de litre de lait collectés est transformé en Roquefort <sup>(1)</sup>, le reste en type feta, pâtes pressées, pâtes molles (dont le Périail). Les 7 fabricants d'AOC Roquefort ont des laiteries situées dans le rayon, leurs caves d'affinage et les ateliers de conditionnement au village de Roquefort sur Soulzon.

■ En Pyrénées Atlantiques, 19 millions de litres sont transformés en AOC Ossau-Iraty, dont près de 2 millions par les fermiers. Malgré la forte augmentation de la production, de 22 à 53 millions de litres en 10 ans, les entreprises achètent 10 à 12 millions de litres hors zone pour satisfaire leurs besoins. Les producteurs fermiers, situés surtout en Béarn, transforment tout ou partie de leur production, fabriquant 2 000 tonnes de fromage souvent en mélange avec du lait de vache.

Les fromages fermiers sont fréquemment affinés dans des caves d'affinage collectives (saloir). L'agneau de lait (45 jours pour 9 kg carcasse maximum) bénéficie du label rouge.

■ En Corse, seul le Brocciu fabriqué avec le lactosérum, possède une AOC. La transformation fermière est très importante (plus d'un tiers du lait produit) et les entreprises manquent là aussi de lait.

■ Hors bassins, 60% du lait produit est transformé à la ferme. **La filière ovin lait possède des perspectives** d'avenir positives grâce à des éleveurs jeunes, des débouchés assurés...

## Une consommation en hausse, une image positive mais des produits encore peu connus.

Entre 2000 et 2005, la consommation de fromage de brebis à domicile a augmenté de plus de 10% <sup>(2)</sup>, même si, globalement, la consommation reste très faible par rapport au fromage de vache. Les fromages de brebis bénéficient d'une image positive, associée à des valeurs d'authenticité, de tradition, de naturel... Toutefois, ils sont encore peu connus ou considérés comme trop chers. Le fromage le plus consommé est le Roquefort qui représente 40% de la consommation, même si les autres fromages

(Ossau Iraty, fromages à pâtes pressées des Pyrénées, Périail) ont su se faire une place.

Type de fromage	Consommation (Kg / habitant / an)
Vache	20,8
Chèvre	2,0
Brebis	1,3

Source : CNIEL, ANICAP, TNS (2005)

## Une filière organisée par bassin

Dans chaque bassin, une interprofession régionale coordonne les relations entre producteurs et transformateurs notamment pour la fixation du prix du lait et les modalités de paiement.

■ La Confédération générale des producteurs de lait de brebis et des industriels de Roquefort, a mis en place un système de quota par exploitation et un paiement du prix du lait par classe pour limiter la production.

■ En Pyrénées Atlantiques et très récemment en Corse, l'interprofession a imposé le prix du lait à la qualité.

Le prix moyen payé au producteur en 2007	
Bassin de Roquefort	0,85 € / L
Pyrénées Atlantiques	0,95 € / L
Corse	1,10 € / L

Source : CNBL

1) Société des Caves, Groupe 3A, Ets Papillon, Ets Carles, Ets Combes, Ets Coulet, Ets Vernières.

2) Source : TNS Seodip 2005

## B) La filière caprine

### Un agrandissement des exploitations et des systèmes très diversifiés

En 2006, 576 millions de litres de lait ont été produits, ce qui représente une augmentation globale de 19% depuis 1995.

Par contre, le nombre d'éleveurs de plus de 10 chèvres a été diminué par deux dans le même laps de temps, pour passer de 11 200 à 5 600 éleveurs. La taille des troupeaux a augmenté surtout chez les livreurs de lait où le nombre moyen de chèvres est passé de 81 à 179 entre 1995 et 2006.

Les exploitations caprines sont concentrées dans deux zones principales :

- La première est formée par le bassin du Centre et du Centre Ouest : les régions Poitou-Charente, Centre et Pays de la Loire.
- La seconde est localisée dans le Sud-Est, notamment en région Rhône-Alpes.

Les autres exploitations sont situées dans la partie sud du pays, en particulier au nord de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, autour du pourtour méditerranéen et en Corse.

Région	Lait livré et transformé à la ferme (en millions de litres)	% de lait livré dans la région	Poids de la région dans les livraisons nationales		Poids de la région dans les fabrications fermière nationales	
			Lait (%)	Éleveurs (%)	Lait (%)	Éleveurs (%)
Poitou Charente	204	97	51	41	6	5
Centre	65,9	58	10	15	28	15
Pays de Loire	59,6	96	15	10	2	1
Rhône Alpes	56,7	53	8	14	27	35
Midi Pyrénées	41,8	78	8	7	9	6
Aquitaine	12,6	88	3	3	2	2
Bourgogne	13,3	27	1	2	10	12
Autres	36,8	56	5	7	17	24

Source : Productions caprines lait et viande, chiffres clefs 2007, GEB.

Chevrettes de race Saanen





Le cheptel caprin français est aujourd'hui principalement composé de sujets des races **Alpine et Saanen** qui ont fait l'objet de schémas de sélection. Toutefois, il existe des élevages en partie ou totalement constitués de races à plus petits effectifs : la poitevaine en Poitou Charente, la Pyrénéenne, la chèvre du Rove, la chèvre de Savoie, la chèvre du Massif Central...

### Les systèmes de production sont très divers en élevage caprin

■ Dans les zones fourragères intensives du Centre-Ouest et du Centre, plus d'un tiers des élevages sont spécialisés (160 chèvres en moyenne) et livrent leur lait. Une minorité d'exploitations associe la production caprine avec des vaches allaitantes ou des céréales.

■ Dans les zones herbagères et de parcours de Bourgogne, Rhône-Alpes et du Sud-Ouest, les exploitations spécialisées se sont développées notamment avec l'implantation d'entreprises de transformation. On constate également un essor de la complémentarité avec les vaches à viande.

■ Dans la zone méditerranéenne, se trouvent surtout des exploitations avec petits troupeaux, parcours et transformation fromagère.

Les systèmes d'alimentation sont très différents, selon les zones et le mode de valorisation de la production (ensilage de maïs et foin, foin et déshydraté, foin de luzerne, affouragement en vert et foin, pâturage et foin, foin et parcours...)

### La valorisation du lait

■ Les entreprises coopératives ou privées collectent en général du lait de vache et de chèvre. Depuis une quinzaine d'années, la concentration des entreprises a conduit à ce que 5 groupes seulement réalisent 70% de la collecte. En parallèle, des petites structures spécialisées en lait de chèvre essaient de se développer, fabriquant des produits de qualité, souvent reconnus par un signe officiel.

■ Presque la moitié des exploitations transforment leur lait à la ferme, soit 18% de la production nationale pour 18 000 Tonnes de fromage. Les fermiers sont très présents dans les démarches de qualité AOC en fromage de chèvre : Crottin de Chavignol, Pouligny Saint Pierre, Selles sur Cher, Ste Maure de Touraine, Valençay, Chabichou du Poitou, Rocamadour, Pélardon, Banon, Picodon et Chevrotin.

### Une collecte insuffisante pour satisfaire la demande

Avec une consommation à domicile régulièrement en hausse et des fabrications de fromage de chèvre qui ont augmenté de 42% entre 2000 et 2006, la collecte de lait de chèvre française ne satisfait plus les besoins des entreprises. Ainsi, en 2006, 17% du lait transformé a été importé, ce qui risque de rendre la filière française dépendante du marché extérieur.

La production des fromagers fermiers, en particulier en agriculture biologique, est aussi déficitaire par rapport à la demande.

### Une filière organisée au niveau national

Des structures techniques spécifiques mènent des activités de sélection, de valorisation de la production laitière, de recherche pour la transformation fromagère fermière et d'appui technique auprès des éleveurs. L'ANICAP<sup>(1)</sup>, au niveau national et dans les régions, rassemble les collèges des producteurs, des transformateurs coopératifs et des transformateurs privés.

Entre autre, elle est le lieu de discussions et d'accords sur le paiement du lait à la qualité, la maîtrise de la production, le code mutuel des bonnes pratiques d'élevage en élevage caprin...

**En 2006, le prix moyen payé au producteur livreur a varié, suivant les régions, de 521 à 567 € pour 1000 L.**

1) Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

## II) LA FILIÈRE ARIÉGEOISE

### A) Hier et aujourd'hui

En Ariège, comme dans toute région de montagne, la tradition fromagère est très ancienne ; des écrits du XIII<sup>ème</sup> siècle relatent la production de fromages pastoraux dans les Pyrénées, en particulier des fromages de brebis.

La production de lait et de fromages, quasi absente des pré-Pyrénées, était localisée dans la zone pyrénéenne, avec des différences notoires entre la Haute Ariège et le Couserans.

En Haute Ariège, la production concernait surtout le fromage de brebis fabriqué en estive et était avant tout destinée à l'autoconsommation.

Le Haut Couserans a toujours été le pays laitier en Ariège. Le «fromage de montagne», mixte lait de vache et de brebis, et le beurre étaient fabriqués en estive et vendus aux foires d'automne de Seix et Saint Girons.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les subventions de l'Etat ont conduit au développement de nombreuses fromageries dans les Pyrénées,

remplaçant la production familiale par une organisation artisanale. Elles étaient particulièrement nombreuses dans la vallée de la Bellongue, une à deux par commune, et transformaient le lait de vache. Dans le bassin d'Oust et dans l'agglomération saint gironnaise, il existait des fromageries de taille plus importante possédant une zone de collecte plus étendue.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les fromageries ont disparu au profit d'entreprises privées : fromagerie Coumes à Rogalle, fromagerie Faup à Oust en 1906, fromagerie Estaque à Saint Lary en 1912, fromagerie Domenc à Bethmale en 1926, fromagerie Pujol à Moulis en 1934...

Concernant l'élevage caprin, il est ancien et était très répandu dans les Pyrénées ariégeoises ; les chèvres fournissaient le lait de consommation lorsque vaches et brebis étaient en estive. De même, dans les Prépyrénées, l'élevage de chèvres était présent et permettait la fabrication de fromage, comme le Chibichou à Camarade. La production caprine avait totalement disparu jusqu'à ce que des paysans néoruraux réintroduisent la chèvre alpine et initient la transformation fermière et la collecte de lait dans les années 70.

A la même époque, il y avait 1 200 producteurs de lait de vache en Ariège puis, comme ailleurs, les systèmes d'exploitation sont devenus plus intensifs et le nombre de paysans a diminué.

**Aujourd'hui, environ 2 000 tonnes de fromage de vache sont fabriqués dans le Couserans, de type Tomme des Pyrénées et souvent avec la dénomination Bethmale. Les fabrications de fromages de brebis et de chèvre représentent quelques centaines de tonnes.**

### La tomme des Pyrénées.

La tomme des Pyrénées est un fromage traditionnel fabriqué dans l'ensemble du massif. Chaque vallée ayant développé des pratiques qui lui sont propres, la «Tomme des Pyrénées» se décline aujourd'hui en un ensemble de produits, toujours du type pâte pressée non cuite. La tomme peut être à base de lait de vache, de brebis, de chèvre ou de mélange, de lait pasteurisé ou de lait cru. Actuellement, il existe deux types de produits :

- La tomme des Pyrénées au lait pasteurisé de vache croûte noire ou croûte dorée est reconnue par une Indication Géographique Protégée (IGP) depuis 1996, détenue par l'Association des Fromagers Pyrénéens.

- Les tommes des Pyrénées au lait cru ne bénéficient pas pour l'instant de signe de qualité. Pour cela, l'AFP regroupe les différents opérateurs pyrénéens (livreurs, fermiers, artisans, industriels) afin d'obtenir une IGP sur les tommes au lait cru de vache, chèvre et mixte brebis/vache.

## B) Les systèmes de production présents sur le territoire

### 1) Un nombre très faible d'éleveurs ovin lait

Sur le territoire des Pays d'Ariège, l'élevage ovin lait a quasiment disparu. Sur l'ensemble du territoire, on comptabilise 5 exploitations avec un atelier ovin lait. La majorité d'entre eux possède un atelier complémentaire : 3 sur 5 ont notamment des ovins viande.

Les dates d'installation des uns et des autres sont très espacées dans le temps (de 1981 à 2000), les exploitations sont éloignées les unes les autres.

Il existe très peu de points communs entre les fermes; chacun a bâti son système de manière isolée des autres éleveurs, en fonction de sa propre expérience, des conditions naturelles sur la ferme, des moyens humains et techniques dont il disposait.

- Deux exploitations se rapprochent plus du système aveyronnais : au moins 200 lacaune avec livraison du lait.

- Les autres sont des fermes beaucoup plus petites qui transforment leur lait ou ont le projet de le faire.

Les systèmes de productions ovin lait du territoire des Pays d'Ariège								
Système	Zone	UTA	SAU	Effectif brebis laitières	Production lait de brebis	Race	Valorisation lait	Autre production
Mixte ovin viande	Coteaux	1,75	70 ha	280	75 000 L	Lacaune	Livraison	Ovin viande : 220 Lacaune
Mixte ovin viande	Plaine	3	70 ha	200	Pas encore en production.	Lacaune	Livraison	Ovin viande : 200 Tarasconnaises
Mixte ovin viande	Pyrénéenne	1,5	45 ha et estive en été.	35	4 000 L	Basco béarnaise	Livraison / Transformation en projet	Ovin viande : 120 Castillonaises
Mixte caprin	Sous pyrénéenne	2	12 ha	54	7 300 L	Basco Béarnaise	Transformation et vente directe	Caprins lait / transformation : 20 chèvres
Spécialisée, petite structure	Coteaux	2	20 ha	150	25 000 L	Lacaune	Transformation et vente directe	/

Des coordonnées d'éleveurs sont précisées à la fin du document.

### 2) Les systèmes de production en caprin lait

Cette analyse se base sur des enquêtes réalisées spécifiquement pour ce guide. Les éleveurs étant peu nombreux, il est difficile de définir des types.

De plus, si des organismes, tels que le contrôle laitier ou l'AFFAP, pour les producteurs fermiers, permettent à chacun d'avoir des résultats techniques de sa ferme, les éleveurs sont isolés les uns des autres : éloignement géographique des producteurs, pas de syndicat caprin, pas de transformation, d'affinage ou de commercialisation collective.

#### Exploitations spécialisées avec livraison du lait

11 enquêtes ont été réalisées auprès de producteurs livreurs de lait de chèvre sur une quinzaine d'exploitations en activité début

2008 sur le territoire des Pays d'Ariège. Seulement 8 exploitations livrent effectivement du lait, 3 sont en phase d'installation. De plus, très peu d'exploitations sont en régime de croisière, beaucoup d'installations sont récentes : seulement 5 exploitations enquêtées existent depuis au moins cinq ans.

- **Zone** : Elles sont dispersées en zone pyrénéenne, sous-pyrénéenne et côteaux. Le seul point commun est que presque toutes se situent dans la moitié ouest du département, zone de collecte des entreprises de transformation.

- **UTA** : 1,5 UTA, main d'oeuvre familiale. Une seule exploitation est sous forme sociétaire.

- **SAU** : 25 à 60 ha de SAU, en zone pyrénéenne et sous pyrénéenne avec au moins quelques hectares de parcours.

- **Effectif caprin moyen** : 156 chèvres (100 à 250 chèvres).

- **Production moyenne lait de chèvre** : 88 000 L. Seule une exploitation produit 180 000 L.

### Exploitations mixtes caprin lait (livraison) / élevage allaitant

Seules deux exploitations associent l'atelier caprin à un autre atelier d'élevage viande dont une est en phase de création.

Etant donné que ce système de production se développe dans les zones herbagères du Sud-Ouest, grâce à la bonne complémentarité des troupeaux au niveau de l'utilisation des surfaces, nous pensons qu'il peut s'agir d'un système qui peut se développer en Ariège sous la forme de création d'exploitation ou d'atelier complémentaire dans les fermes d'élevage allaitant.

■ **Exploitation n°1** : Zone Pyrénéenne, 1 UTA, 48 ha de SAU, 70 chèvres (objectif 100), 55 000 L de lait, 40 vaches allaitantes.

■ **Exploitation n°2** : Zone Pyrénéenne, 3 UTA, 160 ha de SAU, 67 chèvres (objectif 100), 33 500 L de lait, 100 vaches allaitantes, 300 brebis allaitantes.

### Exploitations caprin lait avec transformation fromagère

Les données ci-dessous proviennent d'enquêtes réalisées par l'AFFAP. Les 16 fermes avec transformation fromagère, spécialisées, sont situées surtout en zone de montagne, avec beaucoup de surfaces en landes et parcours.

■ **Zone** : pyrénéenne ou sous-pyrénéenne

■ **UTA** : 1,7 en moyenne (1,5 ou 2)

■ **SAU** : 37 ha

■ **Effectif caprins moyen** : 44 chèvres

■ **Production moyenne de lait de chèvre** : 21 000 L.

Des coordonnées d'éleveurs caprins sont précisées à la fin du document.

## C) La filière fromagère en Ariège

### 1) Description de la filière

■ **Les producteurs fermiers produisent et transforment le lait, affinent leur fromage et le vendent**, soit en direct, soit à des intermédiaires, plutôt à des crémiers ou des commerces indépendants.

■ **Les producteurs livreurs** sont collectés soit directement par l'entreprise artisanale ou industrielle qui va transformer le lait, soit par une entreprise qui le collecte et le livre à l'unité de transformation. En effet, il existe des accords de collecte entre entreprises.

■ **Les entreprises de collecte** livrent le lait à un artisan ou à un industriel.

■ **Les artisans** transforment le lait, affinent les fromages et les commercialisent.

■ **Les industriels** transforment le lait, affinent les fromages et les commercialisent ou bien vendent les fromages «en blanc» à des affineurs locaux.

■ **Les affineurs** affinent le fromage en cave pendant plusieurs semaines avant de le commercialiser.

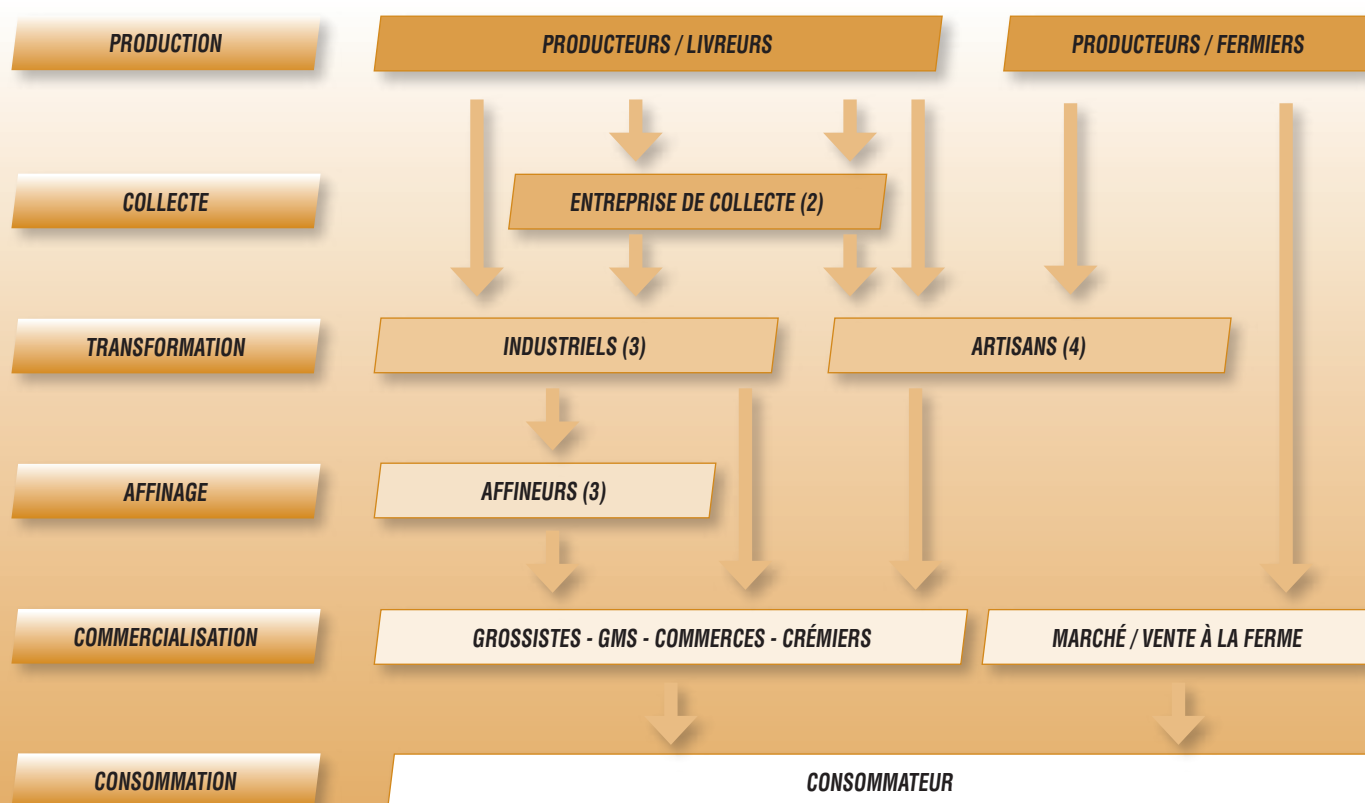


## Les autres acteurs de la filière

■ **La Chambre d'Agriculture** assure un appui technique à tous les paysans qui le souhaitent via le contrôle laitier et les conseillers de terrain.

■ **L'AFFAP** assure un appui technique fromager aux producteurs fermiers et artisanaux.

### Organisation de la filière Ariégeoise



## 2) Le marché du fromage d'après les entreprises ariégeoises

De manière générale, le fromage de vache est le produit phare, bien que l'envolée du prix du lait augmente le prix de revient du produit et complique sa commercialisation. Les autres laits viennent compléter la gamme dans des quantités moindres, le fromage de chèvre semblant se développer plus que le fromage de brebis.

Les artisans subissent une forte concurrence de la part des entreprises industrielles quel que soit le type de clients (crémiers, grossistes ou grandes surfaces). Ceux qui font l'effort de s'ap-

provisionner localement et de mettre en place un cahier des charges production, ne valorisent pas mieux leur produit.

**Production et transformation localisées dans le massif pyrénéen, pâturage du troupeau et fabrication au lait cru, sont les critères principaux du cahier des charges de l'IGP Tomme des Pyrénées. Ce signe de qualité semble intéresser transformateurs et affineurs, dans l'espoir de mieux démarquer leurs produits auprès de leurs clients. Cependant, ils préfèrent encore s'investir dans des démarches individuelles d'entreprise.**

### 3) Transformateurs et affineurs en Ariège

La plupart des entreprises de transformation sont localisées dans le Couserans.

**Dans la troisième partie, sont détaillées les conditions (prix, collecte, cahier des charges) demandées par les entreprises au producteur.**

#### La Fromagerie Jean Faup à Caumont

Collecte du lait de vache et de chèvre (la seule collecte organisée en Ariège), fabrique et affine des tommes en vache, chèvre et vache-chèvre. Sous différentes marques, les fromages sont distribués sur tout le territoire national.

#### La Calabasse à Saint Lary

fabrique 35 tonnes de tommes au lait cru de vache, de la marque «Pic de la Calabasse». Le lait provient de 6 livreurs locaux ayant un contrat de collecte avec Tempélat, qui fixe le prix et les conditions d'achat.

**Une diversification en lait de chèvre ou brebis serait envisageable à long terme.**

#### Le Moulin Gourmand à Engomer

fabrique 30 tonnes de tommes de vaches et de chèvre au lait cru, des marques «Bethmale», «l'Estive». Il a un contrat avec un producteur pour le lait de vache et achète le lait de chèvre à une entreprise du Couserans. Le Moulin Gourmand exige des producteurs livreurs une alimentation sans ensilage, ni enrubannage et, si possible, l'utilisation de locaux de traite situés en altitude. **Elle recherche du lait de brebis produit localement (16 000 L).**

**Le Moulis** affine des fromages de vache, chèvre et mixte vache-chèvre au lait cru et pasteurisé. La fabrication est réalisée par une entreprise du Couserans. Un négoce de fromage de brebis, fabriqué hors du département, existe également. Le fromage est commercialisé sous les marques «Le Moulis», «Le Luzenac»...

#### La Fromagerie de La Core à Bethmale

affine 600 tonnes de fromage fabriqué à LFO. Il s'agit de tommes au lait cru dans tous les laits, commercialisés sous différentes marques.

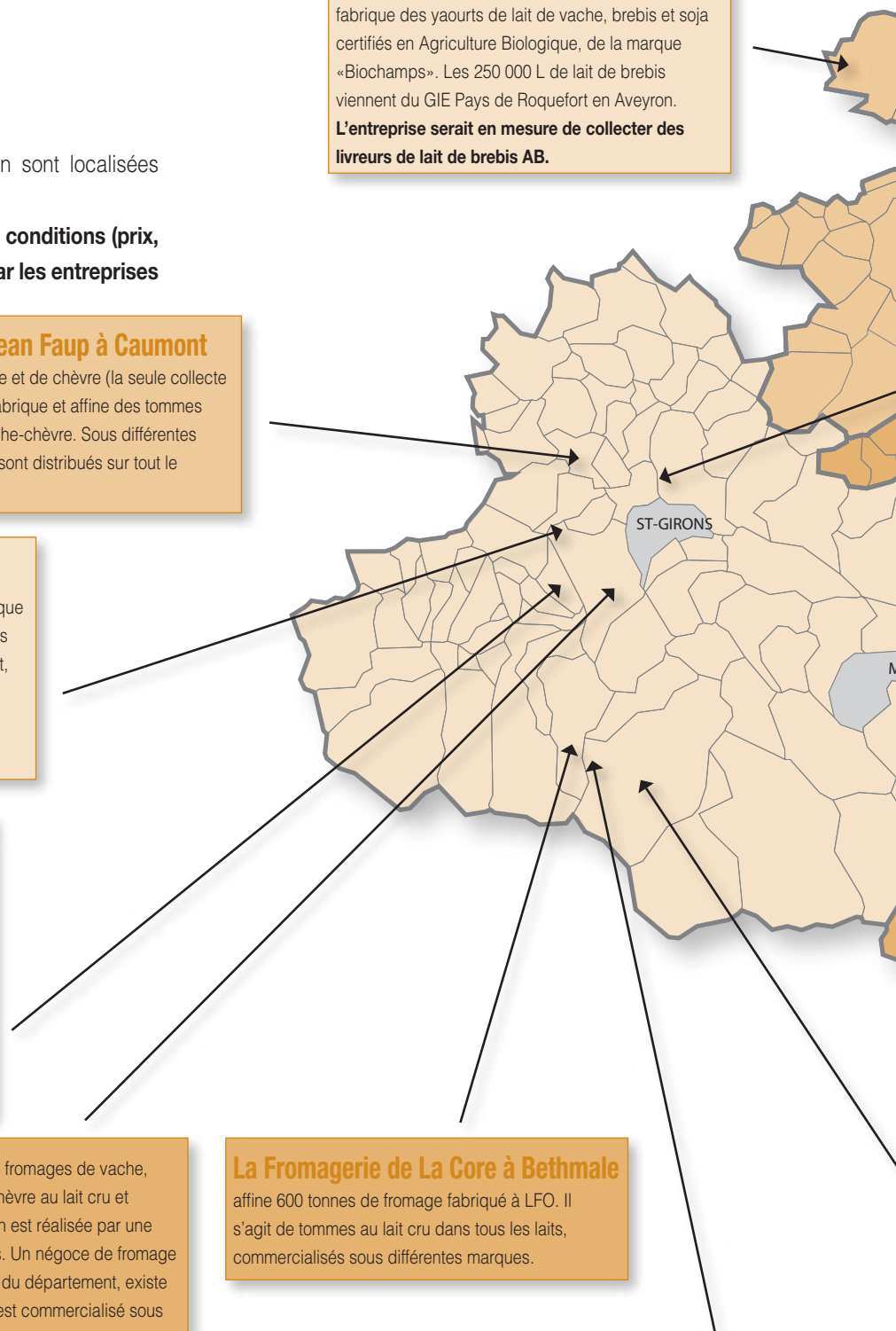
#### Bamalou à Bethmale fait partie du groupe 3A.

L'entreprise fabrique de la tomme de vache au lait cru, commercialisés sous les marques «Bethmale» et «Bamalou» et affine des fromages dans les autres laits, fabriqués dans une entreprise du même groupe. Au total, 320 tonnes sont commercialisés par an. Les livreurs de lait de vache sont dans le Couserans et le Comminges. L'entreprise ne souhaite pas fabriquer du fromage dans d'autres laits.

#### JPS lait à Lézat-sur-Lèze

fabrique des yaourts de lait de vache, brebis et soja certifiés en Agriculture Biologique, de la marque «Biochamps». Les 250 000 L de lait de brebis viennent du GIE Pays de Roquefort en Aveyron.

**L'entreprise serait en mesure de collecter des livreurs de lait de brebis AB.**

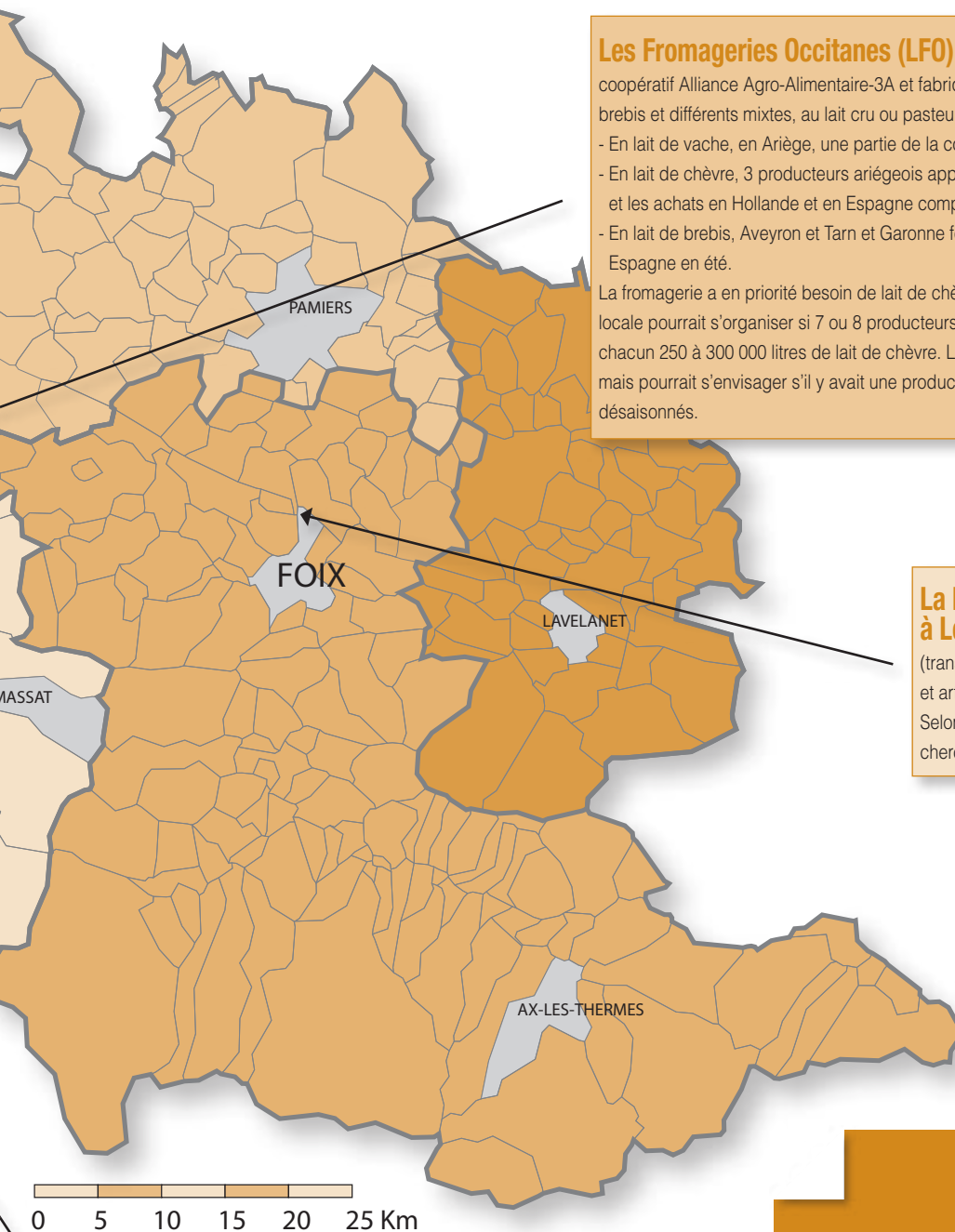


■ LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ARTISANALE

■ LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLES.

■ LES AFFINEURS\*

\* Il s'agit de trois entreprises privées artisanales qui s'approvisionnent auprès des industriels du Couserans, sans contact direct avec les livreurs de lait.



### Les Fromageries Occitanes (LFO) à Saint Lizier

sont une filiale du groupe coopératif Alliance Agro-Alimentaire-3A et fabriquent 1800 tonnes de tommes de vache, chèvre, brebis et différents mixtes, au lait cru ou pasteurisé, avec la marque «Montsegur».

- En lait de vache, en Ariège, une partie de la collecte est réalisée par Tempélat, l'autre par 3A.
- En lait de chèvre, 3 producteurs ariégeois apportent leur lait à la fromagerie, la collecte 3A du Tarn et les achats en Hollande et en Espagne complètent l'approvisionnement.
- En lait de brebis, Aveyron et Tarn et Garonne fournissent le lait ; des achats sont effectués en Espagne en été.

La fromagerie a en priorité besoin de lait de chèvre et, éventuellement, de lait de brebis. Une collecte locale pourrait s'organiser si 7 ou 8 producteurs s'installaient dans la même zone et produisaient chacun 250 à 300 000 litres de lait de chèvre. La collecte de lait de brebis n'est pas à l'ordre du jour mais pourrait s'envisager s'il y avait une production locale: LFO voudrait alors que les élevages soient désaisonnés.

### La Fromagerie du Col del Fach à Loubières

est à la fois producteur fermier, (transformation du lait de chèvre produit sur la ferme), et artisan (transformation du lait de vache local). Selon lui, la commercialisation devient difficile, il ne cherche donc pas d'autres laits.

### La Fromagerie Coumes à Seix

affine 60 tonnes de tommes au lait cru de vache, et au lait pasteurisé de brebis, chèvres et mixtes, fabriquées à LFO et commercialisées sous les marques «Le Rogallais» et «Le Rousset.»

### En bref, pour un candidat à l'installation

- Sur 7 entreprises de transformation, toutes transforment et (ou) affinent du lait de vache, 4 du lait de brebis et 3 du lait de chèvre.
- 3 entreprises seraient prêtes à collecter une production locale de lait de brebis s'il y en avait: Le Moulin Gourmand, JPS Lait en Agriculture Biologique et Les Fromageries Occitanes.
- 2 entreprises recherchent du lait de chèvre : Les Fromageries Occitanes et la Fromagerie Jean Faup.
- La collecte est organisée pour le lait de chèvre et pas de brebis. En cas d'installation en caprin dans le Nord ou l'Est du département, il faudra vérifier que la collecte est possible car elle n'est pas assurée pour le moment.





Créer ou  
reprendre  
une exploitation

02

# I) TOUTES LES QUESTIONS À SE POSER POUR ALLER : DE «L'IDÉE AU PROJET»

## Construire son projet : Que cela signifie-t-il ?

Dans toute création d'activité, on a d'abord une idée, une envie.

Les aspects affectifs et raisonnés sont souvent entremêlés et non-ordonnés : «**Je veux être mon propre patron et habiter à la campagne**». «**Ici il y a des terres disponibles et personne ne fait de fromage de brebis**».

Pour que cette idée se concrétise, il faut d'abord la formaliser; c'est à dire qu'à partir de vos motivations et objectifs de départ, vous devez répondre à toutes les questions concrètes qui permettent de définir le projet. A ce moment là, vous savez ce dont vous avez besoin pour vous installer : «**Je souhaite monter un troupeau de X chèvres, pour cela il me faut Y hectares et je livrerai mon lait à l'entreprise Z**». Ensuite, étape par étape, vous allez obtenir les éléments nécessaires à votre installation.

Une **IDEE** : Représentation intellectuelle (on y pense, on en rêve...)

Un **PROJET** : Rédaction préparatoire à la réalisation (on va le faire !!)

Le moment de la réflexion, qui permet de poser et d'écrire les différents éléments du projet n'est pas une perte de temps. Il vous permettra de ne pas perdre de vue vos objectifs pendant le parcours à l'installation.

**PAROLES DE PAYSANS :**

«L'important c'est de bien mûrir le projet».

«Il faut se responsabiliser dans son projet, sortir du rêve».

## A) Quelles sont vos motivations, vos objectifs, votre idée de départ ?

### 1) Vos motivations : Ce qui vous anime, ce pourquoi vous montez le projet

#### De manière générale, quelles sont vos priorités ? Dans quel ordre se présentent-elles ?

Vous voulez être indépendant, avoir du temps libre, travailler la terre, être en contact avec les animaux, avoir un revenu, avoir une certaine qualité de vie, etc...

Les priorités peuvent évoluer au fil du temps, il faut s'en rendre compte : **«Au départ, on cherchait un lieu de vie pour être tranquille et vivre à la montagne. Le projet avance tout doucement : maintenant, nous voulons vivre de notre projet, sans être obligé d'aller travailler à l'extérieur».**

#### Pourquoi souhaitez-vous vous installer paysan ?

##### Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans cette profession ?

*Travailler la terre, produire, transformer, commercialiser, être en contact avec des professionnels...*

##### Qu'est-ce qui vous semble le moins intéressant ?

*Faire les foins, vendre vos produits...*

##### Le plus difficile à vivre ?

*L'isolement, le travail, ne jamais avoir de vacances...*

### 2) Vos objectifs : Ce que vous espérez obtenir à terme

#### On peut repérer 4 grands types d'objectifs <sup>(1)</sup>

- **Développer des capacités** : mettre en application des techniques de production, prendre des initiatives, développer un savoir-faire personnel (faire des produits de qualité...), atteindre un revenu, savoir mener une exploitation agricole...
- **Avoir une certaine qualité de vie** : gérer son temps, choisir son travail, avoir du temps pour sa vie de famille, ses loisirs ou vacances...
- **Transmettre** un cadre de vie à ses proches, ses idées, sa manière de voir l'agriculture...
- **Créer du lien social** : être intégré au monde agricole, dans le milieu rural, recevoir des gens sur sa ferme, travailler avec d'autres...

Les motivations et les objectifs seront classés par ordre d'importance, il faudra vérifier la cohérence entre les deux et ne pas l'oublier tout au long du montage du projet...

### 3) Votre idée de départ

**Selon ce que vous imaginez**, écrivez tous les éléments de l'idée de départ sur 1 ou 2 pages :

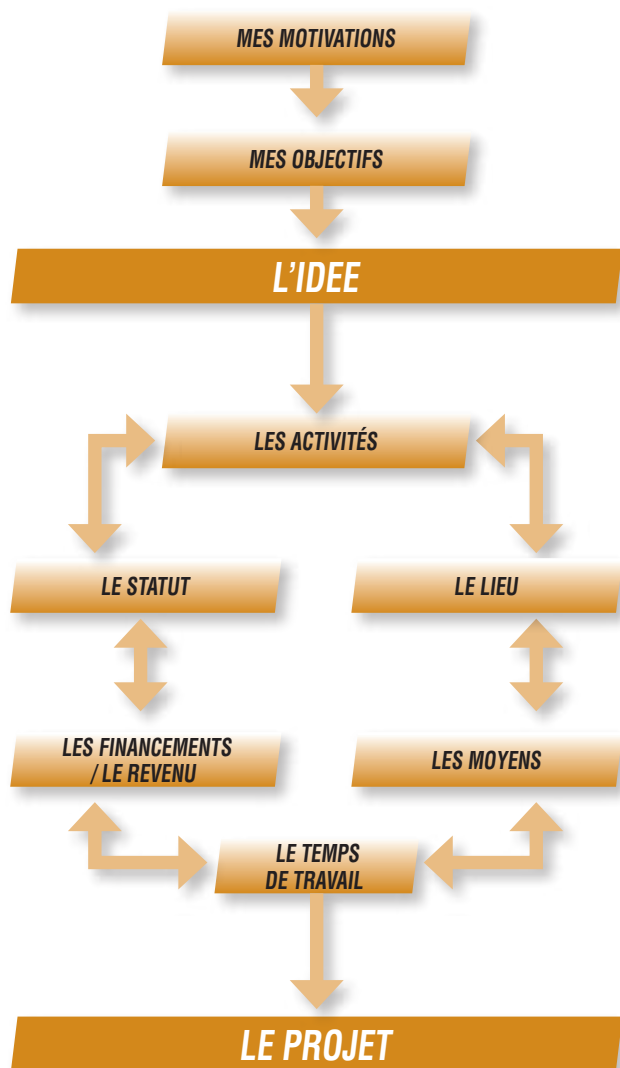
Les activités, la mise en œuvre (qui fait quoi, avec quel élément), le financement, le revenu, l'évolution du projet sur le long terme... N'hésitez pas à noter tous les éléments quelle que soit la part d'incertitude qu'ils contiennent. Les précisions, les changements seront notés au fur et à mesure de l'avancement du projet.



1) D'après «De l'envie à la formalisation d'un projet, Guide pour l'accompagnement en formation-action», Programme Equal Entreprendre sur des territoires solidaires, DURFORT Virginie, ROUSSEAU Sylvie, VILBOUX Bernard»

## B) Comment cheminer de l'idée au projet ?

**Schéma :** Approche globale du projet. Tous les éléments interagissent entre eux.



### 1) Les activités

**Quelles sont les productions animales et végétales choisies ? Pourquoi ?**

**Quel(s) mode(s) de commercialisation envisagez-vous ?**

Connaissez vous la demande pour ces produits sur les marchés, dans les magasins, auprès des particuliers, des entreprises ? Les produits que vous proposez correspondent-ils à cette demande ?

### Y-a-t-il dans le projet des activités de service qui ont pour support l'exploitation ?

- Lesquelles ? Activités d'agro-tourisme (gîtes, chambres et tables d'hôtes, camping...), accueil d'un public spécifique (enfants, handicapés...)...
- Quelles sont les obligations liées à ces activités ? (mises aux normes, accès, agrément...)
- Quelle est le volume envisagé ? (nuités, nombre de couverts, nombre de jours dans l'année)

### Est-ce que vous envisagez d'être pluri-actif ?

Il s'agit d'une activité salariée, artisanale, commerciale ou artistique qui n'a rien à voir avec l'activité agricole et qui s'exerce sur ou en dehors du lieu d'installation.

- Quelle activité pensez-vous exercer ?
- Pensez-vous l'exercer au démarrage, dans un second temps, tout le long de votre projet ?
- Quel temps pensez-vous y consacrer ? (horaires, jours de la semaine, saisons...)
- Quel articulation imaginez-vous avec l'activité agricole ?

### 2) Le lieu

#### Quel type de lieu recherchez-vous ?

- Quelle est votre zone de recherche ? Pourquoi ?
- Quels sont les critères naturels nécessaires ? Orientation, altitude, présence d'eau, type de terres...
- Quelle surface minimum recherchez-vous ? Voulez-vous louer ou acheter ?
- Cherchez-vous des terres avec un bâtiment, une habitation ? Ou souhaitez-vous avoir la possibilité de construire sur les terres ?

### 3) Les moyens humains et matériels

- En fonction de vos activités, quels seront vos besoins en terme de matériel et de bâtiments ?

Type	Description	A quel stade du projet en aurez-vous besoin ?	Mode d'acquisition / de construction
Ex : tracteur, faucheuse, salle de traite, bergerie...	-	Au départ, la 1 <sup>ère</sup> année, au bout de 3 ans...	Matériel : Achat neuf ou occasion, location, CUMA, prêt ? Bâtiment : rénovation ? Auto-construction ?

### Quels sont les moyens humains dont vous disposez ?

**PAROLES DE PAYSANS :** «Le problème est qu'il est beaucoup plus facile d'investir que d'employer.»

#### VOUS :

- Quelles sont vos compétences ? Vos lacunes ?
- Est-ce que vous avez besoin de vous former ? D'acquérir de l'expérience ?

#### LES AUTRES :

- Y-a-t-il d'autres personnes impliquées dans le projet ? Dans l'activité agricole ? Pensez-vous vous associer ?
- Sinon, envisagez-vous un travail ponctuel avec d'autres ? Sous quelle forme ? (entraide, salariat, sous-traitance)

## 4) Le temps de travail

### Quel est le temps de travail demandé par chacune des activités ?

12 h												
11 h												
10 h												
9 h												
8 h												
7 h												
6 h												
5 h												
4 h												
3 h												
2 h												
1 h												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

**Par exemple :** pour l'activité élevage laitier, pour chaque mois de l'année, il vous faut reconstituer les temps passés aux différents travaux : le temps de traite, la surveillance, le nettoyage, la sortie du fumier, le temps passé dans les champs, les foins etc... La même réflexion sera faite pour les autres ateliers sans oublier le temps passé sur l'administratif, la comptabilité...

### Quel est le temps de travail demandé par toutes les activités confondues ?

Vous pouvez ajouter au schéma précédent les temps de travaux des autres activités.

### Comment s'organisera la répartition des tâches entre les différentes personnes ?

### Quel est le temps que vous souhaitez consacrer à votre famille, vos loisirs ?

**PAROLES DE PAYSANS :** «Il faut travailler mais il faut vivre aussi.»  
«Construire son projet d'installation, c'est aussi construire son lieu de vie et donc intégrer des paramètres qui ne sont pas strictement du domaine agricole.»

### Est-ce que votre travail est compatible avec vos choix de vie ?

**PAROLES DE PAYSANS :** «Il faut être conscient qu'il faut être là le soir et le matin pour la traite.»

## 5) Les financements et le revenu

**PAROLES DE PAYSANS :** «L'étude économique doit être bien faite, de manière objective.» «L'intérêt de faire sa comptabilité soi-même est que tu comprends ce que tu fais.»

Plan de financement	
INVESTISSEMENTS A REALISER	Année 1, 2...5
Terres	
Bâtiments	
Investissements / production	
Investissements / transformation	
Investissements / commercialisation	
TOTAL INVESTISSEMENTS	
FINANCEMENTS ENVISAGES	Année 1, 2...5
Subventions	
Emprunts à réaliser	
Autres	
TOTAL FINANCEMENT	
AUTOFINANCEMENT A FAIRE	
TOTAL INVESTISSEMENTS	
TOTAL FINANCEMENT	

## 1<sup>ère</sup> phase : Est-ce que vous pouvez financer les investissements indispensables ?

■ **Quels sont les investissements indispensables ?** Pour cela, vous pouvez vous baser sur la liste des besoins en terme de foncier, matériel et bâtiments.

**PAROLES DE PAYSANS :** «Il faut limiter les investissements et essayer de ne pas trop s'endetter.»

■ Dans quel ordre de priorité avez-vous besoin de ces investissements ? (Année 1, 2...5)

**PAROLES DE PAYSANS :** «Le problème au début, c'est qu'il faut tout faire. Le mieux, c'est d'avoir tous les équipements d'un coup mais c'est difficile financièrement.»

■ Quel est le montant des investissements à réaliser chaque année ?

■ Quel est votre besoin en fonds de roulement chaque année ? Le fonds de roulement est la somme d'argent qu'il faut avancer avant que les clients payent le produit fini.

■ Quelles sont les sources de financement et leur montant ? (apport personnel, DJA, emprunts...)

**PAROLES DE PAYSANS :** «Il faut faire en sorte que cela passe largement au niveau de l'étude financière, parce qu'ensuite, cela ne marche jamais comme sur des roulettes.»

## 2<sup>ème</sup> phase : Combien vous rapporteront vos activités ?

**PAROLES DE PAYSANS :** «Il faut arriver à prévoir les imprévus pour s'en sortir.»

■ **De combien avez-vous besoin pour vivre par mois ? Par an ?** Cela correspond à ce que devra dégager l'exploitation quand vous n'aurez plus vos ressources actuelles.

■ **Quelle est la marge brute dégagée pour chaque activité ?**

Produits	Charges opérationnelles
- Produit lait / fromage - Produit viande - Autres produits	- aliments (tourteaux, foin, céréales) - frais de santé - frais d'élevage - engrais, semences, traitements - travaux par tiers - amortissements de mécanisation spécifique
Total produits	Total charges opérationnelles

**Marge brute par activité (hors primes)**

= Produits – Charges opérationnelles

+ Montant des primes pour l'activité

= Marge brute de l'activité

## ■ Quel est le résultat dégagé par l'exploitation ?

Indicateurs économiques	Année 1,2,...5
Ventes de produits animaux / produits transformés	
Ventes d'animaux	
Autres ventes	
<b>TOTAL DES VENTES</b>	
+ production stockée	
+ autoconsommation	
+ primes	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	
- charges opérationnelles	
- charges de structure <sup>(1)</sup> (hors dotations aux amortissements et frais financiers)	
<b>= EBE (Excédent Brut d'Exploitation)</b>	
- dotation aux amortissements	
- frais financiers	
<b>= Résultat courant</b>	

## 3<sup>ème</sup> phase : cohérence du projet en termes financiers

L'Excédent Brut d'Exploitation doit permettre de couvrir vos besoins privés, les annuités à payer et ce que vous souhaitez prélever pour de nouveaux investissements.

I) EBE	
II) - Besoins privés à couvrir par l'exploitation	
III) - Annuités	
IV) - Autofinancement à réaliser sur les investissements	
Solde couverture des besoins privés et d'exploitation (= I - II - III - IV)	> 0

### Le réseau des AFOCG

Pour vous accompagner dans la construction de votre projet et dans la gestion de votre exploitation, vous pouvez vous adresser à l'AFOCG la plus proche. En effet, les Association de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) ont pour objectif d'accompagner des agriculteurs dans la gestion globale de leur projet d'exploitation. «Accompagner des agriculteurs, des professionnels du monde rural, mais surtout des hommes et des femmes...» (extrait de la charte du réseau Inter-AFOCG)

Coordonnées de l'Association la plus proche :

**Inter Afocg**

31 Rue Prade - 31410 LONGAGES

Tél. : 05 61 87 23 06

Site national : [www.interafocg.org](http://www.interafocg.org)

1) Charges directement afférentes à l'exploitation (électricité, eau, téléphone, fermages, carburants, assurances, charges sociales, charges salariales, dotation aux amortissements, frais financiers des emprunts)



## 6) Choisir son statut, réfléchir au mode d'imposition et à la fiscalité de son exploitation

■ **Quel statut social allez-vous choisir pour démarrer votre projet ?** (cotisant solidaire, chef d'exploitation). **Quels sont les avantages et les inconvénients de chacun d'eux ?**

■ **Quel sera le statut juridique de l'exploitation ? Pourquoi ?**

**Exemples :** Exploitation individuelle, GAEC, EARL... en dehors du secteur agricole SARL, GIE.

■ Quel sera le coût de mes cotisations sociales les trois premières années ?

■ Est-ce que vous vous assujétissez à la TVA ?

■ Quel régime d'imposition allez vous choisir ?

## 7) Synthèse et marche à suivre

■ Les différents éléments du projet sont-ils compatibles ?

En revenant au schéma de l'approche globale du projet, vous pouvez vérifier la compatibilité entre les différents éléments.

■ Quelles sont les forces et les faiblesses du projet ?

	Forces	Faiblesses
Aspects techniques (Production, Transformation, Commercialisation, Volets non agricoles)		
Temps de travail / organisation		
Aspect financier / économique		

■ Quelles sont les échéances que vous vous fixez pour vous installer ? En cas d'installation progressive, quel rythme de progression vous donnez-vous pour la production, les investissements, le revenu à atteindre ?

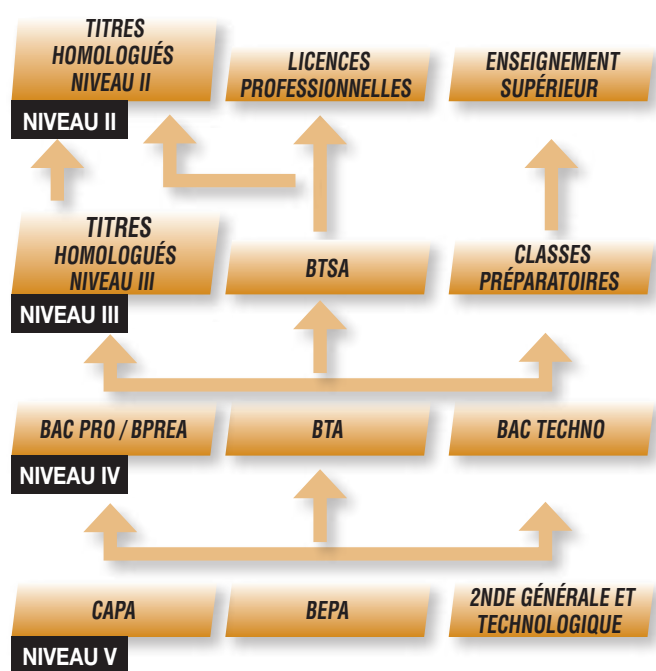
■ A ce stade, il est possible d'écrire le projet en reprenant tous les points pour le présenter aux structures au cours du parcours à l'installation. Vous pouvez également établir l'agenda des démarches à entreprendre.

# II) LES GRANDES ÉTAPES DU PARCOURS À L'INSTALLATION

## A) Se former

Aline se pose la question de suivre une formation agricole. Selon elle, cela lui permettrait «d'être au courant de ce qui est demandé à un agriculteur», cela représente «un engagement de plus».

### Les diplômes



**B TSA** = Brevet de Technicien Supérieur Agricole

**BPREA** = Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole.

**BTA** = Brevet Technique Agricole

**BEPA** = Brevet d'Etude Professionnelle Agricole

**CAPA** = Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

### Des formations thématiques

Certains centres de formation proposent un certificat de spécialisation (CS) dans un domaine donné, qu'il est possible de réaliser après une formation agricole initiale. Il existe aussi des formations qui ne sont pas diplômantes mais qui permettent de s'initier ou de se perfectionner dans un domaine : l'élevage ovin, caprin, la transformation fromagère...

### Les centres de formation

Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (**LEGTA**) et les lycées professionnels agricoles (**LPA**) dispensent les formations scolaires techniques.

Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (**CFPPA**) et les centres de formation d'apprentis (**CFA**) assurent les formations continues pour adultes et les formations par apprentissage. Dans l'Annexe 2, vous trouverez la liste et les coordonnées des formations en élevage ovin, caprin et transformation fromagère de la moitié Sud de la France.

### Les organismes de formation en Ariège

■ **Le LEGTA de Pamiers propose les formations suivantes** : BEPA conduite des productions agricoles support bovins viandes, Bac professionnel CGEA (Conduite et Gestion des Entreprises Agricoles), Bac technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant), BTSA ACSE (Analyse et Conduite des Exploitations Agricoles), BTSA productions animales, Licence professionnelle ERDT (Entreprises Rurales et Développement Territorial).

Route de Belpech - 09100 PAMIERIS - Tél. : 05 34 01 38 00  
E-mail : epl.pamiers@educagri.fr - www.pamiers.educagri.fr

■ **CFPPA Ariège-Comminges propose les formations suivantes** : BPA adultes polyculture élevage - 100 heures de stage pratiques. (en cours ou à distance) ; BPREA adultes - 100 heures de stage pratiques. (en cours ou à distance) ; BPA exploitation forestière.

Route de Belpech - 09100 PAMIERIS - Tél. : 05 61 67 04 6

■ **Association des pâtres de Haute Montagne** «D'une transhumance à l'autre» - Formation de pâtre (berger / vacher) salarié de haute montagne, sur 10 mois avec stage d'hiver en exploitation et d'été en estive. Formation en collaboration avec le CFPPA de Pamiers, financée par le Conseil Régional (10 places), logement prévu. Taux de retour à l'emploi de 90%.

21 rue des Chapeliers - 09000 FOIX - Tél. : 05 61 64 15 91  
E-mail : associationdespatres@orange.fr

■ **Association des Fromagers Fermiers et Artisans des Pyrénées** : Formation transformation fromagère

32 av. du Général de Gaulle - 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 14 19

■ **La Chambre d'Agriculture de l'Ariège** propose des formations de dressage de chien de troupeau.

32 av. du Général de Gaulle - 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 14 00

## Financement de la formation

Le prix d'une formation est variable. A titre d'exemple, le BPREA à Pamiers coûte 1 800 € pour 12 UCC (Unités de Contrôle Capitalisable), soit 150 € par UCC.

■ **Pour les demandeurs d'emploi** : selon la situation de chacun, une aide financière pour les frais de formation peut être accordée par l'Assédic, le Conseil Régional, le Conseil Général et vous pouvez continuer à percevoir l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) de l'Assédic.

■ **Pour les employés en CDI ou CDD** : vous pouvez demander à votre employeur un congé individuel de formation (CIF).

■ **Pour les agriculteurs** : vous bénéficiez d'une prise en charge par le VIVEA (fonds de formation des agriculteurs).

■ **Pour les futurs agriculteurs** : Selon, l'état d'avancement du projet, l'ADASEA peut faire une attestation certifiant que votre démarche est active. Le VIVEA peut alors financer une partie de la formation.

## B) Acquérir de l'expérience

**PAROLES DE PAYSANS** : «*Ce n'est pas forcément la formation théorique qui est importante mais plutôt la formation pratique sur les fermes, pour être baigné dans le monde agricole.*»

«*La rencontre et le travail avec des paysans installés sont des éléments essentiels.*»

Il n'est pas toujours facile de «trouver un statut» pour acquérir une expérience agricole, en dehors du salariat. Les solutions proposées sont souvent peu satisfaisantes en terme de rémunération. Tout dépendra de votre formation et de votre statut.

### Salarié sur une exploitation agricole

Les offres d'emploi se trouvent à l'ANPE, l'AREFA Midi-Pyrénées<sup>(1)</sup>, l'APECITA Midi-Pyrénées<sup>(2)</sup>, la presse agricole, la presse locale<sup>(3)</sup> mais aussi par le réseau des paysans autour de vous. En fonction du profil du salarié, l'employeur peut recourir à un emploi aidé.

### Salarié du Service de Remplacement Agricole

Le service de remplacement a pour mission de mettre à disposition des agents, salariés du service de remplacement, auprès des exploitants agricoles en cas d'absence pour maladie, accident, maternité, paternité, mandat professionnel,

formation et également congés.

### Service de Remplacement de l'Ariège (SRA)

32 avenue du Général de Gaulle - 09000 FOIX. - Tél. : 05 61 02 14 38.

### Stage 6 mois

A l'heure actuelle, outre les stages obligatoires suivis lors d'une formation agricole, un stage d'application de 6 mois est obligatoire pour obtenir les aides à l'installation de jeunes agriculteurs (DJA et prêts MTS-installation). Sauf exception, ce stage doit se dérouler à plus de 50 km de son domicile pour les fils ou filles d'agriculteur. Il est aussi possible de le réaliser à l'étranger.

En Ariège, le CFPPA assure le suivi du stage 6 mois.

### Action de Formation

#### Préalable à l'Embauche (AFPE)

Pour les chômeurs indemnisés percevant l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE), il est possible, via l'ANPE, de suivre une formation de 450 heures maximum (3 mois) dans une exploitation agricole, à condition que l'exploitant embauche le stagiaire en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, à temps plein ou à temps partiel de 20 heures minimum.

### L'Evaluation en Milieu de Travail (EMT)

Pour les demandeurs d'emploi, l'ANPE peut mettre en place une Evaluation en Milieu de Travail (EMT). Cela consiste à tester ses compétences et motivations dans le type d'emploi recherché, sur une exploitation agricole, par exemple. L'évaluation dure 10 jours maximum.

### Les paysans tuteurs et les chantiers collectifs de l'ADEAR



■ Les Confédérations Paysannes et les ADEAR de Midi-Pyrénées ont mis en place un réseau régional de **paysans tuteurs**, constitué de paysans volontaires pour accompagner les por-

1) Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (AREFA)

Tél. : 05 61 75 41 86

2) Association pour l'Emploi des Cadres Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture

Tél. : 05 61 73 24 29

3) La Dépêche de l'ariège, La Gazette de l'Ariège, Le 09, Terres d'Ariège...

teurs de projet dans les domaines techniques (productions, bâtiments), administratifs, relationnels...

■ L'ADEAR de l'Ariège organise des **chantiers collectifs** qui peuvent être l'occasion d'échanger entre paysans installés et porteurs de projet, voir comment s'y prendre pour une tâche donnée (clôtures, bâtiments...). Pour le nouvel installé, c'est l'occasion d'avancer dans son installation, d'être soutenu matériellement et psychologiquement par un groupe.

**ADEAR de l'Ariège**

32 avenue du Général de Gaulle - 09000 FOIX  
Tél. : 05 61 05 23 68 - E-mail : [adear.09@orange.fr](mailto:adear.09@orange.fr)

## C) Rechercher le foncier et bâtir sur son terrain

«C'est le lieu qui décide de ce que tu vas faire.»

Trouver un lieu où s'installer conditionne l'avancée et le contenu du projet, mais c'est aussi le premier frein à l'installation des porteurs de projet qui s'installent en «Hors Cadre Familial».

### 1) Maîtriser le foncier

#### L'achat d'un terrain, d'une ferme

Lorsque vous avez trouvé le lieu, différentes étapes doivent être franchies avant la ratification et la signature de l'acte final de vente. **Il est essentiel de bien comprendre les différentes procédures et leurs implications.**

■ **Le compromis ou la promesse de vente** engage le vendeur et l'acquéreur qui doit verser un dépôt de garantie de 10% en général. Un délai est nécessaire pour la signature de l'acte de vente. Par exemple, pour l'achat d'une terre agricole, ce délai est au minimum de deux mois, durée pendant laquelle la SAFER peut préempter.

■ **L'acte de vente doit être notarié** et établir les différentes clauses à respecter (servitudes, charges à payer entre vendeur et acheteur...).

#### Baux ruraux, contrats de location et commodats

##### QU'EST-CE QUE LE STATUT DU FERMAGE ?

Il existe depuis 1946. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 définit le statut du fermage comme «toute mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter pour y exercer une activité agricole.» Le statut du fermage a comme objectif majeur d'assurer la stabilité aux preneurs de biens ruraux.

■ **Le bail rural écrit** est signé, par acte notarié ou non, pour une durée de 9 ans minimum renouvelable. Le barème des fermages est fixé chaque année par arrêté préfectoral. Par exemple, en Ariège, en 2007, le montant est compris entre 16,63 €/ha au minimum en zone pyrénéenne et 175,09 €/ha au maximum en zone de plaines et côteaux.

■ **Le bail rural verbal** est valable du moment qu'il est conclu à titre onéreux. Toutefois, ce type de bail est souvent source de conflits entre preneurs et bailleurs.

■ **Le bail à long terme** est conclu pour une durée d'au moins dix-huit ans. **Le bail de carrière** est signé pour une superficie supérieure à la Surface Minimum d'Installation (SMI) et pour une durée minimale de 25 ans et au maximum jusqu'à l'année de la retraite du preneur.

**Il existe des contrats de location qui échappent au statut du fermage, entre autres :**

■ **Le bail emphytéotique** est obligatoirement passé sous forme notariée. Il dure entre 18 et 99 ans.

■ **Les conventions pluriannuelles d'exploitation ou de pâturage** sont limitées aux zones pastorales.

En Ariège, des conventions pluriannuelles de pâturage sont signées en montagne dans le périmètre des Associations Foncières Pastorales (AFP).

##### QU'EST CE QU'UNE AFP ?

Association syndicale, l'Association Foncière Pastorale (libre, autorisée ou créée d'office) permet de constituer des lots de terre là où le foncier est extrêmement morcelé. L'agriculteur qui s'installe a alors un interlocuteur unique : le bureau de l'association. Pour le moment, un agriculteur installé dans une AFP signe une convention pluriannuelle de pâturage.

■ **Le commodat** ou prêt à usage est un contrat qui concerne le prêt d'un objet ou d'un bien immobilier, à titre gratuit.

■ **La convention de mise à disposition** (Cf. paragraphe P29).

#### L'acquisition collective du foncier

*Sophie, après avoir cherché un temps toute seule, a décidé de se grouper avec d'autres pour acheter un plus grand terrain, qu'ils se partageront ensuite.*

Pour des raisons diverses, certaines personnes souhaitent dès le départ s'installer à plusieurs sur une même entité foncière ou faire participer d'autres personnes (familles, amis) dans l'achat du foncier.

### Les structures juridiques les plus fréquemment utilisées pour l'achat collectif sont :

■ **La SCI** (Société Civile Immobilière) a pour objet principal l'acquisition de bâtiments mais peut aussi acheter des terrains, agricoles ou non. Elle est composée d'au moins deux associés, personnes physiques ou morales.

■ **Le GFA** (Groupement Foncier Agricole) permet de gérer collectivement une propriété agricole, terrain et bâtiments. Le GFA peut être bailleur ou exploiter directement les terres. Il y a au minimum deux associés, uniquement des personnes physiques, sauf dérogation.

■ **L'association loi 1901** peut être porteuse de foncier, mais elle ne peut acquérir que le local destiné à l'administration de l'association et les immeubles nécessaires à l'accomplissement de ses buts.

L'association Terres de Liens peut vous conseiller sur votre projet d'acquisition collective.

#### Terres de liens

Cette association a pour objectif de favoriser l'accès au foncier et au bâti par une démarche collective, afin d'y accueillir et d'y pérenniser des projets écologiques et solidaires. Notamment, Terres de Liens a édité un «guide méthodologique d'accès collectif et solidaire au foncier» et est à l'origine de «La Foncière», société d'investissement solidaire dont le but est de mettre à disposition des terres pour des projets respectant la charte de Terres de Liens.

Coordination nationale :

Jérôme Deconinck - Tél. : 04 75 59 69 35

E-mail : jerome.deco@terredeliens.org

www.terredeliens.org

Antenne Midi-Pyrénées :

Vincent Jannot - E-mail : asso.relier@orange.fr

Tél. : 05 65 99 38 42

## 2) Les outils de gestion du foncier agricole

### Le Contrôle des Structures

#### QU'EST CE QUE LE CONTRÔLE DES STRUCTURES ?

Institué en 1980, le contrôle des structures vise à contrôler la jouissance des biens agricoles et non la propriété, quel que soit la nature de l'acte (vente, location à titre onéreux ou gratuit). «**L'objectif prioritaire** du contrôle des structures est de favoriser l'**installation** d'agriculteurs, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive»<sup>(1)</sup>. (Art.L331-1 al.3 du Code rural ).

Les opérations d'installation, agrandissement et réunion d'exploitations rentrent dans le cadre du contrôle des structures et sont soumises à autorisations examinées en CDOA.

### La Commission Départementale d'Orientation Agricole

■ **Composition** : La CDOA réunit des représentants de la profession agricole (Chambre d'Agriculture, syndicats), de l'Etat et des collectivités territoriales...

■ **Rôle** : La CDOA donne son avis sur des mesures de portée générale concernant la politique agricole départementale et pour les décisions individuelles : **attribution des aides<sup>(2)</sup> et droits à produire, financements des exploitations, autorisations d'exploiter...**

Avant la CDOA, la demande d'autorisation d'exploiter fait l'objet d'une publicité dans au moins un journal local<sup>(3)</sup>. En cas de demande concurrente d'autorisation d'exploiter les projets d'installation sont prioritaires.

#### S'installer en faisant une demande concurrente d'autorisation d'exploiter est possible !!

Mylène a pu s'installer en faisant une demande concurrente d'autorisation d'exploiter (17 ha sur 2 communes au Nord de l'Ariège). Elle n'en était pas à sa première tentative, les précédentes avaient échoué. Le propriétaire, récalcitrant à sa demande au départ, a consenti à lui signer un bail.

Pour que la CDOA ne ressemble plus à un flot ininterrompu d'agrandissements il faut encourager les demandes d'autorisation d'exploiter pour des installations.

### La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)



1) Le code rural est consultable gratuitement sur <http://www.legifrance.gouv.fr>

2) Notamment la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA)

3) En Ariège : Terres d'Ariège et la Gazette de l'Ariège.



■ **Les missions de la SAFER** : La SAFER est un organisme de droit privé (Société Anonyme) remplissant une mission de service public. Elle a trois types de mission :

- **Une mission d'intérêt agricole** : installation ou maintien d'exploitants, accroissement de la superficie, remaniement parcellaire.
- **Une mission de développement local** : aménagement du foncier au profit d'une collectivité.
- **Une mission environnementale.**

Pour remplir ses missions, la SAFER peut procéder à plusieurs types d'opérations :

■ **L'acquisition amiable d'un bien** : La SAFER est informée d'un bien à la vente ; le technicien de la zone effectue l'expertise, négocie l'achat du bien et recherche des candidats potentiels, à un prix correspondant au marché immobilier de la zone.

■ **La préemption d'un bien agricole** : Lors de la signature d'un sous-seing privé pour la vente d'un bien agricole, le notaire est dans l'obligation de le notifier à la SAFER. Celle-ci a alors deux mois pour préempter, c'est à dire se substituer à l'acquéreur et l'acheter à sa place. Si un ou plusieurs candidats font une demande de préemption à la SAFER, le comité technique décidera ou non de la préemption, en fonction des projets des candidats et en respectant une des missions de la SAFER.

■ **La rétrocession du bien** intervient après une acquisition amiable ou une préemption. Un appel à candidatures est fait en mairie et dans les journaux locaux, puis le comité technique examine et choisit un candidat.

■ **La convention de mise à disposition (CMD)** est une location qu'un propriétaire fait via l'intermédiaire de la SAFER pour une durée maximum de 3 ans à condition que la mise en valeur des terres soit réalisée par un agriculteur. La SAFER recherche alors un candidat.

#### LE COMITÉ TECHNIQUE DE LA SAFER EST COMPOSÉ :

D'organisations agricoles (chambre d'agriculture, banques et assurances mutuelles agricoles, syndicats agricoles représentatifs), des collectivités territoriales (conseil général, communes, communautés de communes et association de maires), de l'État (le directeur départemental de l'agriculture et le directeur des services fiscaux).

### 3) A qui s'adresser pour la recherche de foncier ?



#### Les Organismes Professionnels Agricoles, les administrations et les collectivités locales

■ **L'ADASEA** réalise :

- L'accueil des candidats au point-info installation qui permet d'avoir les premiers renseignements pour devenir agriculteur.
- L'inscription au Répertoire Départemental à l'Installation (RDI) : Il doit permettre par des mises en relation de rapprocher des candidats à l'installation et des cédants (ou candidats en recherche d'associé).

Coordonnées : **ADASEA de l'Ariège**

32 avenue du Général de Gaulle BP 21 - 09000 FOIX Cedex  
Tél. : 05 34 09 26 90 - E-mail : a009@cnaseal.fr - www.adasea.net

■ **La SAFER** : Il faut rencontrer le ou les conseillers fonciers de la SAFER, présenter son projet et le budget alloué à l'achat du foncier bâti ou non bâti.

Coordonnées : **SAFER de l'Ariège**

23 avenue de Lérida - 09000 FOIX.  
Tél. : 05 34 09 34 50 - Site national : www.safer.fr

■ **L'ADEAR diffuse les notifications SAFER** pour une éventuelle demande de préemption, les demandes d'autorisation d'exploiter, ainsi que l'ensemble des informations qu'elle peut rassembler via le réseau de paysans délégués cantonaux de la Confédération Paysanne.

■ **La DDEA possède** les informations sur les domaines de l'Etat (terrains ou bâtiments gérés par l'Etat) **et les biens vacants.**

Coordonnées : **DDEA de l'Ariège**

Siège : 10 rue des Salenques 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 47 00

■ **Le Conseil Général** : Le Conseil Général anime la **Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)** qui a la possibilité de statuer sur l'état des terres incultes.

Coordonnées : **Hôtel du Département - 09000 FOIX**  
Tél. : 05 61 02 09 09

■ **La Fédération Pastorale de l'Ariège** accompagne la création et la gestion des Associations Foncières Pastorales.

Coordonnées : **Fédération Pastorale de l'Ariège**  
Hôtel du Département BP23 09001 FOIX Cedex  
Tél. : 05 61 02 09 66  
E-mail : [federation.pastorale@pastoralisme09.fr](mailto:federation.pastorale@pastoralisme09.fr)

■ **Les mairies, les communautés de communes** sont au courant d'éventuelles terres disponibles. Elles peuvent mettre en place des mesures qui facilitent l'installation : sensibiliser les propriétaires, protéger les terres agricoles lors de la mise en place de documents d'urbanisme, mettre en place des mesures fiscales incitatives, créer une ferme relais...

### D'autres sources d'informations, non négligeables

- Les agences immobilières (Malheureusement !!)
- La «Gazette de l'Ariège» et «Terres d'Ariège» publient les autorisations d'exploiter et les biens à la vente via la SAFER (pour une acquisition amiable).
- Les autres journaux : Le 09, Campagnes Solidaires, Pâtre, la Chèvre, l'Alliance Pastorale...

### Penser au réseau local ! Au bouche à oreille !

**PAROLES DE PAYSANS** : «C'est en allant au contact des gens localement qu'on obtient des informations.» *Stefan a commencé à «bricoler pour des petits vieux». Cela lui a permis de rencontrer des propriétaires, des gens qui étaient prêts à céder des terres.*

## D) Choisir son statut et déclarer son activité

Ce choix sera fait en fonction de la couverture sociale dont vous avez besoin mais aussi de la structure agricole dont vous disposez et du degré de progressivité que vous vous êtes fixés pour votre projet.

Statut	Conditions d'affiliation	Cotisations minimales	Prestations	Particularités
Chef d'exploitation à titre principal	Taille de l'exploitation au moins égale à ½ SMI ou au moins 1 200 h de travail annuel <sup>(1)</sup>	Fonction de la surface et de la production. 2 500 € / an minimum.	Régime NSA (Non Salariné Agricole) Prestations maladie, maternité, familiales. invalidité, vieillesse.	Pour les nouveaux installés de moins de 40 ans : exonération partielle des cotisations les 5 premières années (65%, 55%, 35%, 25% et 15%)
Cotisant Solidaire	Superficie de 1/10 à ½ SMI (ou entre 150 et 1 200 h)	Fonction de la superficie : de 100 à 500 €.	Cette cotisation n'ouvre droit à aucune prestation.	Le problème est qu'être cotisant solidaire ne permet pas d'avoir un statut social. Cela permet uniquement de légaliser une production agricole et la vente des produits.
Conjoint collaborateur	Participe effectivement et habituellement aux travaux de l'exploitation.	Variable (pas d'assurance maladie)	Couverture sociale partielle.	Il a fallu attendre la Loi d'Orientation Agricole de 2006 pour que ce statut soit ouvert aux concubins et aux personnes liées par un PACS.
Exploitant à titre secondaire	-Taille de l'exploitation au moins égale à ½ SMI. - Revenu principal tiré d'une autre activité.	Variable	Couverture sociale partielle.	

**Exemple** : *Manu et Célia travaillent ensemble mais seul Manu est installé en tant que chef d'exploitation parce qu'ils manquent de foncier mais aussi parce qu'ils ne pourraient pas payer deux fois la cotisation sociale MSA.*

1) En pratique, l'équivalence des 1200 heures travaillées n'est pris en compte que pour les activités agricoles n'ayant pas de SMI.

La SMI polyculture-élevage est de 25 ha en plaine d'Ariège, 30 ha sur les côteaux, 24 ha en zone sous-pyrénéenne, 18 ha en zone pyrénéenne.

Contact : **MSA de l'Ariège**  
26, Allées de Villote, BP 36, 09014 - FOIX CEDEX  
Tel.: 05 61 65 75 75  
www.msa.fr

### LE CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES (CFE)

C'est un passage obligé pour déclarer l'activité d'une entreprise agricole. Ce guichet unique transmet le dossier de l'exploitant aux organismes concernés: la Mutualité Sociale Agricole pour l'affiliation, l'Etablissement Départemental de l'Elevage pour le numéro d'éleveur, l'INSEE pour le numéro SIREN (entreprise), le Centre des Impôts pour informer du choix d'assujettissement TVA et du régime d'imposition (forfait ou réel).

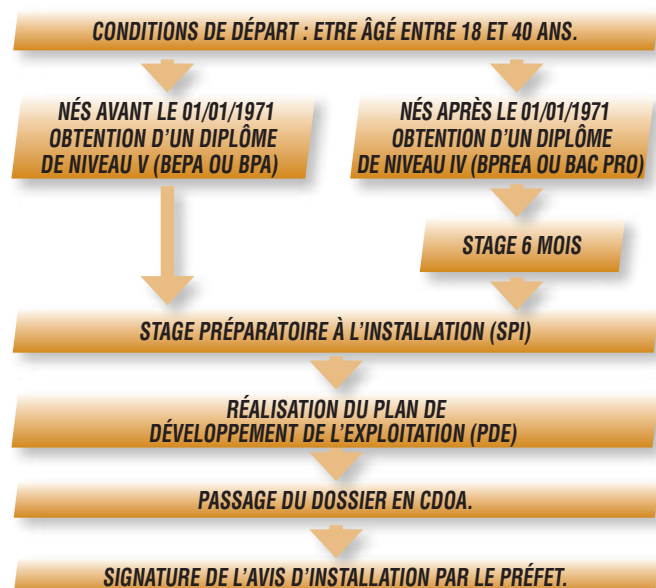
Contact : **CFE - Chambre d'Agriculture de l'Ariège**  
32 av du Général de Gaulle 09000 FOIX  
Tél. : 05 61 02 14 41

## E) Obtenir des aides financières

**PAROLES DE PAYSANS :** «La meilleure aide c'est la sobriété»

### 1) La Dotation Jeunes Agriculteurs et les prêts MTS-JA

#### Les conditions requises pour demander la DJA et le parcours à réaliser



■ **La capacité professionnelle** agricole est nécessaire. Elle est atteinte une fois le diplôme obtenu et le stage 6 mois validé.

■ **Le SPI ou stage 40 heures doit permettre au candidat**, à partir des interventions de tous les acteurs à l'installation (de l'ADASEA aux banques), d'obtenir les éléments nécessaires pour construire son PDE. En Ariège, le SPI est organisé par le CFPPA.

■ **Le PDE** est établi pour 5 ans et décrit les activités projetées et les conditions économiques de l'installation. Il doit montrer l'équilibre financier du projet et la rentabilité des productions envisagées. «Le candidat a toute latitude pour établir lui même son PDE ou se faire aider par les personnes ou organismes de son choix <sup>(1)</sup>». En général, c'est l'ADASEA qui réalise le PDE.

**Le PDE doit montrer que le revenu disponible prévisionnel au terme du plan est supérieur à 1 SMIC net : 1005,37 € au 01/07/07.**

#### Les engagements du bénéficiaire au moment de l'installation :

- Installation sur une surface au moins égale à la ½ SMI
- Réalisation des travaux de mise aux normes dans les 3 ans suivant l'installation.
- Rester chef d'exploitation pendant 5 ans après son installation et tenir une comptabilité de gestion pendant 5 ans <sup>(2)</sup>.
- Au titre des prêts MTS-JA, rester chef d'exploitation pendant 5 ans à compter de la date de réalisation du dernier prêt et conserver le bien, objet du prêt, pendant 5 ans après la réalisation du prêt.

#### Le montant de la DJA

Il est fixé en fonction de la zone géographique (plaine, zone défavorisée ou zone montagne) où se situe l'exploitation et de différents critères dont certains sont fixés par la CDOA. Le montant de la DJA varie de 10 300 € (zone défavorisée) à 35 900 € (taux maximum zone de montagne).

**Par exemple en Ariège, en 2007, la moyenne de la DJA montagne était de 26 200 € et 16 350 € pour la DJA défavorisée.**

1) Circulaire DGFAR/SDEA/C 200 du 1er janvier 2007. Aides à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA et prêts MTS-installation). Dispositions transitoires. En pratique, ce sont les ADASEA qui réalisent les PDE.

2) L'obligation de transmission à la DDAF est supprimée.

### Les prêts MTS-JA

Les prêts MTS-JA peuvent être bonifiés pendant 7 ou 9 ans et durent au maximum 15 ans. La bonification de l'Etat est plafonnée à 22 000 €. Ils peuvent financer la reprise et l'adaptation du capital immobilier et mobilier, le besoin en fonds de roulement la première année d'installation, l'acquisition de foncier (dans la limite de 10% du coût total de l'installation) et l'acquisition de parts sociales, dans le cas d'une installation en société.

### Un parcours à l'installation en cours d'expérimentation

Le ministère de l'Agriculture a proposé de remplacer le «parcours à l'installation» par un nouveau dispositif : le Plan Personnalisé de Professionnalisation (PPP) qui se substituera au stage 6 mois et au SPI. Il devra s'adapter aux besoins de chaque candidat, qui sera soumis à la réalisation d'un ou plusieurs modules de formation et /ou un ou plusieurs stages.

Le PPP sera l'un des critères d'obtention des aides nationales (DJA et prêts bonifiés). Le dispositif devrait se mettre en place au cours de l'année 2008.

## 2) Les aides de la région Midi-Pyrénées

Type d'aide	Conditions d'éligibilité	Montant de la subvention	Dépenses éligibles / Modalités
<b>Aide à l'installation progressive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 40 ans</li> <li>- Chef d'exploitation ou cotisant solidaire.</li> <li>- Capacité professionnelle ou inscription dans une formation qualifiante.</li> <li>- Tous projets hors cadre familial <sup>(1)</sup>.</li> <li>- Accompagnement obligatoire (ADASEA, ADEAR, Chambre d'agriculture...).</li> </ul>	50 % des dépenses plafonnées à 20 000 € HT (10 000 € de subvention maximum). Accompagnement : 80% des dépenses plafonnées à 2 000 €.	Remboursement sur 3 ans des investissements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction/ aménagement de bâtiments agricoles.</li> <li>- plantations pérennes.</li> <li>- travaux d'améliorations foncières.</li> <li>- matériel agricole (sauf tracteurs).</li> <li>- aménagement d'ateliers de transformations / matériel de commercialisation.</li> <li>- acquisition foncières (maximum 2 000 €)</li> </ul> Remboursement en 3 fois sur présentation des factures.
<b>CEFI (Contrat Emploi Formation Installation)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions remplies pour obtenir la DJA.</li> <li>- Installation Hors Cadre Familial</li> </ul>	Rémunération du stagiaire.	Stage d'un an maximum pour préparer la transmission de l'exploitation ou une association.
<b>Aide à l'habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'exploitation à titre principal depuis moins de 5 ans <sup>(2)</sup></li> <li>- SAU inférieure à 80ha.</li> <li>- Résidence principale de l'agriculteur.</li> </ul>	50% des dépenses plafonnées à 9 200 € HT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration d'une habitation existante.</li> <li>- Agrandissement d'un logement existant.</li> <li>- Aménagement d'un local en habitation.</li> </ul> Prise en compte des travaux ou aménagements indispensables à la viabilité du logement. Imprimé type rempli et envoyé à la région avec ou sans accompagnement
<b>Adhésion des jeunes agriculteurs à des CUMA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'exploitation depuis moins de 2 ans.</li> </ul>	80 % du capital social (compris entre 300 et 4 500 €) versé à 1 ou 2 CUMA <sup>(3)</sup> .	Attestation de versement signé par le Président de la CUMA.

**A QUI S'ADRESSER ?** Au Conseil Régional ou à un organisme accompagnateur (ADASEA, Chambre d'agriculture, ADEAR).

Coordonnées :

**Conseil Régional Midi-Pyrénées**

22 bd du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE Cedex 9 - Tél. : 05 61 33 50 50

Dans le cadre du Programme Régional Installation Transmission (PRIT), le porteur de projet remplissant les conditions pour l'obtention de la DJA et Hors Cadre Familial peut bénéficier d'une aide au conseil et au suivi pendant la construction du projet et

après l'installation.

Le PRIT met également en oeuvre une série de mesures pour favoriser la transmission d'exploitation.

1) Les projets dans le cadre familial sont éligibles lorsqu'il s'agit de la création d'un nouvel atelier ou de l'engagement dans une démarche qualité.

2) Le conjoint ne doit pas être agriculteur principal depuis plus de 5 ans. Aide non cumulable avec les autres aides régionales.

3) La subvention est abaissée à 25% dans le cas d'une succession parent / enfant dans la CUMA.

### 3) Les aides du département de l'Ariège

Type d'aide	Conditions d'éligibilité	Montant de la subvention	Dépenses éligibles / Modalités
<b>Soutien à la création de troupeaux ovins / caprins <sup>(1)</sup></b>	- Eleveur à titre principal. - Moins de 50 ans - Utilisation de parcours, landes, estives.	<b>Viande</b> : 80 € (100 premiers) + 40 € (100 supplémentaires). <b>Lait</b> : 80 € (50 premiers) et 40 € (50 supplémentaires)	- Animaux de moins de 4 ans agréés par technicien UPRA ou Chambre d'Agriculture. - Achat de 100 bêtes minimum pour la viande et 50 bêtes minimum pour le lait.
<b>Prime à l'habitat <sup>(2)</sup></b>	- Jeune Agriculteur de moins de 40 ans. - Agriculteur à titre principal ou pluri-actif en zone de montagne.	<b>Zone montagne</b> : 30% du montant HT des travaux (plafond de 3 659 €) <b>Zone Défavorisée</b> : 25% du montant HT des travaux (plafond de 3049 €)	
<b>Aide à l'installation dans le cadre d'un aménagement foncier / gestion de l'espace</b>	- Moins de 45 ans. - Remplir les conditions d'installation avec ou sans DJA.	<b>Bâtiment agricole</b> : location (2 287 €), <b>Construction</b> : 50% du montant HT (plafond de 12 196 €). <b>Habitation</b> : Location 15 245 €, rénovation 50% du montant HT des travaux (plafond de 3 049 €).	
<b>Aides aux échanges amiables de parcelles.</b>	- Etre propriétaire foncier. - Avoir réalisé un échange amiable de parcelles devant notaire	<b>80% des frais liés à l'échange.</b>	Instruction par la Chambre d'Agriculture.
<b>Aide au débroussaillage</b>	- Agriculteur à titre principal.	50 % sur le montant HT des travaux (plafond de 610 € / ha <sup>(3)</sup> )	- Aide sur 5 ha maximum. - Maîtrise foncière des surfaces et obligation d'exploitation pendant 5 ans.

**A QUI S'ADRESSER ?** Au Conseil Général ou à la Chambre d'Agriculture (soutien à la création de troupeaux ovins / caprins).

Coordonnées : **Conseil Général de l'Ariège - Hôtel du département 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 09 09**

1) Aide valable jusqu'à fin 2008.

2) Rénovation de bâtis anciens ou création de nouveaux locaux dans le respect du bâti ancien.

3) Le plafond dépend du type de végétation et du pourcentage de recouvrement.

### 4) Les aides à la création d'entreprise

Ces aides concernent aussi la création d'entreprises agricoles

Organisme	Type de soutien	Montant	Contact
<b>ACCRE</b> (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'entreprise)	Exonération des charges sociales pendant un an pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, etc...	Exonération des charges de sécurité sociales, sauf CSG et CRDS. Continuation des revenus sociaux pendant au moins 6 mois.	<b>Dépôt du dossier au CFE</b> (maximum 45 jours après dépôt de dossier de création).
<b>EDEN</b> (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles)	Prêt sans intérêt de l'Etat pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les bénéficiaires du RMI, de l'ASS, API, etc... <sup>(1)</sup>	Prêt sans intérêt de 6 098 € maximum par créateur (fonction du projet et du nombre de créateurs). Remboursable dans un délai maximum de 5 ans. Nécessité d'obtenir un financement complémentaire d'un établissement bancaire.	<b>Direction du Travail (DDTEFP)</b> 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 46 40
<b>Chèque Conseil</b>	Chèques qui permettent de bénéficier du conseil de professionnels <sup>(2)</sup> pour des questions techniques, financières... Bénéficiaires : les mêmes que pour l'ACCRE	- Avant la création d'entreprise : 12 chèques. - Après la création d'entreprises : 18 chèques (déduction de ceux utilisés avant la création). Valeur d'un chèque : 2/3 de l'heure de conseil <sup>(3)</sup> fixée à 60,98 €	<b>Demande auprès de la DDTEFP</b>
<b>Ariège Initiative</b>	- Prêt d'insertion de 8 000 € maximum sans intérêts et sans garantie remboursable sur cinq ans pour un public en difficulté : RMI, Chômeurs longue durée, Travailleurs handicapés... - Un prêt d'honneur à caractère économique en développement local pour tout public : maximum 30% des besoins (plafond 23 000 €) remboursable sur 5 ans		<b>Ariège Initiative</b> 09340 Verniolle. Tél. : 05 61 69 00 28 accueil.projets@ariegeinitiative.org www.ariegeinitiative.org
<b>France Active Garantie</b>	Garantie de prêt pour des personnes sans emploi ou en situation de précarité économique.	65% plafonné à 30 500 €, si création de moins de 3 ans par un demandeur d'emploi. Durée de 5 ans maximum. Coût : 2% du montant garanti.	<b>Midi Pyrénées Actives à Toulouse</b> Tél. : 05 62 73 16 53 E-mail : mp-actives@mp-actives.org

1) Les créateurs ou repreneurs bénéficiaires du dispositif EDEN peuvent également bénéficier de chèques conseils.

2) La liste des organismes habilités est disponible auprès de la DDTEFP.

3) 100 % de l'heure de conseil pour les 6 premiers chèques accordés aux allocataires du RMI.



Organisme	Type de soutien	Montant	Contact
<b>FGIF (Fond de Garantie pour la création d'entreprises à l'Initiative des Femmes)</b>	Garantie de prêt d'un montant de 5 000 € minimum.	70% pour les prêts inférieurs à 38 000 €. Sinon, plafonnement de la garantie à 27 000 €. Durée du prêt : 2 à 7 ans.	<b>Mission aux droits des femmes et de l'égalité</b> Préfecture de l'Ariège Tél. : 05 61 02 10 14 www.franceactive.org
<b>ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)</b>	Microcrédit pour des demandeurs d'emploi ou allocataires du RMI exclus du système bancaire.	Plan de financement de 11 500 € maxi. - Microcrédit de 5 000 € à 7,02% de taux d'intérêt Remboursement sur 2 ans. - Prêt d'honneur de 5 000 € sans intérêt, différé jusqu'à 24 mois. Remboursement sur 4 ans. - Prime de 1 500 € du Conseil Régional Midi Pyrénées (conditionné à l'obtention du micro-crédit ADIE).	<b>Antenne Ariège</b> Cap Couserans 09190 Saint Lizier Permanence à Foix.
<b>AGEFIPH</b>	Subvention s'adressant à un public handicapé demandeur d'emploi (inscrit ANPE) Financement partiel d'une formation à la gestion.	Subvention de 10 675 € maximum avec un apport personnel de 1 525 € minimum.	<b>Créer 09</b> 09340 VERNIOLLE Tél. : 05 61 69 06 40 E-mail : ariège@creer.fr

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres aides ou prêts peuvent être obtenues par exemple avec la Fondation Raoul Follereau, la Fondation de la 2<sup>ème</sup> chance (dotation de 10000 € maximum)... La Nouvelle Economie Solidaire (NEF) propose des prêts pour des activités écologiques, de développement local... L'ADEAR ou l'ADASEA sont en mesure de vous renseigner sur ces aides.

## 5. Les aides à l'exploitation agricole

Elles peuvent être activées même en tant que cotisant solidaire.



### Les aides à la production

Depuis 2006, les aides à la production sont en parties dé-couplées de la production, c'est à dire qu'elles sont en partie remplacées par un paiement unique à l'hectare, appelé Droit à Paiement Unique. Les DPU sont détenus par les exploitants et leur nombre doit correspondre au nombre d'hectares admissibles (toutes les parcelles agricoles sauf les cultures pérennes, le maraîchage, les pommes de terre). Ils ont été calculés d'après le montant des aides des années 2000-2002.

**Un nouvel installé peut obtenir des DPU par :**

- Transfert suite à une reprise de foncier.
- Une attribution de droits de la réserve départementale.

### Les aides qui restent liées à la production

- Aides SCOP (Surfaces Céréales Oléo-Protéagineux) : 77 € / ha.
- Prime à la brebis : 10,5 € en ovins viande, 8,4 € en ovins lait, 3,5 € prime supplémentaire zone défavorisée
- Pour les chèvres, il n'existe plus d'aides liées à la production, elles sont entièrement converties en DPU.

### Les Mesures Agro-Environnementales

- L'Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels (ICHN) est attribuée en zone de haute montagne, montagne, piémont et défavorisée pour une fourchette de chargement variable selon les zones (entre 0,15 et 2 UGB / ha) et un montant compris entre 49 et 221 € / ha pour les 25 premiers ha et 44,10 et 198,50 pour les hectares suivants.
  - La Prime Herbagère Agro-Environnementale est contractualisée sur 5 ans et peut être obtenue pour tout hectare herbager «normalement productif» à hauteur de 76 € / hectare (plafond de 7 600 €) et à hauteur de 66 € / hectare pour les surfaces moins productives (landes...).
- Bien que malmenées et d'un avenir incertain, ces aides ne sont octroyées qu'après une demande individuelle auprès de la DDEA de l'Ariège.

## F) S'installer progressivement

### QU'EST-CE QUE L'INSTALLATION PROGRESSIVE ?

«C'est une installation d'un ou plusieurs individus sur un projet à base agricole qui se développe progressivement au fur et à mesure de l'acquisition des compétences et des moyens de productions et qui n'a pas bénéficié des aides nationales à l'installation (1).»

La définition reste imprécise car l'installation progressive peut aboutir à une demande de DJA. De plus, la définition d'installation elle-même est floue puisque cela ne signifie pas forcément l'atteinte de la 1/2 SMI. S'il est impossible de faire des généralités, nous pouvons donner les caractéristiques les plus fréquentes des installations progressives :

- Création ou reprise d'une petite exploitation car l'accès au foncier est là aussi le premier frein.
- Mise en place de productions atypiques et souvent non contingentées par la PAC.
- Combinaison de plusieurs productions mais aussi de services.
- Forte valeur ajoutée par choix ou pour pallier la faible assise foncière.
- Montant des investissements peu élevés, liés à des financements peu élevés mais aussi aux choix des porteurs de projet.
- Projet qui mûrit et se transforme pendant 5 à 10 ans.

Bien que l'installation se fasse sur plusieurs années, la réflexion sur le projet et l'organisation sont primordiales :

- Le travail salarié permet souvent de s'installer progressivement car il apporte un revenu mais il représente aussi du temps passé hors de l'exploitation : le projet a tendance à stagner.
- Il faut réfléchir à l'ordre de construction des aménagements et des ateliers de production.
- Il faut investir au fur et à mesure, calculer ce qui est le plus urgent.

### TÉMOIGNAGE D'UN PARCOURS À L'INSTALLATION PROGRESSIVE :

*Marc et Audrey en caprins, transformation fromagère en zone de montagne.*

#### Quelle était votre idée de départ ?

*Nous avions un rêve de vie saine, on voulait approcher l'autonomie, manger nos produits, limiter nos besoins et dépenser le moins possible à l'extérieur.*

### Dans quelles conditions avez-vous démarré votre projet ?

*On s'est installés sur des terrains sur lesquels nous avons une autorisation informelle de la commune et de l'Association Foncière Pastorale. Nous avons posé notre caravane pour laquelle il nous a fallu demander rapidement une autorisation. La première année nous avons débroussaillé et fait un jardin et la deuxième année nous avons pris des chèvres parce qu'on voulait accélérer l'évolution du projet. Il n'y avait pas de bâtiment, on a remonté le mur d'une grange et posé une bâche dessus. L'année suivante un programme de financement a permis de remonter les granges.*

### Comment avez-vous réalisé les premiers investissements ?

*Nous avons investi avec ce que nous gagnions à l'extérieur grâce à notre travail saisonnier, nous n'avions pas de loyer donc nous dépensions peu. Bien sûr, nous n'avons fait que de petits investissements.*

### Comment a évolué le projet ensuite ?

*La vie rythmée par les animaux, les saisons, cela nous plaisait mais on s'est rendu compte que l'autonomie ce n'était pas possible. On a voulu vendre nos produits et, pour cela, il nous fallait être au moins cotisant solidaire. Pour commercialiser des fromages, il faut une fromagerie aux normes ce qui nécessite des investissements. En attendant, nous avons vendu des légumes et des chevreaux. On a fait des essais de fromage pour nous et la famille.*

### Qu'est ce qui a entraîné cette évolution ?

*Le déclic s'est produit en rencontrant des gens qui croyaient en nous, qui pensaient qu'il était possible de construire une exploitation autour d'un projet de vie. Ensuite, nous nous sommes trouvés bloqués sur le site pour des problèmes d'eau potable. Nous avons décidé de déménager sur une autre ferme en location et nous allons faire une demande de DJA. Nous étions réticents mais un ami nous a expliqué qu'il était possible de rester libre de mener son projet même en demandant la DJA.*

### Aujourd'hui quels sont vos objectifs ?

*Nous voulons vivre de notre travail à la ferme, avoir des enfants, rester libre d'évoluer à notre rythme et garder une petite structure. Nous ne voulons pas être obligés de nous agrandir pour avoir une vie confortable et pour honorer nos dettes. Nous préférons améliorer petit à petit nos conditions de travail et ne pas être pris au piège des banques.*

1) Source : Diagnostic d'installations progressives - Elaboration de pistes d'accompagnement - Confédération Paysanne - 2002

## G) S'associer

«Etre agriculteur c'est aussi être seul face à son outil de travail, ses angoisses et ses doutes... Avoir un associé permet de ne plus être seul à gérer, à décider, à porter l'exploitation <sup>(1)</sup>».

Les motivations pour s'installer en association peuvent être diverses : s'installer à moindre coût sur une exploitation existante, partager les investissements (dans le cas d'une création), profiter de l'expérience d'un associé installé, construire son projet, travailler et vivre à plusieurs... Toutefois, si les intentions d'association sont nombreuses, les créations effectives de sociétés le sont beaucoup moins.

### GUIDE DE L'ASSOCIATION EN AGRICULTURE.

Ce guide, élaboré par une étudiante en DESS «Aménagement et Développement Transfrontaliers de la Montagne» pour la Confédération Paysanne de l'Ariège, présente les différentes formes sociétaires, un recueil d'expériences d'association agricoles et donne des conseils pour bien réussir son projet d'association. Il contient notamment l'ensemble des questions à se poser pour clarifier un projet d'association.

## Les principales sociétés agricoles sont :

### Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC).

Cette forme sociétaire est la plus répandue. Il y a obligation des associés à participer aux travaux. Les activités pouvant faire l'objet d'un GAEC sont les mêmes que pour une EARL. Le capital social minimum de départ est de 1 500 €. Les associés peuvent être entre 2 et 10 personnes physiques, ayant la qualité de chef d'exploitation. Deux époux ou concubins seuls ne peuvent constituer un GAEC. La rémunération des associés ne peut être inférieure au SMIC. La répartition des bénéfices est prévue dans les statuts.

### L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)

Ce type de société protège financièrement les biens privés (séparation des patrimoines privés et professionnels). Toutes activités agricoles et de tourisme liées à l'exploitation peuvent être liées à l'EARL. Par contre, les activités commerciales sont exclues. Le capital social minimum pour la constitution d'une EARL est de 7 500 €. La société est constituée de 1 à 10 personnes physiques, exploitantes ou non. Un exploitant seul peut constituer une EARL et ainsi protéger ses biens privés.

### Les Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA)

Elles constituent la forme sociétaire agricole la plus souple. L'objet de la SCEA est de créer ou gérer une ou plusieurs exploitations agricoles mais aussi toutes les activités dans le prolongement de l'acte de production (transformation et commercialisation) et toutes les activités de tourisme ayant pour support l'exploitation. Les associés sont au moins deux personnes physiques ou morales, exploitants agricoles ou non. L'association entre deux époux est possible.

Pour la commercialisation des produits agricoles, des sociétés commerciales, telles que le GIE ou la SARL peuvent être constituées.

Contact utile :  
Association Tarnaise pour le développement  
de l'Agriculture de Groupe – (ATAG)  
Maison des agriculteurs BP89 81003 ALBI  
Tél. : 05 63 48 83 75

1) Source : Guide de l'association en agriculture – Confédération Paysanne de l'Ariège, GUILLOUET Suzy, 2004

# Des pistes techniques

pour choisir son système de production et d'élevage

## 03

# S'INTÉGRER DANS LA DÉMARCHE AGRICULTURE PAYSANNE

### Qu'est ce que l'Agriculture Paysanne ?

Par rapport aux enjeux actuels de l'agriculture et aux nouvelles attentes de la société, l'agriculture paysanne se définit comme une agriculture qui permet à un maximum de paysans, répartis sur tout le territoire, de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

L'agriculture paysanne porte en elle trois dimensions aussi fondamentales les unes que les autres :

- elle a une dimension sociale basée sur l'emploi, la solidarité entre paysans, entre régions, entre paysans du monde ;
- elle doit être **économiquement** efficace. Elle doit créer de la valeur ajoutée, par rapport aux moyens de production mis en œuvre et aux volumes produits ;
- elle doit respecter les consommateurs et la nature (dimension environnementale).

## Les 10 principes de l'agriculture paysanne

- 1** Répartir les volumes de production afin de permettre l'accès du métier de paysan au plus grand nombre et de pouvoir en vivre décemment.
- 2** Développer la solidarité avec les paysans des autres régions d'Europe et du monde.
- 3** Respecter la nature selon l'adage : on n'hérite pas de la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants.
- 4** Valoriser les ressources abondantes et économiser celles qui sont rares.
- 5** Rechercher la plus grande transparence dans les actes économiques : achat, production, transformation et vente des produits agricoles.
- 6** Assurer la bonne qualité sanitaire et gustative des produits.
- 7** Viser à l'autonomie la plus grande dans le fonctionnement de l'exploitation agricole.
- 8** Rechercher les partenariats avec les autres acteurs du monde rural.
- 9** Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
- 10** Raisonner toujours à long terme et de façon globale.

Décrire des systèmes s'intégrant dans la démarche agriculture paysanne est un choix délibéré des auteurs du guide. Pour cela nous nous sommes appuyés sur les indicateurs définis pour chacun des 6 thèmes qui caractérisent l'agriculture paysanne (Cf. tableau ci-dessous).

Thèmes	Indicateurs
Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie décisionnelle : ne pas être dépendant d'un modèle, d'une entreprise...</li> <li>- Autonomie économique et financière : dégager un revenu en maîtrisant les charges.</li> <li>- Autonomie technique : maîtriser sa dépendance vis à vis de l'amont et de l'aval de la filière</li> </ul>
Transmissibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivabilité dans la ferme.</li> <li>- Sécurité vis à vis du foncier.</li> <li>- Adaptabilité ou facilité de reconversion.</li> <li>- Viabilité économique de la ferme.</li> <li>- Valeur de l'outil à transmettre.</li> </ul>
Répartition des volumes de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revenu dégagé par rapport à l'unité produite (diminution des charges).</li> <li>- Emploi sur la ferme.</li> </ul>
Travail avec la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'espace.</li> <li>- Fertilité, gestion de l'eau et des phytosanitaires.</li> <li>- Biodiversité (diversification des productions)</li> </ul>
La qualité des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode de production, d'élevage et de transformation.</li> <li>- Respect des cycles naturels et du bien être animal.</li> <li>- Transparence.</li> <li>- Reconnaissance officielle</li> </ul>
Le développement local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication du paysan dans la vie locale.</li> <li>- Forme collective ou sociale de production et de commercialisation.</li> <li>- Activité d'accueil et de mise en valeur du patrimoine.</li> <li>- Création d'emploi.</li> </ul>

Contact : FADEAR

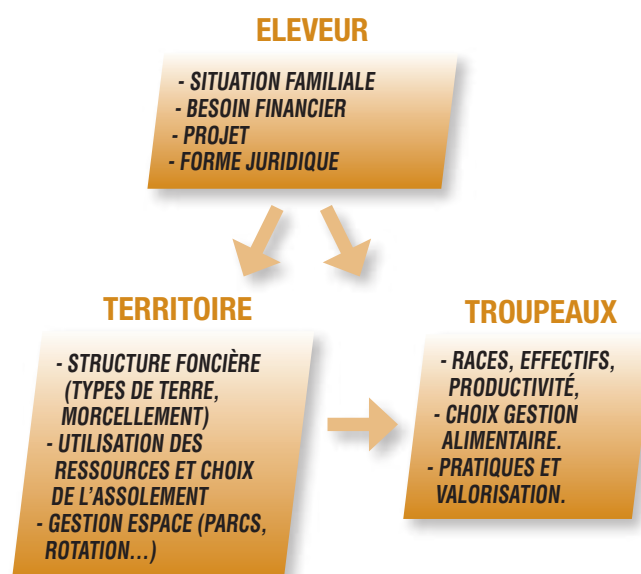
Fédération associative pour le développement de l'Emploi Agricole et Rural  
04 rue Robespierre 93170 BAGNOLET - Tél. : 01 43 63 91 91.

## Choisir son système de production et système d'élevage

■ **Le système de production** que représente une exploitation est un ensemble structuré de moyens de production (travail, terres, capital) qui sont combinés entre eux pour assurer des productions végétales et/ou animales en vue de subvenir aux besoins du paysan et de sa famille.

■ **Le système d'élevage** : Il peut être défini comme «la combinaison des ressources, des espèces animales et des techniques et pratiques mises en oeuvre par ou plusieurs éleveurs, pour satisfaire ses besoins en valorisant des ressources naturelles par des animaux.»

### Système d'élevage





# I) L'ÉLEVAGE OVIN LAIT

## A) Systèmes de production en ovin lait

**En Annexe 3**, vous trouverez une typologie des systèmes de production ovin lait dans les principaux bassins de production et hors bassin. Des enquêtes ont été réalisées auprès des producteurs du bassin de Roquefort et dans les Pyrénées Atlantiques en se basant sur ces typologies et en recherchant en quoi les systèmes de production s'intégraient dans la démarche de l'agriculture paysanne. De plus nous avons cherché des fermes dont le système pouvait être adaptable en Ariège (en zone de côteaux, piémont ou montagne ariégeoise)

### Cas type n°1

■ Exploitation spécialisée, livreur, structure moyenne du bassin de Roquefort, 64 ha de SAU, 2 UTA, 230 brebis, 46 500 L de lait livré.

### Cas type n°2

■ Exploitation spécialisée, livreur, zone de côteaux du Pays Basque, 47 ha de SAU, 2 UTA, 360 brebis, 47 000 L de lait livré.

### Cas type n°3

■ Exploitation spécialisée, transformateur fermier, transhumant, zone de montagne du Pays Basque, 12 ha de SAU, 1 UTA, 180 brebis, 14 000 L de lait transformé.

**Cas Type n°1 : Exploitation spécialisée, Livreur, structure moyenne du bassin de Roquefort****Monts de Lacause - Altitude : 600 m et pluviométrie : 1200 mm**

- UTA : 2
- Date d'installation : 2002.
- Reprise hors cadre familial tout en location
- Forme juridique : Individuel et conjoint collaborateur
- SAU : 64 ha
- Prairies Naturelles : 57 ha, Céréales : 7 ha
- 232 brebis – 46 437 L produits, 500 HL de quota
- Terres en Agriculture Biologique

**Caractéristiques du système d'élevage**

UTA / élevage ovin : 2 - Race : Lacause

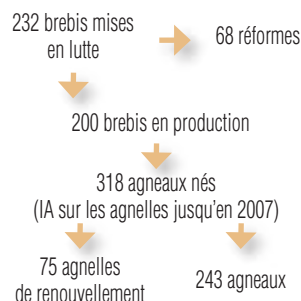
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total / an / brebis
Saillies													
Agnelage													
Traite													
Pâturage													
Fourrage grossier / jour	3 kg	1,5 kg	1 kg	1 kg							3 kg	3 kg	319 kg
Concentré / jour	900 g	550 g		150 g	280 g		420 g		300 g		900 g		157 kg

**Composition de la ration :**

- Fourrage grossier distribué : Foin
- Concentré : aliment acheté (Luzerne déshydratée, blé dur, colza, tournesol, lin) ou produit (seigle, pois, avoine)

**Description du pâturage :**

- Temps sur la journée : Jour et nuit
- Estive : Non.
- Répartition STH : tout en prairies naturelles, 32 ha fauchables, le reste pâturage.
- Pâturage tournant.

**Production :**

- Taux de fertilité : 86%
- Production : 232 L / brebis traite
- Prolificité : 1,6
- TB / TP : 71,7 / 54,6
- Taux de renouvellement : 33%
- Contrôle laitier : Oui.
- Prix moyen agneau : 38,61 €

**Résultats économiques :**

Prix moyen du lait : 948,25 € / 1000 L - Prix moyen agneau : 38,61 €

Produits	Charges opérationnelles
Produit lait	- aliment 8 239 €
Produit agneaux	- frais de santé 1 220 €
Produit réformes	- frais d'élevage 3 383 €
	- engrais, semences, traitements 970 €
<b>Total produits</b>	<b>Total charges opérationnelles : 13 812 €</b>

**■ Marge brute (hors primes)****= Produits – Charges opérationnelles : 39 940 €****+ Montant des primes : 11 101 €****= Marge brute : 51 041 €****■ Charges de structures**

(hors dotation aux amortissements et frais financiers) : 18 003 €

<b>= EBE : 33 038 €</b>	
- Annuités :	5 650 €
- Dotation aux amortissements :	11 962 €
- Frais financiers :	937 €
<b>= Disponible pour prélèvements privés et auto-financement :</b>	<b>27 388 €</b>
<b>= Résultat courant :</b>	<b>20 139 €</b>

**Analyse du système de production par les critères de l'agriculture paysanne**

Critères	Favorisent	Ne favorisent pas
Autonomie	- Autonomie technique : Recherche de l'autonomie alimentaire (réalisée en fourrage, partielle en concentré). - Autonomie économique et financière : diminution des charges au fur et à mesure des années, notamment l'achat de fourrage.	- Dépendance vis à vis de la livraison à l'entreprise, des quotas et du prix décidé dans le bassin Roquefort.
Transmissibilité	- Tout en location (terres et bâtiment) : diminution du coût de la transmission - Sécurité de la commercialisation via une entreprise.	- La transmission sera fonction de la bonne volonté du propriétaire.
Répartition	- Diminution des charges au fur et à mesure des années, amélioration du revenu. - Emploi : passage de 1 UTH à 2 UTH. Une famille vit uniquement du revenu de la ferme.	- La livraison à une entreprise limite la valorisation du produit.
Travail avec la nature	- Conduite des terres en Agriculture Biologique. - Entretien de l'espace (pâturage) - Prise en compte de la biodiversité des prairies.	- L'élevage n'est pas certifié en Agriculture Biologique. - Les contraintes naturelles de la ferme (pente) ne permettent pas de diversifier les productions (prairies temporaires...)
La qualité des produits	- Conduite herbagère du troupeau. - Respect du cycle naturel des animaux - Respect du cahier des charges de l'AOC Roquefort.	- La conduite en AB des terres n'est pas valorisée au niveau du produit fini.
Le développement local	- Implication syndicale et associative. - Ils font partie d'un groupement d'employeur et du groupe «Herbe» (gestion des fourrages) de l'ADEAR du Tarn.	Il n'existe pas de forme collective de production ou de commercialisation au sein de la filière Roquefort : les paysans qui veulent transformer ou commercialiser ensemble doivent sortir de la filière.

**Atouts principaux :** ■ **Autonomie fourragère (optimisation du pâturage).**■ **Transmissibilité : limitation de l'investissement de départ car terres et bâtiment en location.**

**Cas Type n°2 : Exploitation spécialisée, Livreur, Coteaux basques**

Zone de coteaux Altitude : 200 m et pluviométrie : 1300 mm

- UTA : 1,5 (mari et femme)
- Date d'installation : 1994.
- Reprise familiale
- Forme juridique : EARL individuelle.
- Surface Totale : 52 ha, SAU : 47 ha.
- Prairies Temporaires : 30 ha, Luzerne : 5 ha, Maïs : 2ha, Triticale : 5ha, Betterave : 2ha, Lupin : 3,5 ha
- Parcours : 4 à 6 ha.
- Effectif ovins lait : 350 brebis
- Terres en Agriculture Biologique
- Production laitière exploitation : 57 000 L

**Caractéristiques du système d'élevage**

UTH / élevage ovins : 1,5 - Race : Manech Tête Rousse

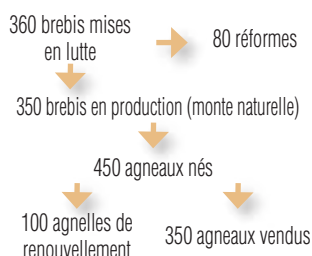
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total / an / brebis
Saillies													
Agnelage													
Traite													
Pâturage	2 h / jour			4 ou 5 h		Journée			Toujours dehors			2h / jour	
Fourrage grossier / jour	1,6 kg	1,3 kg	0,3 kg	1 kg					0,3 kg	1,6 kg			327 kg
Concentré / jour	550 g			100 g		420 g			100 g	550 g			95 kg
Betteraves / jour	3 kg									3 kg			310 kg

**Composition de la ration :**

- Fourrage grossier distribué : Foin (0, 5 à 0,6 kg) ou regain (0,3 à 0,5 kg) Luzerne (0,7 à 1,2 kg)
- Concentré : Maïs (150 g), triticale (250 g), lupin (150g) Betteraves fourragères (3kg). Garanti sans OGM : Tourteau garanti sans OGM.

**Description du pâturage :**

- Temps sur la journée : Fonction saison et météo (2 h minimum en hiver jusqu'à en permanence en été)
- Ne transhume pas.
- Répartition STH : Prairies Temporaires.
- Pâturage libre

**Production :**

- Taux de fertilité : 97%
- Production / mère : 165 L / brebis traite
- Prolificité : 1,3
- TB / TP : 74/54
- Taux de renouvellement : 28%
- Pas de ontrôle laitier

**Résultats économiques :**

Prix moyen du lait : 0,97 € / 1000 L - Prix moyen agneau : 35 à 40 €

Produits	Charges opérationnelles	
Produit lait	55 558 €	- aliment 8 980 €
Produit agneaux	10 905 €	- charges, élevage 3 430 €
Produit réformes	1 707 €	- charges surfaces fourragères 11 080 €
<b>Total produits</b>	<b>68 170 €</b>	<b>Total charges opérationnelles : 23 490 €</b>

- **Marge brute (hors primes) : 44 680 €**
- + Montant primes : 14 809 €**
- = Marge brute : 59 489 €**

**Charges de structures**

(hors dotation aux amortissement et frais financiers) : 12 377 €

<b>= EBE : 47 112 €</b>		
- Annuités :	14 400 €	- Dotation aux amortissements : 25 570 €
		- Frais financiers : 2 350 €
<b>= Disponible pour prélèvements privés et auto-financement :</b>	<b>32 712 €</b>	<b>= Résultat courant : 19 192 €</b>

**Analyse du système de production par les critères de l'agriculture paysanne**

Critères	Favorisent	Ne favorisent pas
Autonomie	- Autonomie décisionnelle : Livraison à une coopérative dans laquelle les adhérents prennent part aux décisions. Indépendance par rapport à un modèle technique: bonne fonctionnalité de l'exploitation, système de production réfléchi et maîtrisé. - Autonomie technique : Autonomie alimentaire, Autoconstruction des bâtiments importante.	- Système qui nécessite une surface importante.
Transmissibilité	- Maîtrise du foncier en propriété. - Possibilité de se dégager du temps libre pour un autre atelier / une autre activité : 1 seule personne peut presque faire tout le travail.	- Reprise familiale : une transmission à un hors cadre serait plus difficile. - Prix élevé de la ferme: grosse ferme avec beaucoup de matériel, bâtiments, surface.
La répartition des volumes de production	- Recherche de la diminution des charges opérationnelles (en achat d'aliments).	- La dotation aux amortissements élevée diminue le résultat courant. - Pas d'emploi supplémentaire envisageable tant que le revenu n'est pas supérieur.
Le travail avec la nature / gestion de l'espace	- Favoriser le pâturage. - Rotation des cultures. - Recherche d'un bon équilibre de la biodiversité de la flore des prairies. - Réduction des intrants, notamment grâce à l'introduction de la luzerne dans l'assolement.	- L'élevage n'est pas certifié en Agriculture Biologique. - Les contraintes naturelles de la ferme (pente) ne permettent pas de diversifier les productions (prairies temporaires...)
La qualité des produits	- Bonne qualité du lait. - Respect du cahier des charges AOC Ossau Iraty. - Respect du cycle naturel des animaux.	
Le développement local	- Administrateur de la coopérative laitière CLPB. - Implication dans la vie locale : conseil municipal.	

**Atouts principaux :**

- **Autonomie alimentaire.**
- **Fonctionnalité technique de l'exploitation**
- **Implication dans une démarche de commercialisation collective.**

**Cas Type n°3 : Exploitation spécialisée, Transformateur fermier, montagne basque/transhumant****Altitude et pluviométrie : 350 m (Exposé Nord), 1475 mm**

- UTA : 1
- Date d'installation : 1991.
- Reprise familiale
- Exploitation individuelle.
- Surface Totale : 12 ha de prairies Naturelles.
- Parcours : 3 ha.
- Effectif ovins lait : 180
- Production laitière / fromagère : 14 000 L / 2,5 T de fromage.

**Caractéristiques du système d'élevage**

UTH / élevage ovins : 1 - Race : Manech Têtes Noires

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total / an / brebis
Saillies													
Agnelage													
Traite						TRAITE EN ESTIVE*							
Pâturage													
Fourrage grossier / jour	Foin / luzerne												450 kg
Concentré / jour	200 g												35 kg

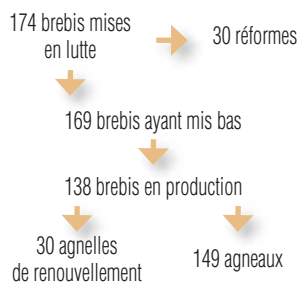
\* Réalisée par un tiers payé par le produit de la traite.

**Composition de la ration :**

- Fourrage grossier distribué : foin ou regain (2kg), luzerne (1 à 1,2 kg).
- Concentré : 200 g de maïs. Garanti sans OGM

**Description du pâturage :**

- Période : Mars - novembre
- Temps sur la journée : journée jusqu'en mai puis en permanence.
- Hivernage : antenaises en plaine de la descente à la montée en estive.
- Estive : A partir de mi-mai.
- Répartition STH : PN (pâturage puis fauche)
- Type de pâturage : entre pâturage tournant et pâturage libre.

**Production :**

- Taux de fertilité : 97%
- Production / mère : 101 L
- Prolificité : 1,1
- TB / TP : 72,1/53,4
- Taux de renouvellement : 17%
- Pas de contrôle laitier

**Résultats économiques :**

Prix moyen du kg de fromage : 15 € (2,5 € / L de lait)  
 Fromage fabriqué de décembre / mi-mai. Prix moyen agneaux : 36,42 €

	Produits	Charges opérationnelles
Produit lait	35 000 €	- aliment 4 057 €
Produit agneaux	54 27 €	- charges, élevage 1 344 €
Produit réformes	946 €	- charges, SFP 1 868 €
		- Frais de fabrication 912 €
<b>Total produits</b>	<b>41 373 €</b>	<b>Total : 8 081 €</b>

**■ Marge brute (hors primes)**

= Produits - Charges opérationnelles : **33 192 €**  
 + Montant des primes : **12 356 €**  
 = Marge brute : **45 548 €**

**Analyse du système de production par les critères de l'agriculture paysanne**

Critères	Favorisent	Ne favorisent pas
Autonomie	- Autonomie décisionnelle : Indépendant pour la transformation, et la commercialisation, affinage en saloir collectif.	- Autonomie technique : achat de tout le concentré et d'une partie du fourrage.
Transmissibilité	- Organisation du travail : il n'y a pas d'animaux sur la ferme en été, ce qui lui permet de se consacrer à d'autres tâches. - Maîtrise du foncier (en propriété). - Valeur de l'outil abordable car il a réalisé des investissements modérés.	- Reprise familiale : la transmission sera plus délicate à un hors cadre familial. - Morcellement de l'exploitation.
La répartition des volumes de production	- Bonne valorisation du produit : transformation et vente directe.	- La ferme ne permet de dégager qu'un seul revenu.
Le travail avec la nature	- Gestion de l'espace. - Défrichage de parcelles sur l'exploitation. - Système herbager avec prairies naturelles. - Utilisation et entretien d'estive en montagne	- Le manque de surface ne permet pas de mettre en place différentes productions.
La qualité des produits	- Respect du cahier des charges AOC Ossau Iraty. - Respect du cycle naturel des animaux. - Traite et fromage d'estive	- Le fromage fabriqué en estive n'est pas un produit de l'exploitation : il est réservé au berger qui réalise la traite en montagne.
Le développement local	- Implication dans des associations locales	

**Atouts principaux :** ■ Valorisation du produit grâce à la transformation et la vente directe.

■ Système transhumant : utilisation de zones d'estive, temps de travail et exploitation libérés en été.

## B) Système d'élevage ovin lait : Des éléments techniques

### 1) Constituer son troupeau

**PAROLES DE PAYSANS :** «*Dans le travail, il faut toujours privilégier les bêtes.*»

Lors d'une installation en ovin lait, l'état et l'adaptation du troupeau seront déterminants dans le fonctionnement et l'équilibre financier de la ferme. Il est donc indispensable, d'être vigilant lors de l'achat des animaux et de ne négliger aucun des éléments suivants : le choix des animaux, l'effectif, la race et l'origine génétique.

#### Le choix des animaux : agnelles ou brebis ?

Lors de l'acquisition d'un cheptel ovin, il existe deux principales possibilités : soit l'achat de jeunes agnelles, soit l'achat d'un troupeau complet constitué d'animaux de tous âges. Ce choix dépendra du stade d'avancement du projet au moment de l'achat et de la progressivité souhaitée de l'installation.

Dans le cas de la constitution d'un troupeau avec des jeunes, il est souhaitable de ne pas dépasser 50% de l'effectif total. Leur élevage demande du temps ; il faut compter deux ans avant que toutes soient en production, avec souvent plus de difficultés. En effet, les agnelles sont moins fertiles, rencontrent plus de problèmes à la mise bas, et ont de moins bons résultats la première année. L'achat d'agnelles seules présente également l'inconvénient d'offrir une pyramide d'âge déséquilibrée <sup>(1)</sup>, et de créer une arrivée massive de brebis à réformer aux environs de la 6<sup>ème</sup> année après l'installation. Enfin, leur adaptabilité est certes plus aisée, mais il est beaucoup plus difficile de conduire des agnelles seules, la présence de brebis adultes, souvent plus calmes, facilitera le travail de l'éleveur.

Dans tous les cas, lors d'une constitution progressive, il est conseillé d'atteindre l'effectif final au terme de la troisième année, en acquérant au moins 60% du troupeau la première année.

L'achat d'un troupeau, lorsque l'occasion se présente, est le moyen qui permet d'entrer, le plus rapidement, en production.

#### Le prix d'achat

- Jusqu'à 80 € pour des agnelles
- De 80 à 130 € pour des brebis.

Dans le cas où l'on achète un troupeau complet, on peut essayer d'obtenir un prix moyen à l'animal plus faible, avec une fourchette de prix comprise entre 110 et 130 € par tête.

#### L'effectif

On déterminera l'effectif en fonction du territoire, du troupeau et de l'éleveur.

#### A titre indicatif

- Pour dégager un revenu pour 1 UTH, il faut compter en moyenne :
- 80 à 120 brebis en transformant le lait,
  - 180 à 250 brebis en livrant le lait <sup>(2)</sup>.

#### Race et origine génétique

Le niveau de production d'un troupeau, dans une race donnée, est fonction à la fois du potentiel laitier des animaux, des conditions naturelles présentes sur la ferme et du système d'alimentation choisi. Il ne faut pas oublier que toutes les pratiques de l'éleveur, à tout moment auront une influence : alimentation, traite, surveillance des animaux, prophylaxie, hygiène du bâtiment...

**Avant toute chose, le choix de la race se fera en fonction des conditions naturelles** (altitude, pluviométrie, orientation, type de sol et de végétation, dénivelé) puisqu'il s'agit de paramètres sur lesquels l'éleveur ne peut influencer.

**PAROLES DE PAYSANS :** «*Il faut trouver le meilleur compromis entre conditions naturelles, rusticité et niveau de production*»

Pour obtenir une production laitière de qualité constante, il est conseillé de travailler en race pure (surtout hors bassin). Les 5 principales races de brebis laitières sont décrites dans le tableau ci-après avec des éléments qui permettent de les caractériser.

Bien qu'il soit possible d'acheter des agnelles dans les centres de sélection de chaque bassin, il est recommandé de chercher à acheter les animaux dans une ferme qui aura le plus grand nombre de points communs avec les conditions naturelles de la future exploitation. Ceci demande une bonne observation ainsi qu'une bonne analyse de l'outil de travail, mais facilite grandement l'adaptation du troupeau. D'autre part, il est recommandé d'éviter de faire des mélanges d'animaux de plus de deux troupeaux différents.

1) Une pyramide d'âge équilibrée : 20% d'agnelles, 60% de brebis entre 2 et 5 ans, 20% entre 5 et 7 ans.

2) Ces chiffres sont donnés comme indication, mais ils varieront d'une ferme à l'autre.



Tableau comparatif des principales races de brebis laitières en France :

Races	Effectif brebis laitières	Effectif ovin au contrôle laitier	Moyennes par brebis			Conduite dominante	Période de traite
			Durée d'allaitement (jours)	Durée de Traite (jours)	Production laitière <sup>(1)</sup> (litres)		
Lacaune	810 000	176 900	25	162	277	sédentaire	Décembre / juillet
Manech Tête Rousse	260 000	65 000	35	150	120	sédentaire	Décembre / juin-juillet
Manech Tête Noire	120 000	37 000	35	130	100	transhumant	Décembre / juin
Basco-Béarnaise	90 000	18 000	35	150	120	transhumant	Décembre / janvier juillet / août
Corse	100 000	21 000	35	190	140	50% sédentaire 50% transhumant	Octobre - juin

Il est bon de rappeler que les chiffres présentés sont des données venant de troupeaux au contrôle laitier et qu'ils peuvent varier en fonction de la conduite adoptée par l'éleveur.

■ **La Lacaune** se distingue par l'importance de son effectif, le nombre d'animaux contrôlé, la proportion élevée d'inséminations artificielles (60%) et un niveau de lactation élevée, suivie par la **Manech Tête Rousse**. Ces races, fortement sélectionnées, sont élevées le plus souvent de manière sédentaire.

■ **La Manech Tête Noire** et **la Basco-Béarnaise**, plus rustiques, sont adaptées à la transhumance. Pour ces deux races, le schéma de sélection est développé depuis moins longtemps et les inséminations artificielles sont moins pratiquées. L'effectif de la Manech Tête Noire diminue au profit de la Tête Rousse, les éleveurs cherchant à augmenter la productivité de leur troupeau.

■ Enfin **la race Corse**, encore peu développée sur le continent, présente la particularité d'être adaptée à des terrains secs de type littoral méditerranéen. Sa rusticité permet de faire transhummer les troupeaux et elle présente la particularité d'avoir une durée de lactation supérieure aux autres races, ainsi qu'une nette précocité de mise à la reproduction.

Coordonnées des organismes de sélection :

**Confédération de Roquefort**  
36 avenue de la République  
BP348 12103 MILLAU - Tél. : 05 65 59 22 00

**Coopérative Ovi-Test**  
La Glène  
12780 SAINT LEONS - Tél. : 05 65 61 86 22

**UPRA Lacaune**  
Maison de l'Agriculture  
5 C bd 122<sup>ème</sup> RI 12000 RODEZ - Tél. : 05 65 73 78 14

**UPRA des races laitières Manech et Basco-béarnaise**  
Centre départemental de l'élevage ovin  
Route Musculdy - 64130 ORDIARP - Tél. : 05 59 28 05 87

**UPRA brebis Corse**  
Domaine de Casabianda 20270 ALERIA - Tél. : 05 95 57 10 91

1) Production laitière moyenne à la traite exclusive : n'inclus pas la production laitière d'allaitement

Brebis Lacaune.



Manech Tête Rousse.



Manech Tête Noire.



Basco-béarnaise.



## 2) Conduite du troupeau

Ci-dessous ne sont énoncées que les spécificités ovines, les éléments complémentaires se retrouvent dans la partie III «Des éléments communs à l'élevage ovin et caprin». (Page 53)

### La reproduction (période, durée, saisonnalité)

La période de reproduction s'étend de la mise à la saillie des femelles (période de la lutte pour les mâles), jusqu'aux mises bas. La durée de gestation des ovins est de 5 mois (environ 145 jours) ; le choix de la période de la mise à la reproduction aura un impact sur la saisonnalité de la production.

■ **Choix de la période des mises bas :** Dans la plupart des élevages, l'essentiel des mises bas a lieu entre les mois de novembre et janvier. Certains choisissent de faire agnelier à partir de janvier/février, ce qui a pour conséquence de reporter la traite plus tard dans l'été, à un moment où la sécheresse peut diminuer les ressources fourragères. Enfin certains éleveurs décident de «désaisonner» les brebis, soit avec des procédés chimiques (pose d'éponges hormonales ou d'implants de mélatonine), soit en laissant le bélier toute l'année dans le troupeau.

■ **Choix de l'âge de mise à la reproduction :** L'âge de mise à la reproduction varie entre 7 mois, début de la fertilité des agnelles, jusqu'à 14 mois selon le mode de conduite de l'élevage. Cela influence le développement corporel des animaux : plus la mise à la reproduction se fait jeune, plus la croissance des agnelles est ralentie.

■ **Choix du mode de reproduction :** On peut choisir la monte naturelle ou les inséminations artificielles.

En monte naturelle, il faut 1 bélier pour 30 à 35 brebis.

Les inséminations artificielles sont utilisées, soit pour améliorer le troupeau génétiquement, avec la semence de bélier améliorateur, soit pour concentrer les mises bas (synchronisation des chaleurs). Le taux de réussite est variable et demande de disposer d'une main d'oeuvre suffisante. Cette opération a un coût : 3 à 5 € la dose de semence et 8 à 10 € avec la synchronisation et la mise en place.

**Attention :** La pratique d'insémination artificielle ne dispense pas d'avoir des béliers en nombre suffisant sur l'exploitation.

#### Définitions

**Le taux de fertilité** = nombre de femelles qui mettent bas par rapport au nombre qui sont mise à la reproduction. Ce taux est très variable, il doit se situer entre 75 et 100%.

**Le taux de prolificité** = nombre d'agneaux nés par brebis qui met bas (entre 1,1 et 1,3 agneaux par brebis laitière)

### L'alimentation

L'alimentation du troupeau, en terme de quantité et d'équilibre, aura une grande influence sur le niveau de lactation, la qualité du lait et du fromage, mais aussi sur la santé des animaux.

**Ration type des différents bassins de production distribuée en début de campagne laitière (en plus du pâturage dans les Pyrénées et en Corse) :**

Bassin	Niveau de production	Fourrage (kg MS <sup>(1)</sup> )	Luzerne déshydratée (kg MS)	Concentré (kg MS)
Roquefort	2,5 L / jour	Foin 2,1 Foin 1 Ensilage herbe 1,3	0,5	0,7
Pyrénées Atlantiques	1,75 L / jour	Foin 1,4 Foin 0,4 Ensilage maïs 0,3	0,3	0,3
Corse	1,5L / jour	Foin 0,3	0,2	0,3

Source : La conduite de l'alimentation des brebis laitières, Pâtre, août / septembre 2006, n°536, p28

### Un exemple de recherche d'autonomie alimentaire dans les côtes basques

**ASSOLEMENT 2007 : Prairies Temporaires (30 ha), Luzerne (5 ha), Maïs (2ha), Triticale (5ha), Betterave fourragère (2ha), Lupin (3,5ha).**

**Les 350 brebis du troupeau pâturent toute l'année, entre 2 heures par jour en hiver et en permanence en été. La ration est constituée du foin, des betteraves fourragères et des céréales de l'exploitation. L'autonomie n'est pas encore atteinte : l'éleveur achète de l'aliment pour les agnelles et de la luzerne. Mais l'entrée de la luzerne dans la rotation et l'investissement dans le séchage en grange permettront de réduire, voire stopper ces achats.**

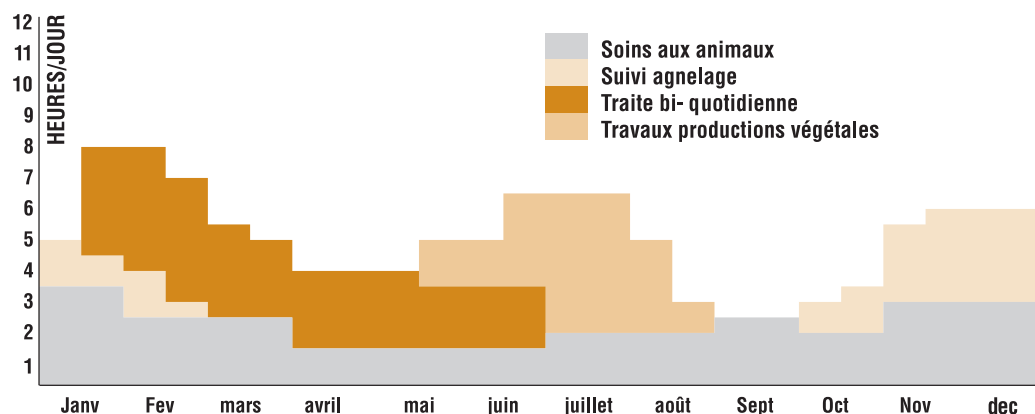
### Organiser son travail

Les systèmes laitiers avec petits ruminants font partie des plus exigeants en terme de main d'oeuvre avec 60 à 100 heures d'astreinte par UGB contre 25 à 45 heures en bovin lait. Le premier facteur dont il faut tenir compte est la saisonnalité de la production. Ensuite, l'organisation est différente selon la main d'oeuvre disponible, la transformation ou non du lait et les équipements présents (tapis d'alimentation, salle de traite, type de bâtiment...).

1) Matière Sèche.

**Exemple de la répartition du temps de travail sur l'année**

pour 1 UTH, livraison du lait, mises bas en novembre/décembre, production de fourrage, pâturage des animaux.



Sur ce schéma, apparaissent les principaux postes de travail.

■ **Les soins aux animaux** : Ils comprennent le temps d'alimentation, d'entrée et de sortie des animaux, le paillage du bâtiment, les soins courants (boiteries, plaies...), la surveillance de la lutte en juillet et août. Le gardiennage du troupeau, dans le cas où des parcs ne sont pas constitués, prend énormément de temps : de 2 à 6 heures par jour.

■ **Le suivi de l'agnelage** : L'agnelage est une période clef qui conditionne l'ensemble de la lactation et qui demande toute l'attention de l'éleveur. Il faut à la fois contrôler le bon déroulement des mises bas et le démarrage de la lactation. En particulier, il faut s'assurer que les mamelles soient bien vidées par les agneaux ou par un complément de traite, pour éviter les mammites et stimuler la lactation.

■ **La traite** : Mis à part une minorité d'élevages qui ont fait le choix de la mono-traite, la traite est bi-quotidienne. En moyenne, cela demande 3 à 4 heures par jour (pour la traite, l'entrée et la sortie des animaux). Ce temps est très variable en fonction de la main d'oeuvre et des équipements : traite mécanique ou manuelle, type de machine à traire, nombre de postes...

■ **Les travaux pour les productions végétales (fertilisation, traitements et récolte des parcelles)**. Nous avons vu que le système herbager permettait de réduire ce temps. Toutefois, la période de récolte des foin représente une pointe de travail et un besoin de main d'oeuvre accru. En montagne, en système herbager, il faudra compter le temps de débroussaillage et d'entretien des clôtures.

**A TITRE INDICATIF, en transformation fromagère**

- Fromages lactiques : 2 à 4 heures par jour
- Tomme : 2 à 4 heures tous les 2 jours, plus le temps d'entretien des fromages (soins en cave).
- Vente directe : 2 à 3 demi-journées par semaine.

**Ovin viande et ovin lait : quelle complémentarité ?**

Les élevages ovins viande subissent depuis plusieurs années une baisse des prix sur leurs produits et, à l'heure actuelle, les installations dans ces productions ont fortement diminué. Plutôt que d'agrandir indéfiniment le troupeau viande pour améliorer le revenu, l'élevage ovin lait peut être envisagé comme un complément intéressant.

Trois exploitations en Ariège, ont choisi d'avoir à la fois ovin viande et lait. Pour l'une de ces fermes, fonctionnant avec 3 UTH, il s'agit de diminuer l'effectif du troupeau viande (passage de 700 tarasconnaises à la reproduction à 200) et de mener en parallèle un troupeau de 200 Lacaune lait.

L'objectif est de diminuer les charges en ayant un troupeau plus petit et d'augmenter le revenu grâce à la commercialisation du lait. De plus, en diminuant l'effectif, ils pourront mieux gérer le troupeau et auront une charge de travail moindre, malgré la traite, dont le temps sera limité grâce à une machine performante (36 places, 18 postes de traite).

**Toutefois, l'éleveur ne devra pas oublier les contraintes spécifiques à la production laitière :**

- Nécessité d'apporter une alimentation en quantité et qualité suffisante : l'apport alimentaire doit être à la fois plus abondant et adapté en fonction des périodes de l'année.
- Une plus grande attention à la santé du cheptel et à l'hygiène car la répercussion est directe au niveau de la qualité du lait.
- La traite demande une nouvelle organisation du travail.

## II) L'ÉLEVAGE CAPRIN LAIT

### A) Systèmes de production en caprin lait

**Nous avons vu dans la première partie qu'il y avait en Ariège trois types d'exploitations**

- 1) Exploitations spécialisées caprin lait / livraison
- 2) Exploitations mixte caprin livraison / élevage allaitant.
- 3) Exploitation caprin avec transformation fromagère.

Nous avons décrit des exploitations dans les types 1 et 3, le deuxième type étant encore très peu représenté. Nous avons choisi des fermes qui s'intègrent dans la démarche de l'agriculture paysanne. **Les fiches correspondent aux cas suivants :**

#### Cas type n°1

■ **Zone pyrénéenne (Couserans)** – spécialisé caprin lait/ livraison - 2 UTH  
43 ha de Surface Totale (ST) – 100 chèvres - 65 000 L livrés.

#### Cas type n°2

■ **Zone sous pyrénéenne (Séronnais)** – spécialisé caprin / transformation fromagère – 3 UTH  
43 ha de Surface Totale (ST) – 40 000 L transformés.

**Cas type n°1 : Exploitation spécialisée Livreur - Zone pyrénéenne**

Petite région : Couserans - Altitude et pluviométrie : 950 m – 1200 mm.

- UTA : 2
- Date d'installation : 1974.
- Reprise ou création : Création
- Forme juridique : E Individuel – Conjoint collaborateur
- Surface Totale : 43 ha
- PN fauchées : 0 ha
- Pâturage : 43 ha
- Effectif caprin / Production exploitation : 100 chèvres / 65 000 L livrés

**Caractéristiques du système d'élevage (atelier caprin lait)**

UTA / élevage caprin : 2 - Race : Croisées Saanen / Alpines

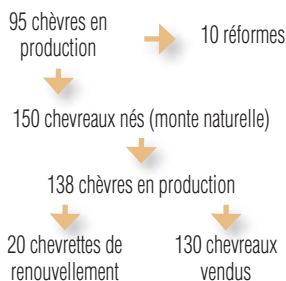
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total / an / brebis
Saillies													
mise bas													
Traite													
Pâturage													
Fourrage grossier													
	3,5 kg			1 kg			0,5 kg					0,5 kg	585 kg
Concentré / jour													
	400 g	800 g		900 g			700 g			500 g		400 g	231 kg

**Composition de la ration :**

- Fourrage grossier distribué : luzerne déshydratée, foin...
- Concentré : maïs et mélange de tourteaux.

**Description du pâturage :**

- Période : Avril - Novembre
- Temps sur la journée : Toute la journée
- Estive : Oui
- Répartition STH : tout en Prairie Naturelle

**Production :**

- Production / mère : 700L
- Prolificté : 1,6
- TB / TP : 36,4/32
- Taux de renouvellement : 22%
- Contrôle laitier

**Résultats économiques (année 2006) :**

Prix moyen du litre de lait : 0,57 € / L - Prix chevreau : entre 1,9 et 2,7 € /kg (autour de 11 € /chevreau)

Produits	Charges opérationnelles	
Produit lait	36 767 €	
Prime laiterie (approche)	468 €	
Produit chevreaux	1 417 €	
Ventes boucs	1 455 €	
Total produits	40 107 €	
	- aliment	14 700 €
	- charges, élevage	6 407 €
	- charges surfaces fourragères	0 €
	Total :	21 107 €

**■ Marge brute (hors primes)****= Produits – Charges opérationnelles : 19 000 €****+ Montant des primes : 12 805 €****= Marge brute : 31 805 €****■ Charges de structures (hors dotation**

aux amortissement et frais financiers) : 9 286 €

**= EBE : 22 519 €**

- Annuités :	0 €	- Dotation aux amortissements :	4 440 €
		- Frais financiers :	0 €
= Disponible pour prélèvements privés et auto-financement :	22 519 €	= Résultat courant :	18 119 €

**Analyse du système de production par les critères de l'agriculture paysanne**

Critères	Favorisent	Ne favorisent pas
Autonomie	- Autonomie économique et financière : pas d'annuité (pas d'investissement récent), limitation des charges de structures.	- Dépendance décisionnelle : pas de choix possible d'entreprise de collecte - Dépendance pour l'alimentation du troupeau : achat du foin et du concentré.
Transmissibilité	- Viabilité économique de la ferme. - Production adaptée aux conditions pédo-climatiques. - Le site permettrait de faire de l'accueil, de la vente directe à la ferme si le lait était transformé.	- Achat de la ferme : le prix sera très élevé (habitation, bâtiment, plusieurs granges traditionnelles) - Étant donné la structure de l'exploitation, il sera difficile de faire une autre production. - Foncier : beaucoup de landes, certaines terres uniquement mises à disposition. - Ferme isolée.
La répartition	- Revenu dégagé satisfaisant. - Emploi : un couple vit sans revenu extérieur.	
Le travail avec la nature	- Entretien par le pâturage d'une zone de montagne en déprise agricole.	- L'absence de parcs ne permet pas d'améliorer la gestion du pâturage, la fertilité des sols, la biodiversité des prairies.
La qualité des produits	- Respect du cycle naturel des animaux. - Pas d'intrant chimique sur les terres. - Reconnaissance de la qualité des produits par l'entreprise de collecte : prime pâturage, prime estive...	
Le développement local		- L'isolement et la charge de travail importantes ne facilitent pas l'implication locale. - Entraide difficile (voisin le plus proche à 3 kms)

**Atouts principaux :**

- Viabilité économique grâce à des investissements qui ont toujours été raisonnés : limitation des annuités et des amortissements.



**Cas type n°2 : Exploitation spécialisée - Transformation fromagère - Zone sous pyrénéenne**

Petite région : Séronnais - Altitude et pluviométrie : 550 m - 1300 mm.

- UTA : 3
- Date d'installation : 2001 pour le fils
- Reprise ou création : association avec ses parents
- Forme juridique : GAEC
- Surface Totale : 43 ha
- PN fauchées : 18 ha, pâturages : 23 ha céréales : 2 ha
- Effectif caprin lait / Production laitière exploitation : 100 chèvres / 40 000 L
- Mode de conduite : Agriculture Biologique

**Caractéristiques du système d'élevage (atelier caprin lait)**

UTA / élevage caprin : 2 - Race : Croisées Saanen / Alpines

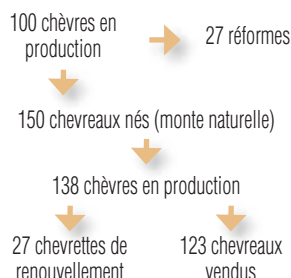
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total / an / brebis
Saillies													
Mise bas													
Traite													
Pâturage													
Fourrage grossier	2 kg / jour / chèvre						2 kg / j / chèvre						420 kg
Aliment (/ jour)	1 kg / jour / chèvre												365 kg

**Composition de la ration :**

- Fourrage grossier distribué : foin
- Concentré : féverole et triticale de la ferme, concentré certifié AB (40% luzerne déshydratée, 15% son de blé, céréales) Garanti sans OGM : certifié en AB.

**Description du pâturage :**

- Période : Toute l'année suivant les conditions météo.
- Temps sur la journée : De 0h à 20h.
- Répartition STH : Tout en prairie naturelle.

**Production :**

- Taux de fertilité : 97%
- Production / mère : 700 L
- Prolificité : 1,6
- Taux de renouvellement : 25 %
- Contrôle laitier : non

**Résultats économiques (année 2006) :**

Prix moyen du litre de lait : 1,80 € / L - Prix chevreau : entre 1,9 et 2,7 € /kg (autour de 11 €/chevreau)

Produits	Charges opérationnelles
Produit fromage	- aliment (tourteaux, foin, céréales). 17 513 €
Produit viande	- frais de santé. 258 €
	- frais d'élevage et transformation 3 430 €
	- engrais, semences, traitements 239 €
	- travaux par tier 300 €
Total produits	Total : 21 740 €

- **Marge brute (hors primes)**  
= Produits - Charges opérationnelles = 51 710 €  
+ Montant des primes : 9 885 €  
= **Marge brute : 61 595 €**

- **Charges de structures (hors dotation aux amortissements et frais financiers) :** 14 253 €

= EBE : 47 342 €	
- Annuités :	4 406 €
- Dotation aux amortissements :	1 120 €
- Frais financiers :	444 €
= Disponible pour prélèvements privés et auto-financement :	42 936 €
= Résultat courant :	35 678 €

**Analyse du système de production par les critères de l'agriculture paysanne**

Critères	Favorisent	Ne favorisent pas
Autonomie	- Autonomie décisionnelle : Transformation et vente du produit en partie en direct. - Autonomie technique : Connaissance de la fabrication fromagère (ancien technicien fromager). - Production de fourrages et de céréales sur la ferme. - Autonomie économique et financière : maîtrise des charges.	- Achat d'une partie de l'alimentation à l'extérieur : charges alimentaires qui restent importantes.
Transmissibilité	- Sécurité du foncier : 28 ha en propriété, 15 en fermage. - Viabilité économique de la ferme : petite exploitation à forte valeur ajoutée. - Réseau de commercialisation (directe et grossiste) bien établi. - Possibilité de s'associer avec le frère si arrêt des parents.	- Les deux tiers des terres et les bâtiments sont en propriété : valeur élevée de la reprise. - Problème de l'habitation pour d'éventuels repreneurs. - Ferme spécialisée en caprin, difficile à reconvertir.
La répartition	- Ferme qui fait vivre 2 familles. - Limitation des charges pour dégager un revenu.	- Possibilité de diminuer les charges ou de mieux valoriser le produit pour améliorer le résultat.
Le travail avec la nature	- Certification en Agriculture biologique des terres et de l'élevage. - Pâturage des animaux	- Les conditions naturelles (terrains en pente) ne permettent pas de diversifier les productions végétales pour faire des rotations.
La qualité des produits	- Fromage certifié en Agriculture Biologique. - Respect du cycle naturel des animaux. - Fabrication de la Tomme des Pyrénées au lait cru qui pourra bénéficier de l'appellation (IGP en cours). - Reconnaissance locale de la qualité des produits.	
Le développement local	- Implication associative et syndicale dans le milieu agricole - Accueil du public sur la ferme.	- Il n'existe pas chez les producteurs fermiers en Ariège de structures collectives de production ou de commercialisation.

- **Atouts principaux :** ■ Valorisation du produit grâce à la transformation du produit.
- Cultures et élevage en agriculture biologique.

## B) Système d'élevage caprin lait : Des éléments techniques

### 1) Constituer son troupeau

#### Le choix des animaux

Comme en ovin, on peut choisir l'achat de chevrettes ou de chèvres :

	Atouts	Contraintes
<b>Achat de chevrettes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation plus facile.</li> <li>- Possibilité de «se faire la main» avant d'entrer en production.</li> <li>- Laisse plus de temps libre au départ que des animaux en lactation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessite de la trésorerie la première année.</li> <li>- Beaucoup de réformes en même temps.</li> <li>- Entre 8 jours et 1 mois, les animaux non sevrés sont fragiles.</li> </ul>
<b>Achat de chèvres / d'un troupeau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée en production rapide.</li> <li>- Pyramide des âges équilibrée.</li> <li>- Conduite plus facile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation au milieu plus difficile.</li> <li>- La vente d'un troupeau entier est moins fréquente.</li> <li>- Il faut limiter la provenance à 1 ou 2 troupeaux.</li> </ul>

#### Le prix d'achat

Pour des animaux sélectionnés, il faut compter un prix moyen de :

- 55 à 80 € pour les chevrettes d'un mois.
- 100 à 130 € pour les chevrettes de 2,5 à 3 mois ou 90 € pour les animaux non sélectionnés.
- 150 à 220 € pour des chevrettes pleines.

Exemple de prix d'achat à un éleveur en Ariège : 40 à 60 € par chevrete de 1,5 mois.

Pour un troupeau non désaisonné et en monte naturelle, il faut prévoir 1 bouc pour 20 à 30 chèvres (220 € pour un bouc de 3 mois sélectionné).

Pour limiter les risques sanitaires, il vaut mieux s'approvisionner auprès de un ou deux élevages maximum.

#### Effectif

Comme pour les ovins, l'effectif sera fonction du territoire, de l'éleveur et du troupeau.

#### A titre indicatif

Pour dégager un revenu pour 1 UTH, il faut compter en moyenne :

- 25 à 50 chèvres en transformant le lait,
- 80 à 120 chèvres en livrant le lait <sup>(1)</sup>.

L'idéal est d'acquérir au moins les 2/3 du troupeau la première année et d'atteindre l'effectif «de croisière» au terme de la 3<sup>ème</sup> année.

1) Ces chiffres sont donnés comme indication, mais ils varieront d'une ferme à l'autre.

### Race et origine génétique

Races	Répartition géographique	Effectif chèvres reproductrices	Effectif caprin au contrôle laitier	Moyennes par chèvre		Taux Butyreux	Taux Azoté
				Durée de Traite	Production laitière		
Alpine	Nationale	450 000	140 000	280 jours	800 litres	35 p.mille	31 p.mille
Saanen	Nationale	350 000	100 000	280 jours	850 litres	33 p.mille	29 p.mille
Poitevine	Poitou Charente	2 500	300	300 jours	650 litres	34 p.mille	30 p.mille
Pyréenne	Massif Pyrénéen	2 300	140	230 jours	215 litres	39 p.mille	30 p.mille

Race Alpine

Race Saanen



■ Les potentiels laitiers des deux grandes races Alpines et Saanen sont comparables ; toutes les deux faisant l'objet d'un schéma de sélection depuis les années 1970.

En terme d'effectif, l'Alpine est la race la plus répandue en France. Originaires de Savoie, c'est une chèvre qui reste rustique s'adaptant au pâturage et à la montagne.

La Saanen, dont le berceau de la race est en Suisse, s'adapte à différents modes d'élevage, notamment à une conduite intensive.

Contact de l'Upra caprine (caprigène) :

**Caprigène France (maintenant Capgène)**

site : [www.caprigene-france.com](http://www.caprigene-france.com) Agropole, 2135 Route de Chauvigny  
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR - Tél. : 05 49 56 10 75

Contact de pépinières :

**Société coopérative CAPRIDOC**

Chemin du Pradel - 30190 MONTIGNARGUES - 04 66 81 67 47

**Coopérative des chevriers du Rouergue**

21 av St-Côme 12500 ESPALION - Tél. : 05 65 44 01 65

**Groupement de Commercialisation  
et de Reproducteurs Caprins d'Aquitaine**

4 et 6 place Francheville - 24 000 PÉRIGUEUX - Tél. : 05 53 35 88 73

■ Il existe plusieurs races présentes en petits effectifs en France.

La Poitevine, dont le troupeau est en train d'être reconstitué, est rustique comme la chèvre du Rove (5 200 chèvres productrices), originaire des Bouches du Rhône. Cette dernière accompagnait les troupeaux ovin en transhumance et était élevée autant pour son lait que pour sa viande.

Contact des associations de sauvegarde :

**Association pour la défense  
et le développement de la chèvre Poitevine**

Saint Goard - 79160 ARDIN - Tél. : 05 49 67 12 77

**Association de la Chèvre du Rove  
Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône**

22 av Henri Pontier - 13626 AIX EN PROVENCE

### La chèvre de race pyrénéenne

C'est une chèvre autochtone à poil long, qui peuplait traditionnellement toutes les Pyrénées mais l'effectif et le potentiel laitier ont fortement régressé suite à l'exode rural et à la concurrence des races caprines sélectionnées.

Rustique, la chèvre de race pyrénéenne est particulièrement adaptée à des systèmes d'élevage économes, reposant sur une forte utilisation du territoire, avec le pâturage de prairies naturelles ou de parcours, des zones intermédiaires plus ou moins boisées, voire des estives. Bien que sa production laitière soit modeste (de 200 à 550 kg de lait par lactation dans des conditions extensives), son lait est riche en matière grasse et donne un fromage apprécié des consommateurs.

Les élevages qui valorisent la race pyrénéenne (seule ou en association avec d'autres races caprines) sont souvent des exploitations de taille modeste situées en montagne.

Créée en 2004, l'association «La chèvre de race pyrénéenne» a pour but la sauvegarde de la race, sa défense, sa promotion, et sa relance en production. L'objectif à terme est de permettre aux producteurs du massif de vivre de la Chèvre des Pyrénées en activité principale ou dans le cadre d'ateliers de diversification économique.

Contact :

32 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 14 19

E-mail : [asso.chevre.pyr@free.fr](mailto:asso.chevre.pyr@free.fr)

*Chèvres Pyrénéennes*



En Ariège, parmi les livreurs de lait, la moitié ont à la fois Alpine et Saanen qu'ils croisent entre elles ; la différence entre les deux races leur paraissant négligeables. Les autres ont des troupeaux en race pure. Les boucs améliorateurs sont achetés soit en pépinière, soit localement, à un élevage de sélection ou simplement au contrôle laitier <sup>(1)</sup>. Certains ont quelques chèvres pyrénéennes dans leur troupeau ; un ou deux éleveurs font des croisements avec d'autres races : poitevine, murcia grenadine.

1) Il est possible d'acheter des chevrettes (croisées saaneen et alpines) et des boucs à un éleveur en montagne.

## 2) Conduite du troupeau

Ci-dessous ne sont énoncés que les spécificités caprines, les éléments complémentaires se retrouvent dans la partie III : «*Des éléments communs à l'élevage ovin et caprin*».

Contrairement à ce que l'on croit souvent, les chèvres laitières sont des animaux relativement fragiles, sensibles au type d'alimentation, à l'ambiance du bâtiment et aux parasites.

### Reproduction

- La durée de gestation des chèvres est de 152 jours, soit 5 mois environ.
- Les mises bas sont naturellement saisonnées de janvier à

mars sous nos latitudes, ce qui veut dire que les saillies ont lieu aux mois d'août / septembre. Les laiteries incitent de plus en plus à désaisonner les mises bas, ce qui contraint les éleveurs à mettre en place synchronisation des chaleurs et inséminations artificielles.

- Les mises bas peuvent être étalées ou groupées. Un étalement, dans le but de produire toute l'année, nécessite de désaisonner une partie des mises bas et de faire des lots.

En Ariège, aucun élevage livreur n'a désaisonné sa production et peu ont recours aux inséminations artificielles, à cause du coût mais aussi des résultats parfois peu satisfaisants.

### Alimentation

- Systèmes d'alimentation en Ariège en système herbager :

Système	Niveau de production	Pâturage	Fourrage (par chèvre par an)	Luzerne déshydratée (par chèvre par an)	Concentrés (par chèvre par an)
Caprin livraison.	800 L / chèvre	Mai à décembre	480 kg	96 kg	330 kg
Caprin / transformation fromagère	700 L / chèvre	Toute l'année	420 kg	0	365 kg

**Remarque :** La complémentarité caprin / bovin est intéressante pour la gestion du pâturage.

#### Un exemple de système alimentaire en caprin / livraison en montagne

A 950 m d'altitude, avec 43 ha de prairies naturelles non fauchables, des surfaces de parcours et un troupeau de 100 chèvres, l'autonomie alimentaire ne peut pas être atteinte. Toutefois, il est possible de réfléchir à un système économe, avec des animaux adaptés à la montagne et sans chercher à augmenter la productivité, ce qui accroîtrait les charges.

Les chèvres pâturent toute la journée à partir du printemps, l'absence de parcs oblige à un gardiennage à certaines périodes. Chaque année sont achetées 120 boules de foin (30 tonnes) venant de la zone de plaine de l'Ariège, 25 tonnes de luzerne déshydratée (plus facile à stocker que le foin), du maïs et du tourteau. Une chèvre produit en moyenne 700 litres de lait.

- Charges alimentaires : 147 € / chèvre.
- Solde sur coût alimentaire <sup>(1)</sup> : 254 € / chèvre

### Organiser son travail

En France, en élevage caprin laitier et fromager, la charge de travail (astreinte et pointes de travail) et le manque de temps libre qui en découle constituent une des causes de la concentration des élevages.

La charge de travail est équivalente à celle de l'élevage ovin, sauf que la période de traite est de 10 mois au lieu de 6. Alors que les éleveurs ovin pourront se consacrer totalement à d'autres travaux pendant la moitié de l'année, les éleveurs caprin devront continuer à traire et auront moins de temps disponible pour les autres tâches (productions végétales, entretien de la ferme...)

#### En Ariège, une image négative de la production caprine à défaire

**PAROLES DE PAYSANS :** «*Du fait que je fasse du lait de chèvre on me prend pour un pauvre.*» «*Il faut faire bouger les mentalités ariégeoises par rapport au lait de chèvre, ce n'est pas très bien vu ici.*» «*Les gens disent : Qu'est ce que tu vas faire avec 4 chèvres ?*» (pour un projet de 100 chèvres à la traite).

Pour certains ariégeois, l'élevage caprin n'est pas considéré comme une production agricole classique, mais comme un loisir pratiqué par des citadins venus vivre à la campagne, n'ayant pas le souci de vivre de leur production et ne souhaitant pas trop travailler. De plus, les chèvres sont considérées comme des animaux qui ne respectent pas les clôtures et qui font des dégâts. Cette image risque d'être un frein à l'installation si elle entraîne des blocages pour la location ou la vente du foncier. En réalité, l'élevage de chèvres laitières est une production qui permet d'obtenir un revenu normal et dont l'avenir est assuré du fait de la demande croissante des entreprises de collecte et des consommateurs.

1) Différence entre le produit brut et les charges d'alimentation.



# III) DES ÉLÉMENTS COMMUNS À L'ÉLEVAGE OVIN ET CAPRIN

## A) Gestion d'une alimentation herbagère

**PAROLE DE PAYSAN :** «*Ce qui fait vraiment la quantité et la qualité de la production laitière, c'est la qualité du fourrage, on ne peut pas compenser avec du concentré.*»

### Choisir une stratégie alimentaire

Différentes stratégies alimentaires existent : système hors-sol, système avec zéro pâturage et système herbager. Le système herbager, particulièrement bien adapté aux surfaces de prairies et de parcours ariégeois, peut avoir plusieurs variantes : système sédentaire, avec ou sans production de fourrage sur l'exploitation, ou système transhumant.

Le choix se fera en fonction de la situation et du potentiel fourrager de l'exploitation. En haute montagne, les surfaces fauchables sont rares voire absentes ; en montagne, les prairies se répartissent entre prés de fauche et pâturages ; en piémont et côteaux, il est possible de définir un assolement et des rotations avec des prairies artificielles et des céréales.

#### Le système transhumant (en ovin)

Il présente l'avantage de diminuer le coût de l'alimentation et de dégager l'exploitation pendant plusieurs mois pour faire les foins, les clôtures... En système ovin lait, la solution la mieux adaptée aux estives ariégeoises, est de tarir avant la transhumance. En effet, la traite en estive suppose un accès facile, du matériel et une organisation appropriée. Il est important de prendre en compte la qualité de l'estive en terme de potentiel fourrager : les animaux doivent redescendre en bon état, prêts à agneler.

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'estive pour les chèvres.

#### Le système herbe : comment ça marche ?

Les objectifs et les avantages d'une alimentation à base d'herbe :

- Valoriser l'herbe à un stade optimal sous forme de pâture.
- Diminuer les intrants, les charges d'alimentation et de mécanisation. En effet, faire pâturer revient 5 fois moins cher que de nourrir au fourrage conservé, toutes opérations comprises (coupe, fanage, pressage, transport stockage et distribution).
- Entretenir l'espace tout en préservant l'environnement.

**Un système fourrager à base d'herbe doit avoir les ¾ de la Surface Fourragère Principales (SFP) en herbe.**

**Il existe deux types de pâturages :**

- **Le pâturage continu :** Une parcelle est attribuée à un lot d'animaux pour un temps assez long. Le chargement est calculé de manière à avoir en permanence la hauteur d'herbe adaptée aux besoins.
- **Le pâturage tournant :** La mise à l'herbe des animaux se fait

sur un ensemble de parcelles divisé en parcs (25 ares / UGB). Quand toute l'herbe est pâturée sur le premier parc les animaux sont déplacés sur un autre.

L'objectif est de pâturer ras, en évitant refus et surpâturage, avec un temps d'occupation court (de 4 à 6 jours) et un temps de retour sur le premier parc entre 20 et 40 jours. Le planning de pâture est un outil qui peut aider à la gestion du pâturage car on y note toutes les informations concernant le suivi du troupeau et des parcelles.

#### Un exemple de pâturage tournant dans le Tarn (57 ha de prairies dont 32 fauchables, 230 brebis lacaune)

Dès le mois de février, un système de pâturage tournant est mis en place, sur des parcs de 1 ha environ (temps de présence 5 à 6 jours par parc) jour et nuit. L'éleveur déprime d'abord toutes les parcelles fauchables, car cela permet de retarder la fauche et d'avoir une meilleure repousse en seconde coupe. En avril, quand la pousse de l'herbe démarre, les brebis ne vont plus que sur les parcelles non fauchées. Le pâturage d'hiver permet de réduire les besoins en stock de fourrages.

#### Les stocks hivernaux :

- **L'ensilage ou l'enrubannage,** techniques de conservation anaérobie, peuvent favoriser, par le développement de mauvaises fermentations, des pathologies spécifiques aux petits ruminants. En outre, ces fourrages sont souvent sources de contamination en germes butyriques et listéria monocytogènes, incompatibles avec la transformation fromagère.
- **Le foin** doit être la base de l'alimentation distribuée en bâtiment.

#### Comment se procurer des aliments et des semences garantis sans OGM en Ariège ?

Il existe un risque de trouver des OGM dans les semences ou les aliments qui contiennent du soja ou du maïs. Pour avoir la certitude de s'approvisionner en intrants sans OGM, les agriculteurs doivent faire la démarche de demander à leur fournisseur des semences ou des aliments garantis «sans OGM». Par contre, un aliment non étiqueté OGM peut néanmoins contenir des ingrédients pollués par des OGM en dessous du seuil de 0,9%.

Pour en savoir plus :

**ADEAR du Tarn - Groupe Herbe :**

Pl. 1<sup>er</sup> Mai 81100 CASTRES - Tél. : 05 63 51 03 70 - E-mail : [adear.tarn@free.fr](mailto:adear.tarn@free.fr)

**CEDAPA**

(Centre d'Etude pour un Développement Agricole plus Autonome)  
22190 PLERIN - Tél. : 02.96.74.75.50

Ouvrages :

«**Construire et conduire un système herbager économe**»  
Cahiers techniques de l'agriculture durable, CIVAM, mars 2002  
«**La prairie temporaire à base de trèfle blanc**»  
par André Pochon - 4<sup>ème</sup> édition - 2002



## B) Bâtiments et équipements de traite

### Les bâtiments

Il est plus simple de construire son bâtiment lorsqu'on est propriétaire du terrain. En location, mieux vaut aménager un bâtiment existant ou mettre en place un tunnel.

#### ■ Evaluer ses besoins :

##### Normes en vigueur :

- Surface d'aire paillée : 1,5 m<sup>2</sup> / brebis ou chèvre ; 0,5 à 0,66 m<sup>2</sup> / chevrette au sevrage ; 0,70 m<sup>2</sup> / par agnelle
- Longueur d'auge : 33 à 40 cm/animal adulte

#### En fonction du degré de mécanisation de la ferme, de l'espace disponible et du budget, seront adaptés :

- L'espace nécessaire pour distribuer : tapis d'alimentation ou couloir central
- L'aménagement et la disposition pour curer le fumier.
- Le stockage de l'alimentation : les fourrages grossiers occupent 1m<sup>3</sup> pour 100 kg et les concentrés 1m<sup>3</sup> pour 500 à 750 kg.

#### ■ Réaménager un bâtiment

Après un état des lieux (surface, ouvertures, voirie et réseaux, situation, entretien, isolation...), il faudra apprécier l'adaptation possible de l'existant aux besoins, tout en anticipant les évolutions futures.

**PAROLES DE PAYSANS :** «*Le gros problème est qu'il n'existe pas de structure à reprendre en ovin ou caprin lait en Ariège. Il faut reprendre les structures d'une exploitation viande, et les adapter.*»

■ **Choisir un type de bâtiment :** Le tunnel est une formule simple, rapide, déplaçable (armature métallique et bâche plastique). Il s'agit d'une solution économe pour les petits troupeaux. La bergerie ou chèvrerie en ossature bois ou métallique est une solution durable ; elle permet des largeurs plus importantes permettant d'intégrer facilement circulation et mécanisation.



##### ATTENTION aux contraintes réglementaires :

- La possibilité d'obtenir le permis de construire dépend du document d'urbanisme de la commune ou, à défaut, du règlement national d'urbanisme.
- Il faut respecter des distances par rapport aux habitations et cours d'eau.
- La viabilisation du terrain doit être réalisée (eau potable, électricité, accès).

**La mairie, la DDE, le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) peuvent vous renseigner sur ces points. La DDEA a un avis à donner sur les projets agricoles.**

#### A TITRE INDICATIF, les coûts s'élèvent à :

- Construction d'un bâtiment : 60 à 100 € HT/m<sup>2</sup> avec auto-construction et jusqu'à 150 € HT/m<sup>2</sup>.
- Mise en place d'un tunnel : 30 à 40 € HT / m<sup>2</sup>.

Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, il est possible d'obtenir des aides à partir de 15 000 € HT d'investissement à des taux compris entre 20 et 50%, selon les zones, le statut du demandeur.

#### Exemple d'un tunnel semi-dur au Pays Basque

Les 190 brebis sont logées dans un tunnel semi-dur de 338 m<sup>2</sup> (26 x 13 m<sup>2</sup>) : les armatures en bois sont recouvertes d'une bâche. Le bâtiment comporte le logement et un fenil de 80m<sup>2</sup>, ce qui facilite la distribution des fourrages. Jean-Michel a fait ce choix car il s'agit d'un bâtiment confortable pour les animaux, bien isolé et fonctionnel ; il peut facilement l'entretenir et l'étendre. Surtout, le coût est modéré : «**Je n'avais pas envie de me payer une cathédrale pendant 25 ans.**»

### Equipements de traite

En choisissant l'équipement, on évaluera le temps nécessaire pour traire le troupeau. Les paramètres du matériel (fréquence de pulsation, rapport de pulsation, niveau de vide...) sont différents pour les brebis ou les chèvres du fait des différences morphologiques et physiologiques des mamelles.

#### ■ Les règles :

Le lieu doit être lumineux, isolé du froid et du bruit. La circulation des animaux est facilitée par des couloirs et aire d'attente bien dimensionnés. La situation de la laiterie, lieu de refroidissement et de stockage du lait (bidons ou tank à lait), sera adaptée à la circulation des véhicules de collecte ou au transport du lait vers l'atelier fermier.

#### ■ Traite en bâtiment :

La traite à la main peut s'envisager pour les petits troupeaux (autour de 30 animaux) ou en début d'installation. La traite à la machine sur l'aire paillée, avec les animaux bloqués au cornadis, peut se faire avec des pots trayeurs (à vider ensuite dans le tank) ou avec un lactoduc, ce qui évite le transport manuel du lait.

#### ■ Traite en salle de traite :



L'achat d'occasion, révisé et garanti, permet de limiter les coûts ; l'achat en neuf offre plus de choix et garantit le service après-vente, essentiel dans ce matériel utilisé bi-quotidiennement.

Salle de traite tunnel, en épi, par l'arrière, par l'avant ou rotative constituent les principaux systèmes. Le nombre de places sur le quai, le simple ou double équipement de postes de traites, le nombre de trayeurs permettent toutes les combinaisons pour toutes les tailles de troupeaux. Souvent, un cornadis et une auge complètent le dispositif pour distribuer le concentré.

## C) Gestion sanitaire du troupeau

### Prévention des risques sanitaires

Pour éviter l'apparition de problèmes de santé dans le troupeau et donc, limiter les traitements, un certain nombre de mesures préventives doivent être mises en oeuvre de manière globale sur l'exploitation pour être vraiment efficaces. Voici quelques points qui peuvent jouer sur la santé des animaux :

#### ■ Le bâtiment :

Il faut tenir compte de **l'aération du bâtiment**, c'est à dire une bonne circulation de l'air avec des entrées d'air frais sur le côté et des sorties d'air chaud au niveau du faîtage. **Les écarts de température, les courants d'air et l'humidité** doivent être contrôlés et donc, en montagne, mieux vaut isoler le bâtiment. D'autre part, un espace trop confiné entraînera l'apparition de pneumonies, toux chroniques...

**Le paillage** doit être réalisé quotidiennement et en quantité suffisante (1 kg de paille/brebis/jour). Le manque de surface, la litière insuffisante, les aliments avariés peuvent provoquer diarrhées, mammites, arthrites, abcès.

■ **L'hygiène de traite** concerne la propreté de la salle de traite, la préparation des animaux avant la traite et le nettoyage de la machine et de la salle après la traite. Pour éviter les mammites, il faut éviter les surtraites, séparer les animaux infectés. La machine à traire doit être contrôlée et entretenue chaque année.

#### ■ La prévention du parasitisme :

Les risques de parasitisme sont importants lorsqu'on fait pâturer les animaux. Il existe différents types de parasites : les insectes (mouches, taons), les larves de mouches (oestres, varrons, myases), acariens (tiques, gales), vers plats (douves, ténia), vers ronds (strongles...).

Des mesures préventives peuvent être prises : rotation des pâtures, ne pas faire pâturer les lieux humides, organiser le pacage par classe d'âge. Il existe aussi des mesures préventives par type de parasite. Pour aider à la décision de traitement, l'éleveur peut s'appuyer sur l'appréciation de l'état corporel et les résultats des coprologies.

### Les traitements

Les traitements allopathiques chimiques de synthèse et les antibiotiques peuvent être substitués en partie ou en totalité par des traitements naturels : phytothérapie, aromathérapie (utilisation d'huiles essentielles), homéopathie (utilisation de substances diluées et dynamisées).

Pour en savoir plus :

**AVEM Association Vétérinaires Eleveurs du Millavois**  
Tél. : 05 65 61 17 37 - Email : [avem.asso@wanadoo.fr](mailto:avem.asso@wanadoo.fr)

**GIE Zone Verte**  
39600 ARBOIS - Tél./Fax : 03 84 66 13 17  
[www.giezoneverte.com](http://www.giezoneverte.com)

### Formalités administratives et sanitaires

#### ■ A l'achat du troupeau :

Les animaux doivent être identifiés (bouclage selon la réglementation en vigueur). La commande du matériel se fait auprès de l'EDE, après attribution du numéro de cheptel.

Le cheptel doit être qualifié «**officiellement indemne**» de brucellose et le vendeur doit fournir à l'acheteur une attestation de provenance délivrée par la DDSV.

Dans les 30 jours qui suivent l'achat, les prises de sang de contrôle doivent être faites sur les animaux.

En caprin, il est conseillé de choisir ces animaux dans les quelques troupeaux déclarés indemnes de CAEV.

#### ■ Chaque année :

**Le troupeau doit être qualifié «officiellement indemne de brucellose»** grâce à des contrôles sérologiques négatifs la première année sur tous les animaux âgés de 6 mois et plus. Les années suivantes, en caprin, tous les animaux de plus de 6 mois doivent être contrôlés et, en ovin, pour les troupeaux sédentaires, 25% du troupeau (à partir de 50 animaux minimum) doit être analysé. Pour les troupeaux ovins transhumants, 25% des animaux sont contrôlés à la montée en estive et 25% à la descente ; les béliers doivent être négatifs concernant l'épydidymite et au moins semi-résistants pour la tremblante (pour l'instant au moins hétérozygote ARR).

**La tenue du carnet sanitaire d'élevage est obligatoire pour enregistrer toutes les interventions sanitaires.**

Il existe d'autres maladies à déclaration obligatoire : la fièvre aphteuse, la tremblante, la tuberculose, la FCO.

#### La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

La FCO est une maladie des ruminants (surtout ovins et bovins pour certains sérotypes) transmise par un moucheron qui atteint progressivement tous les départements de France. Elle peut entraîner, selon le sérotype et l'animal, divers symptômes : fièvre, hypersalivation, boiteries, ulcères de la bouche, des nasaux, symptômes pulmonaires et oculaires, baisse de la production laitière, mort brutale... La vaccination est mise en place dans les zones touchées par la maladie.

Contact :

**Direction Départementale des Services Vétérinaires**  
Rue Las Escoumes - 09003 FOIX CEDEX - Tél. : 05 61 02 16 00

**Etablissement Départemental de l'Élevage**  
32 av du Général de Gaulle - 09000 FOIX  
Tél. : 05 61 02 14 31  
E-mail : [elevage@ariege.chambagri.fr](mailto:elevage@ariege.chambagri.fr)

## D) La transformation à la ferme

Transformer le lait à la ferme correspond à un souhait : mieux valoriser une petite structure de production, maîtriser la totalité de la chaîne de production, répondre à une demande de commercialisation en circuit court, élaborer un produit ayant une forte identité. Parfois après la livraison du lait en phase d'installation, la transformation permet de conforter l'exploitation.

### Principes

Il est important d'avoir un système de production adapté : de la pâture et des fourrages secs (qualité du lait et contact avec le consommateur), une race facile à conduire (temps de travail), des locaux fonctionnels (réduction de la pénibilité), une saisonnalité de production (adaptation à la demande), un produit reconnu (meilleure valorisation).

Si la transformation fermière demande beaucoup de temps, elle demande également de la rigueur dans les procédures, en particulier celles concernant le suivi sanitaire, différent selon le type d'agrément.

### Locaux et agréments

La conception de l'atelier de transformation résulte de la prise en compte des contraintes réglementaires (contenues dans le règlement européen 852/2004) et des contraintes techniques (litage transformé, type de produit, mode de commercialisation). De manière générale, la fromagerie se compose d'un sas d'entrée, d'une salle de fabrication, d'une ou plusieurs salles d'affinage et d'une salle d'expédition (emballage et vente). L'atelier peut être une construction neuve ou un aménagement d'un bâtiment existant pour limiter l'investissement.

#### A TITRE INDICATIF

Le coût d'un atelier varie entre 1 000 et 1 200 € HT / m<sup>2</sup> pour une construction neuve. L'investissement pourra être réduit par l'auto-construction selon les compétences et le temps disponible du producteur.

Des aides financières existent pour les constructions neuves via le PMBE (Plan Bâtiment) et pour les aménagements il existe une aide du Conseil Régional.

**En ce qui concerne les ateliers de transformation, le règlement hygiène distingue 3 groupes en fonction des circuits de commercialisation :**

- Les ateliers «vente directe» : la totalité des produits laitiers est vendue en direct (à la ferme, au marché...).

- Les ateliers en dispense d'agrément : la quantité de produits laitiers vendue à des intermédiaires (affineurs, crémiers, détaillants, restaurants...) est limitée à 30 % de la production hebdomadaire, de plus ces revendeurs doivent être situés à moins de 80 km de l'atelier.
- L'agrément sanitaire : il permet de commercialiser ses produits sur tout le territoire français et européen sans restriction. Pour obtenir cet agrément, il est nécessaire d'envoyer un dossier exhaustif aux services vétérinaires départementaux.

### Produits et signes de qualité

En lait de chèvre, la Tomme des Pyrénées est le produit le plus fabriqué ; les fromages lactiques peuvent également bénéficier depuis peu, de la marque «Cabrit des Pyrénées». En lait de brebis, on ne peut pas utiliser le mot Pyrénées, l'antériorité de l'A.O.C. Ossau-Iraty ayant empêché les autres départements pyrénéens de se structurer. Le mot «fermier» est d'utilisation fortement conseillée pour se démarquer des produits artisanaux et industriels; il en est de même pour la mention «lait cru» (cette mention est d'ailleurs obligatoire).

Il est possible de transformer le lait en produits moins traditionnels, comme les caillés frais, yaourts, pâtes molles, voire beurre et glaces, mais la technicité demandée, le besoin en locaux, la surcharge de travail et les contraintes de conservation ne simplifient pas le fonctionnement de l'atelier.

### Commercialisation

De la ferme au grossiste en passant par, les marchés, les commerces de proximité, la liste des possibilités de commercialisation est longue. Un bon niveau de prix de vente est souvent lié au faible nombre d'intermédiaires, cependant le temps de commercialisation, la sécurité du débouché, la garantie du paiement doivent également intervenir dans les choix.

Pour en savoir plus

Le conseil technique mis en place par l'**AFFAP** est ouvert à tous les producteurs fermiers.

Il se décline en appui individuel mais aussi en formations, réunions techniques, bulletins de liaison...

Un conseil «privé» existe avec **Patrick ANGLADE** basé en Ariège - Tél. : 06 83 74 07 78 - [www.angladeconseil.fr](http://www.angladeconseil.fr)

Publications et ouvrages :

«**La Chèvre**» et «**Pâtre**»

Tél.: 02 31 35 77 02 - [www.patre.fr](http://www.patre.fr)

«**La fromagerie à la ferme**»

Tél. : 04 92 34 78 43 - [www.centre-fromager.com](http://www.centre-fromager.com)

## E) La certification en Agriculture Biologique

Il s'agit d'un mode de production basé sur l'activité biologique du sol sans utilisation de produit chimique de synthèse. En Ariège, l'agriculture biologique représente 8 000 hectares sur 143 fermes soit 6% de la SAU (8<sup>ème</sup> département français en pourcentage) ; 7 exploitations sont certifiées AB en caprin lait, toutes en transformation fromagère, deux autres sont en cours de création et une ferme mixte ovin / caprin est certifiée Nature et Progrès.

### La conversion et la certification Agriculture Biologique (AB)

La conversion correspond à la phase de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'appellation «agriculture biologique» et commence dès que l'opérateur est engagé auprès d'un organisme certificateur. La durée de la conversion est de 24 mois pour une culture annuelle et des prés, 36 mois pour une culture pérenne, 6 mois pour l'élevage de petits ruminants, une fois que la conversion des terres est terminée. La conversion d'une unité de production dans son ensemble (cultures et élevage) peut être ramenée à 24 mois. Le coût du contrôle est au minimum de 340 € HT et variable selon les ateliers et les surfaces.

### Quelques grandes lignes du cahier des charges en élevage :

■ **Obligation du lien au sol** : limitation du nombre d'animaux à l'unité de surface (2 UGB/ha), accès à des espaces de plein air, recherche de l'autonomie alimentaire...

■ **Alimentation** : Tous les aliments (productions végétales de l'exploitation et aliments achetés) doivent répondre au cahier des charges de l'agriculture biologique. Sauf pendant la période de transhumance, 50% des matières premières de l'alimentation animale doivent provenir de l'exploitation. Le système doit reposer sur l'utilisation maximale du pâturage ; 60% de la ration (en matière sèche) doit provenir de fourrages grossiers frais, séchés ou ensilés. La part de l'ensilage d'herbe ne doit pas dépasser 50% de la matière sèche de la ration et 30% en ensilage de maïs.

■ **Prophylaxie et soins vétérinaires** : Les traitements à base de médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou d'antibiotiques sont interdits en préventifs et limités en curatif : maximum 3 traitements allopathiques par an pour les petits ruminants (avec maximum 2 antiparasitaires et maximum 2 traitements allopathiques hors antiparasitaires).

**Le cahier des charges européen est en train d'évoluer et devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

### Les autres labels ou marques

■ **Nature et Progrès** est une fédération de producteurs et de consommateurs qui ont créé la mention (marque) «Nature et

Progrès», attribuée à la fois à partir d'un cahier des charges technique, mais aussi à partir d'une charte prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques. La certification se fait de manière participative entre producteurs et consommateurs.

Contact :

**Groupe Nature et Progrès en Ariège**  
Manu Allard - Tél. : 05 61 03 19 64  
ou François Calvet - Tél. : 05 61 96 64 32

■ **Demeter** est une marque internationale qui existe depuis 1932. Le cahier des charges inclut le respect du règlement européen de l'Agriculture Biologique et des règles spécifiques à la biodynamie dont l'objectif est de soigner la terre et de régénérer le sol par des fumures et des préparations biodynamiques.

### Les aides à l'agriculture biologique :

■ **L'aide à la conversion** est versée pendant 5 ans et est plafonnée à 7 600 € / an :

- 200 € / ha / an pour les grandes cultures, les cultures annuelles et les prairies temporaires.

- 100 € / ha / an pour les prairies permanentes à condition d'avoir des animaux en conversion, avec un chargement minimum de 0,3 UGB/ha de prairies.

■ Sur la déclaration des revenus 2007, **un crédit d'impôt**, d'un montant compris entre 1 200 € et 2 000 € par an (ou associé GAEC) peut être obtenu, pour des surfaces qui ne bénéficient pas de l'aide à la conversion. Ce montant devrait être doublé à compter des revenus 2008 (à confirmer)

■ Le Conseil Régional Midi-Pyrénées a mis en place **une aide aux investissements** des exploitations bios (et une aide au contrôle des exploitations).

Contact :

**Les BIOS d'Ariège - CIVAM BIO**  
Cottes - 09240 LA BASTIDE DE SEROU  
Tél. / Fax : 05 61 64 01 60 - E-mail : civambio09@free.fr

### Pourquoi produisez vous en agriculture biologique ? Quels en sont les avantages et inconvénients ?

*Exemple d'un couple en caprin avec transformation fromagère (2 UTH, 48 chèvres à la traite objectif 70).*

**«En devenant agriculteur, notre objectif était de produire en agriculture biologique pour la protection de l'environnement ; cela fait partie de notre éthique».**

Une fois le label obtenu, ils ont pu vendre avec le logo AB à la fois sur les marchés et dans les magasins de type Biocoop. La demande existe en fromage de chèvres bios et la commercialisation est moins difficile que dans le circuit conventionnel ; ils se sentent «plus à l'aise». La seule difficulté est qu'en montagne, sur des landes, il est difficile de faire des parcs ; les problèmes de parasitisme sont donc accrus car les bêtes pâturent souvent au même endroit. Comme ils ne peuvent pas appliquer plus de deux antiparasitaires, le rendement diminue.



## F) Economies et production d'énergie

La production laitière consomme de l'énergie directe (machine à traire, tank à lait), la transformation fermière également (chauffage de la cuve, climatisation des locaux). La fabrication et le transport des intrants (aliments, engrais) consomme de l'énergie dite indirecte.

### La première démarche est de réfléchir aux économies d'énergie qui peuvent être réalisées sur la ferme :

- **Le fioul**, carburant fossile et facile, voit sa part diminuée avec l'utilisation du pâturage.
- **L'électricité**, indispensable en exploitation laitière, est économisée avec le prérefroidisseur à lait, la récupération de la chaleur des condenseurs, l'isolation des locaux...
- **La fertilisation avec des engrais chimiques** peut se remplacer par une bonne utilisation des effluents d'élevage, la mise en place de légumineuses...
- La production sur la ferme de **l'alimentation animale** concourt aussi à l'économie et à l'autonomie énergétique.

### Ensuite, on peut réfléchir à produire une énergie renouvelable sur l'exploitation

#### ■ L'énergie solaire

- Produire l'eau chaude de la laiterie-fromagerie est facile avec un **chauffe-eau solaire** (5 à 10 m<sup>2</sup> de capteur, 400 à 800 L de ballon pour le stockage) et aidé financièrement par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- Produire de **l'électricité photovoltaïque** est une pratique en plein essor en Ariège. Les panneaux intégrés aux surfaces de toiture et un raccordement au réseau permettent de bénéficier du tarif de rachat avantageux d'EDF.

■ **Le séchage solaire des fourrages** en grange permet d'obtenir un foin de qualité optimale malgré les printemps pluvieux, et de faire des économies en alimentation en respectant l'environnement.

#### Principe et fonctionnement du séchage en grange :

Pour soustraire le fourrage préfané aux aléas climatiques, le foin est rentré entre 50 et 65% de matière sèche et son séchage s'achève à la grange, grâce à la ventilation forcée, pour parvenir à 85% de matière sèche, seuil nécessaire à sa bonne conservation. En pratique, après la fauche précoce de l'herbe (stade épi à 10 cm), le préfanage (conditionneuse et/ou faneuse) dure 24 à 48h, puis l'herbe est ramassée en vrac à l'autochargeuse, déchargée, reprise par une griffe sur bras articulé ou pont roulant et répartie sur l'aire de séchage. La grange fermée comporte une ou plusieurs aires (100 à 200 m<sup>2</sup>) dont le fond est recouvert d'un caillibottis traversé par l'air pulsé par un ventilateur (5 à 15 kw électrique). En amont, l'air est réchauffé par des capteurs plans récupérant la chaleur entre la couverture du toit et l'isolation de la bergerie ou chèvrerie. Des aides financières peuvent être accordées par la DDEA de l'Ariège, l'ADEME<sup>(1)</sup> et le Conseil Régional.

Pour en savoir plus :  
**Brochure «Séchage solaire des fourrages»**  
disponible à l'ARPE<sup>(2)</sup> et à Solagro.

Conseillers spécialisés :  
**Sylvie Reder** à la Chambre d'Agriculture - Tél. : 05 61 02 14 00,  
**Jean-Luc Bochu** à SOLAGRO - E-mail : jean.luc.bochu@solagro.asso.fr  
**Yann Charrier** SGF Conseil - Tél. : 05 65 61 49 34  
E-mail : yann0404@tiscali.fr

Pour visiter une installation :  
**André Bazerque** - Le Carregaout 09420 CASTELNAU DURBAN  
Tél. : 05 61 96 31 90

#### ■ La biomasse

- **Le bois** sous toutes ses formes est à utiliser largement. Les chaudières bois-bûches peuvent être couplées avec les capteurs solaires pour le complément hivernal. Les chaudières à plaquettes se mettent en place grâce à la production de plaquettes et aux plates formes de stockage<sup>(3)</sup>. Il ne faudrait pas oublier le bois construction: piquets de clôture, planches de bardage, éléments de charpente. Les utilisations en auto-construction sont facilitées par la présence de scieries mobiles.
- **L'huile végétale brute** des tracteurs obtenue par pressage de graines oléagineuses nécessite des terres cultivables ; le tourteau obtenu est intéressant pour la complémentation azotée des animaux. Des groupes d'agriculteurs en CUMA utilisent déjà cette technique.
- **Le biogaz** agricole utilisant les effluents d'élevage reste une technique peu répandue (surtout avec les fumiers solides des petits ruminants) et coûteuse en investissement. Entre autre, il est difficile de trouver une utilisation à toute la chaleur produite et donc d'atteindre la rentabilité du système. Les réglementations, tarifs, aides financières sont en constante évolution; sans oublier qu'elles sont souvent différentes entre les domaines privé et professionnel.

Contacts pour en savoir plus sur les énergies renouvelables en général :  
**Phebus Ariège<sup>(4)</sup>**

Ploumail 09600 DUN - Tél. : 05 61 68 62 17 - [www.phebus-ariège.org](http://www.phebus-ariège.org)  
**ARPE**

14 rue tivoli 31068 TOULOUSE Cedex - Tél. : 05 34 31 97 00  
E-mail : arpe@arpe-mip.com

**SOLAGRO**  
75 rue du TOEC 31076 TOULOUSE Cedex 3 - Tél. : 05 61 69 69 69

**L'ADEME Midi-Pyrénées à LABEGE**  
Tél. : 05 62 24 35 36 - <http://www.ademe.fr/midi-pyrenees>  
**Conseil Régional Midi-Pyrénées à TOULOUSE**  
Service Energie et Environnement - Tél. : 05.61.33.52.53

1) Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

2) Agence Régionale Pour l'Environnement

3) La communauté de communes du séronais (La Bastide de sérou) a mis en place une installation de ce type.

4) Phebus a créé l' Espace Info Énergies est destiné à fournir une information gratuite et objective sur les énergies renouvelables afin d'assurer la maîtrise de ses dépenses d'énergie.



## G) Valorisation et commercialisation des produits

### 1) Livrer son lait à une entreprise

Les entreprises du secteur fromager ont déjà été présentées dans la première partie. Le tableau ci-dessous donne par entreprise de transformation les produits recherchés et les conditions proposées au producteur.

Entreprise	Nature et volume du lait recherché	Conditions exigées des éleveurs			Conditions proposées aux éleveurs			
		Localisation	Conditions d'élevage	Qualité du lait	Prix moyen payé	Majoration possible	Contrat	Collecte
La Calabasse	Ne recherche pas de lait de chèvre ou de brebis à court terme. A long terme pourrait être intéressé par transformer du lait de brebis ou de chèvre ou affiner des fromages fermiers en blanc.							
Le Moulin Gourmand	Lait de brebis (16 000 L)	100 km de rayon.	- Race rustique. - Pas d'ensilage ni enrubbage. - Alimentation basée sur pâturage et foin. - Si possible, locaux de traite en altitude.	Note A et A' pour germes et cellules. Respect des critères «lait matière première pour la fabrication des fromages au lait cru»	Brebis : 1 à 1,1 €/L	/	Contrat signé pour 1 an.	Collecte assurée
JPS Lait	Lait de brebis en AB (jusqu'à 250 000 L)	Ariège	Certification Agriculture Biologique	Respect normes	Brebis : 1,20 €/L	/	Contrat avec livreurs	Collecte assurée.
Col del Fach	Ne recherche pas de lait de chèvre ni de brebis							
Faup	Non renseigné							
Bamalou	Ne recherche pas de lait de chèvre ni de brebis, ne transforme que du lait de vache.							
LFO	- Lait de chèvres (2,5 millions de litre) - Lait de brebis	Collecte si 7-8 producteurs dans un rayon proche	- Taille minimale exploitation. En chèvres : 250 à 300 000 L / an. - Si possible : désaisonnement production (lait d'été en brebis)	Respect normes.	Brebis : 0,85 €/L Chèvre : 0,575 €/L	Chèvre : Paiement à la qualité selon grille Cilaïsud (moyenne prix de base = 474 € pour 1 000 L).	- Collecte LFO prévue en chèvre. - Contrat coopérateur ou non coopérateur. - Collecte brebis assurée par Tempélaït. LFO ne prévoit pas de collecte pour l'instant. - Tempélaït : pas de contrat.	
TEMPELAÏT (entreprise de collecte)	Collecte lait de brebis.			Objectif cellules = - 750 000, Objectif butyrique = - de 400	Brebis : 0,70 €/L	MG Base = 74 g/L +/- 2 centimes/g MP Base = 56 g/L +/- 2 centimes/g		

### 2) La transformation à la ferme

En Ariège, les 17 producteurs fermiers en ovin et caprin vendent leurs fromages en partie en vente directe à la ferme et sur les marchés, et l'autre partie à un ou plusieurs intermédiaires, plutôt crémiers ou grossistes. Si tous les marchés d'Ariège comptent un ou plusieurs producteurs fermiers de chèvre, il n'y en a que deux en brebis dans tout le département. La supposée saturation des marchés en fromages de chèvre reste à vérifier. D'autre part, le Conseil Général recherche des produits locaux pour les repas des collègues, ce qui peut représenter un mode de commercia-

lisation complémentaire. Il n'existe pas de vente collective de fromages en Ariège. Un magasin de producteurs «l'Echoppe» à Castelnaud Durban est approvisionné par plusieurs producteurs fermiers qui participent à son fonctionnement mais il fonctionne surtout en saison touristique.

#### A TITRE INDICATIF, le prix de vente du fromage fermier en vente directe

- Chèvres : 2 € à 2,20 € / fromage lactique, tomme 16 à 20 € / kg.
- Brebis : 2 € à 2,20 € / fromage lactique, tomme 18 à 22 €/kg



### La marque Cabrit des Pyrénées.

L'A.F.F.A.P. et le Syndicat caprin des Pyrénées-Atlantiques ont créé une marque collective pour un fromage lactique de chèvre : le Cabrit des Pyrénées. L'objectif de cette marque est de promouvoir un produit de qualité et des systèmes non productivistes qui ont un

impact sur le territoire (maintien de producteurs en montagne avec des pratiques respectueuses de l'environnement).

Un cahier des charges précis a pu être constitué mettant en avant des critères qualitatifs de la production fromagère fermière actuelle (lait cru, importance du pâturage et du foin dans l'alimentation des chèvres, complémentation garantie sans OGM, etc...).

La marque est utilisable par tout producteur fromager fermier situé en zone massif et/ou montagne, après autorisation de la commission technique de la marque.

**Vous pouvez contacter l'AFFAP si la démarche vous intéresse.**

## 3) La valorisation avec l'IGP Tomme des Pyrénées

Aujourd'hui, seule la tomme au lait pasteurisé à croûte noire ou dorée bénéficie d'une IGP. L'AFP travaille avec les opérateurs de la filière (producteurs livreurs et fermiers, artisans et industriels) pour l'obtention d'une IGP pour les tommes au lait cru de vache, chèvre et mixte vache / brebis.

**Interview de André Bazerque représentant de l'AFFAP au sein de l'Association des Fromagers Pyrénéens (AFP) :**

### Où en est l'obtention de l'IGP Tomme des Pyrénées ?

La demande d'élargissement de l'IGP est déposée au centre de l'INAO à Pau. Ce dépôt sera suivi d'une instruction nationale (consultation publique, commission d'enquête) puis communautaire, soit une décision courant 2010.

### Quels sont les points clefs du cahier des charges qui sera mis en place ?

Le cahier des charges constate simplement la réalité de la filière laitière des Pyrénées : la prise en compte des chèvres et brebis laitières, la reconnaissance des tommes au lait cru, et trois mois minimum de pâturage dans la zone du massif pyrénéen.

### Que va apporter de plus ce signe de qualité pour la valorisation des fromages ?

Quelques marques commerciales des artisans et industriels utilisent déjà, avec succès, la référence aux Pyrénées. Les fermiers ont pour l'instant des difficultés à élaborer une communication individuelle ; ils pourront s'appuyer sur l'appellation «tomme des Pyrénées» qui, avec sa notoriété bien établie, permettra une véritable différenciation pour la vente directe et une commercialisation plus efficace hors de la région.

## 4) Expériences de transformation ou commercialisation collective

Nous avons rencontré en Aveyron et au Pays Basque des pay-

sans qui sont sortis du système de la simple livraison à un grand groupe pour participer à une démarche collective pour valoriser leur lait.

### Le GIE <sup>(1)</sup> du Pays de Roquefort (12)

En 1998, cinq éleveurs du bassin de Roquefort convertis en agriculture biologique ont quitté Société pour se faire collecter par Biolait, avant de créer en 2001 le GIE Pays de Roquefort, entièrement en Agriculture Biologique.

Aujourd'hui, le GIE collecte 1.1 millions de litres de lait venant de 12 producteurs à temps plein et 3 en inter saison. Le lait est livré à des clients disséminés dans toute la France ; trois fabricants de yaourts achètent les deux tiers du volume, le reste est livré à des fromagers. Les troupeaux des différents livreurs sont décalés, via une mise à la reproduction (monte naturelle) plus précoce ou plus tardive. Ainsi, l'approvisionnement en lait est régulier, ce qui fait la force du GIE, selon Richard Maillé, un des fondateurs du groupe. En effet, les fabricants de yaourts demandent un apport régulier sur toute l'année. Le prix d'achat est décidé en fin d'année, avec tous les producteurs apporteurs.

Les membres du GIE constatent que la demande en lait de brebis en AB augmente et n'est pas satisfaite.

### QUELQUES CHIFFRES

- 12 producteurs à temps plein certifiés AB.
- 1.1 millions de litres collectés.
- Prix moyen payé au producteur : 1.25 € / litre en AB.

Coordonnées :

**Richard Maillé - Potensac 12100 MILLAU - Tél. : 05 65 60 57 81**

### La coopérative d'affinage du Pays Basque (64)

Créé en 1983 par 7 producteurs fermiers, la «Coopérative d'affinage du Pays Basque» affine les fromages de 25 producteurs fermiers de la région. Le saloir a une capacité d'affinage de 40 tonnes et n'en utilise que 25, suite au départ de 15 producteurs en lien avec le durcissement des normes sanitaires.

Les adhérents ont des exploitations de taille modeste. Le produit est surtout de la tomme de brebis AOC Ossau Iraty, affinée entre trois mois et un an, et vendue directement par les producteurs. Il pourrait être envisagé de mettre en place un point de vente au saloir.

### QUELQUES CHIFFRES

- 25 producteurs fermiers
- 25 T de tommes affinées (95% en brebis) ; Capacité : 40 T.
- Moyenne par producteur : 1.3 à 1.4 Tonnes.
- Coût affinage : environ 0,55 €/kg + brossage au prorata du temps passé

Contact :

**Coopérative d'affinage du Pays Basque**  
Route de Bayonne 64 220 UHART CIZE - Tél. : 05 59 37 29 83

1) Groupement d'Intérêt Economique

## La coopérative des Bergers du Larzac à La Cavalerie (12)

Questions à A. Parenti, directeur.

### Comment la coopérative a-t-elle démarré ?

En 1995, sept producteurs qui faisaient de l'élevage pour la viande, de la transformation fermière ou livraient leur lait à Roquefort ont souhaité monter leur propre coopérative.

### Aujourd'hui où en êtes vous ?

14 coopérateurs sont collectés selon le principe «apport total, collecte totale» et font partie du conseil d'administration. Le lait de brebis est transformé en une gamme de fromages au lait thermisé (pâte pressée mi-cuite, pâtes molles, pâtes lactiques, recuites...), commercialisées sous la marque «Les Bergers du Larzac» et affinées en cave naturelle sur le Causse.

### Quelles sont les caractéristiques des exploitations qui livrent leur lait ?

En moyenne, une exploitation fournit 70 à 80 000 Litres de lait. Tous ont dessaisonné leur production pour que l'approvisionnement soit régulier. Six fermes sont certifiées en agriculture biologique : la demande est croissante et non satisfaite dans ces produits.

### Quelles sont les exigences vis à vis du producteur ?

En plus des visites régulières (2 fois par an) sur sa ferme, le producteur doit respecter un cahier des charges donnant des cadres pour l'alimentation, la conduite technique, l'hygiène de traite, le paiement du lait. Un seuil maximal de livraison de 500 HL par UTH a été fixé.

### Quels sont vos projets pour l'avenir ?

Ayant atteint la capacité maximale de transformation, il est prévu de construire un nouveau bâtiment : l'objectif est de transformer 2 millions de litres de lait de brebis et 500 000 L de lait de chèvre. Ils espèrent pouvoir revenir à la fabrication de certains fromages au lait cru.

### QUELQUES CHIFFRES

- 14 producteurs coopérants ; 6 livreurs d'automne.
- 1 million de litres de lait, soit 200 tonnes de fromage
- Quantité moyenne livrée par ferme : 70 000 à 80 000 L.
- Prix moyen payé au producteur : 1,07 € / L en AB, 0,76 € / L en conventionnel

Contact  
**Les bergers du Larzac**  
12230 La Cavalerie  
Tél. : 05 65 62 71 45  
coopfromagere.bergers.larzac@wanadoo.fr

## La coopérative Azkorria

«L'objectif affiché de la coopérative et de ses sociétaires est de fabriquer un fromage de caractère fortement lié au terroir.»

*(extrait du cahier des charges)*

En Soule, province du Pays Basque, la fromagerie artisanale Azkorria a commencé son activité en 2006 grâce à la volonté de producteurs livreurs de s'affranchir des entreprises industrielles en situation de monopole sur le secteur. Le projet rentre dans une politique de développement local avec le maintien des exploitations de montagne, la création d'emplois directs et l'élaboration de produits de qualité.

17 producteurs, situés dans un rayon de 25 km, sont collectés de décembre à juillet, la saisonnalité étant considérée comme tout à fait normale. Le produit phare est la tomme AOC Ossau Iraty au lait cru.

Le cahier des charges impose l'utilisation d'une des trois races pyrénéennes, un niveau de lactation limité à 230 litres par brebis, une alimentation garantie sans OGM, à base de pâturage et d'aliments provenant essentiellement de la zone AOC, exempte de tout aliment fermenté. Au maximum, 35 000 L de lait peuvent être livrés par UTH (25 000L par UTH supplémentaire), quantité au-delà de laquelle le lait est moins bien payé.

Dans l'avenir, ils espèrent collecter de nouveaux producteurs pour parvenir à un rythme de croisière de 500 000 L, soit 70 tonnes de fromages commercialisées. Leur objectif est de dégager une plus value suffisante pour augmenter le prix payé au producteur.

### L'implication des producteurs : un retour au sens initial de la coopération.

Chaque coopérateur est investi et responsable d'un poste : livraison, collecte, fabrication, comptabilité... Ils assurent eux-mêmes la collecte, un coopérateur vient pour la fabrication et un autre pour le moulage... En résumé, chaque coopérateur consacre deux jours à deux jours et demi par semaine à la coopérative.

### QUELQUES CHIFFRES

- 17 producteurs coopérateurs
- 350 000 L, soit 50 Tonnes de fromages
- Quantité moyenne livrée par ferme : 20 000 L
- Prix moyen payé au producteur : 0,91 €/L plus 0,05 €/L placé dans le capital social (au moins les trois 1ères années).

Contact :  
**Coopérative Azkorria**  
64130 MUSCULDY  
Tél. : 05 59 28 17 16 - E-mail : azkorria@wanadoo.fr

## H) Chiffrer les immobilisations

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la deuxième partie, il faut réaliser des investissements et les classer par ordre de priorité et par année prévue d'acquisition.

Le chiffrage global des immobilisations permet de construire son plan de financement. Nous vous donnons deux exemples concrets très différents l'un de l'autre:

### Installation en ovin lait transformation fromagère

**Projet : 2 UTA, 150 brebis Lacaune, transformation de tout le lait produit.**

Type d'investissement	Libellé	Valeur achat en €(H.T)	Durée (années)
	Cheptel	20 000	5
Bâtiments	Bergerie	100 000	15
Bâtiments	Salle de traite	29 000	15
Bâtiments	Salle de transformation	37 000	15
Matériel	Matériel Transformation	13 000	5
Matériel	Chargeur frontal	3 700	5
Matériel	Faneur	3 500	5
Matériel	Débroussailleuse	1 500	5
Matériel	Clôtures	1 500	5
TOTAL		209 200 €	

### Installation en caprin lait /transformation fromagère

**Projet : 2 UTA, 40 chèvres, 3000 m<sup>2</sup> de maraîchage, 150m<sup>2</sup> de pépinières.**

Type d'investissement	Libellé	Valeur achat en €(H.T)	Durée (années)
Constructions, installations	Tunnels (2)	9 000	10
Constructions, installations	Aménagement fromagerie	10 000	10
Matériel	Tracteur et fourche	8 000	5
Matériel	Véhicule 4*4	5 500	5
Matériel	Matériel fenaison	4 600	5
Matériel	Gyrobroyeur	1 000	5
Matériel	Machine à traire	4 300	5
Matériel	Matériel fromagerie	6 900	5
Matériel	Véhicule	7 000	5
Matériel	Matériel Marché	1 050	5
Matériel	Maraîchage	3 000	5
Matériel	Divers	5 500	5
TOTAL		65 850 €	

**Cheptel :** Au départ, don de chevrettes puis renouvellement. Valeur stockée au départ : 156 €.

**Ces exemples n'incluent pas l'achat du foncier.**

**Le matériel** peut être acheté d'occasion, ce qui permet de faire des économies ; il est aussi possible de fonctionner en CUMA, copropriété ou entraide entre voisins.

# CONCLUSION

## Quel est le potentiel d'installation en Ariège dans les productions ovin et caprin lait ?

	Atouts	Contraintes
Installation en général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le foncier reste plus disponible et moins coûteux que dans beaucoup d'autres départements.</li> <li>- Des organismes sont là pour accompagner le parcours à l'installation : CFPPA, ADASEA, ADEAR, Chambre d'Agriculture...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme dans toutes les productions, l'accès et le prix du foncier restent les premiers freins.</li> <li>- Pour l'instant, il n'existe pas de formation spécifique dans ces productions.</li> <li>- En particulier en montagne, les terres peuvent être à remettre en état : débroussailler, voire défricher, clôturer...</li> </ul>
Production ovin ou caprin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les OPA et les collectivités territoriales sont intéressées par l'installation dans ces productions.</li> <li>- Ces productions sont identifiées au territoire ariégeois (forte présence dans le passé).</li> <li>- Transformation fromagère fermière sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il n'y a qu'un petit nombre de producteurs dans les mêmes productions : les conseils et les infrastructures techniques doivent être cherchées plus loin</li> <li>- Nécessité de créer une structure ou d'aménager une ancienne exploitation d'élevage allaitant.</li> <li>- Une image négative de l'élevage caprin.</li> <li>- Absence d'organisation de producteurs livreurs.</li> </ul>
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des entreprises de transformation présentes sur le territoire, intéressées pour acheter le lait.</li> <li>- L'obtention prochaine de l'IGP Tomme des Pyrénées permettra de différencier le fromage vendu.</li> <li>- Potentiel de commercialisation locale pour les fromages fermiers surtout en ovin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En ovin : pas de collecte organisée.</li> <li>- En caprin : une collecte organisée sur une partie du territoire seulement.</li> <li>- Le prix du lait est fixé par les entreprises et non par accord interprofessionnel, du fait de l'absence de filière.</li> <li>- Le lait venant des autres départements et de l'étranger est souvent bon marché et crée une concurrence déloyale.</li> </ul>

Si le tableau montre presque autant de contraintes que d'atouts pour s'installer en Ariège, l'argument décisif reste la volonté d'installer de nouveaux paysans dans ces productions là. Les conditions naturelles ne sont pas des plus faciles (zone de montagne) mais le territoire permet de produire du lait et du fromage de qualité dans un environnement sain et de bénéficier de la reconnaissance des consommateurs.

## Quelles sont les démarches à entreprendre pour s'installer en Ariège ?

- **Se former** selon les besoins et le parcours à l'installation souhaité. La formation peut se faire en Ariège, mais il existe ailleurs des formations spécialisées dans ces productions (Cf. Annexe 2).
- **Acquérir de l'expérience** pour faire ses propres choix en connaissance de cause.
- **Rechercher du foncier** en se rendant sur place et en utilisant tous les moyens à sa disposition : contacts avec la SAFER, l'ADASEA, l'ADEAR mais aussi des communes, des agences immobilières, lire les journaux... Cette phase demande beaucoup de temps, de déplacements, de réactivité.
- **Construire son projet** en fonction du potentiel naturel de l'exploitation (suivre les étapes décrites dans la partie II).

### Après la parution du guide, il est prévu de le diffuser et de communiquer sur son contenu

- Présentation lors d'une conférence de presse.
- Rencontre avec les OPA et les collectivités territoriales en Ariège, en particulier les Pays d'Ariège.
- Réalisation d'émissions sur les radios locales.
- **Surtout, diffusion et communication dans les centres de formation en Ariège et dans les bassins traditionnels de production ovin et caprin lait.**



# BIBLIOGRAPHIE

## ELEVAGE CAPRIN

### ■ Pour une installation réussie en élevage caprin.

Institut de l'Élevage, 2005, 123 pages.

Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy - 75 595 Paris Cedex 12

Tél. : 01 40 04 51 71

### ■ S'installer en élevage Caprin - Repères pour une réussite.

Association Régionale Caprine Poitou-Charentes, GIE Pays de la Loire, 2001, 62 pages.

GIE Elevage des Pays de la Loire

9 rue André Brouard 49100 ANGERS - Tél. : 02 41 18 61 10

### ■ Les systèmes caprins en France

Evolutions des structures et résultats technico-économiques-Campagne 2005.

Institut de l'Élevage, 2007, 19 pages.

### ■ Chiffres clefs 2007 - Productions caprines lait et viande

GEI Institut de l'Élevage, 2007, 10 pages.

### ■ Tableaux de bord de la filière caprine - La conjoncture caprine française

Données arrêtées au 12 octobre 2007 - ANICAP, 2008.

### ■ Accords interprofessionnel portant sur le paiement du lait, CILAISUD

Avril 2007.

### ■ Valorisation de la chèvre des Pyrénées Produire du fromage et/ou du chevreau en race pyrénéenne.

Références technico-économiques, 2007, 23 pages.

#### Sites internet

- [www.caprigene-france.com](http://www.caprigene-france.com)
- [www.ladocumentationcaprine.net](http://www.ladocumentationcaprine.net)
- [www.la-chevre.fr](http://www.la-chevre.fr)

## ELEVAGE OVIN

### ■ Réussir Pâtre - «Spécial lait de brebis : Panorama et analyse des grandes évolutions d'une filière qui a su se moderniser pour s'adapter à ses marchés».

août/Septembre 2006 - N°536 - 126p.

Réussir Pâtre

SPEOC - 2 av du Pays de Caen- Colombelles

14902 CAEN Cedex 9 - Tél. : 02 31 35 77 02.

### ■ La production de lait de brebis en France, diversité des systèmes d'exploitation.

Institut de l'Élevage, 2004, 148 pages.

### ■ S'installer en élevage ovin - Conseils pour réussir - Poitou-Charentes.

Interbev Ovins.

### ■ Les systèmes ovins lait en France : Diversité des systèmes d'exploitation.

Repères techniques et économiques, campagne 2003, CNBL, Institut de l'Élevage, 2005, 23 pages.

### ■ Bilan du contrôle laitier en France - Bilan Campagne 2005.

Institut de l'Élevage, CNBL, INRA, Institut de l'Élevage, 2005, 90 pages.

### ■ Normes pour bâtiment d'élevage pour ovins, données internes Alliance Pastorale.

### ■ Règlement d'application du décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée «Roquefort», 2001.

#### Sites internet

- [www.breislait.com](http://www.breislait.com) (Association Brebis Lait Provence.)
- [brebis-lacaune.monsite.wanadoo.fr](http://brebis-lacaune.monsite.wanadoo.fr)

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE

### ■ L'approche globale en élevage au Pays Basque - Des pistes pour maîtriser la qualité du sol au produit final, Association Biharko Livraren Elkartea (BLE) <sup>(1)</sup>.

■ L'étude et le diagnostic des systèmes d'élevage, LHOSTE Philippe, CNEARC-FASPA octobre 2002, 46 pages.

■ Etude sur la commercialisation des tommes des Pyrénées au lait cru, SUAIA Pyrénées, 2005.

■ Historique Fromage des Pyrénées, Fédération Tomme des Pyrénées, 2002.

■ Les filières lait de chèvre et lait de brebis en France, Office de l'Élevage, 2005.

■ Construire et conduire un système herbager économe, Cahiers techniques de l'agriculture durable, Réseau Agriculture Durable, 2001, 60 pages.

■ Observatoire économique des filières lait cru massif des Pyrénées - Synthèse 2001 - 2003, SUAIA Pyrénées, 2003, 25 pages.

■ Diaporama «Le travail en élevage de petits ruminants», Institut de l'Élevage, INRA SAD, 2005

■ Eléments pour la définition de recommandations en matière de traite mécanique des brebis et des chèvres, DUBEUF Jean-Paul, Inteprofession laitière corse, 1999.

■ Caractérisation de la Tomme des Pyrénées au lait cru, Fédération Tomme des Pyrénées.

■ Guide de projet, ASFODEL <sup>(2)</sup> - Formation exploitant rural, 2004.

#### Sites et pages internet

- [www.inst-elevage.asso.fr](http://www.inst-elevage.asso.fr)
- [www.alliancepastorale.fr](http://www.alliancepastorale.fr)
- [www.maison-du-lait.com](http://www.maison-du-lait.com)
- [www.gjezoneverte.com](http://www.gjezoneverte.com)

#### Chiffres clés des secteurs laitiers ovins et caprins en Europe (2000/2004),

■ [www.cirval.univ-corse.fr/publication/observatoire/obs00/repere/europe.htm](http://www.cirval.univ-corse.fr/publication/observatoire/obs00/repere/europe.htm)

#### Recueil d'indicateurs de fonctionnement et d'évolution des systèmes de production ovine et caprine

■ [www.cirval.univ-corse.fr/webanglais/publication/observatoire/obsv\\_99/recueil.htm](http://www.cirval.univ-corse.fr/webanglais/publication/observatoire/obsv_99/recueil.htm), 1998.

1) Membre réseau Bio d'Aquitaine - Contact : 05 59 65 66 99 - [ble-arrapitz@wanadoo.fr](mailto:ble-arrapitz@wanadoo.fr)

2) Association de Formation et de Développement rural appliqué au Local, remplacé par l'association Avril aujourd'hui

## ANNEXE 1

## TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS OVINES LAITIÈRES

Source : «La production de lait de brebis en France, diversité des systèmes d'exploitation.» - Institut de l'élevage, octobre 2004.

## Typologie des exploitations ovines laitières, Rayon de Roquefort

Groupe	% exploitations	Zone principale	UTA	SAU hors parcours	Effectif ovins lait	Production lait de brebis	Autre production
Spécialisées structures moyennes intensifiées	18 %	Ségala	2,1	43,1 ha	289	700 HL	Non
Spécialisées structures moyennes	30 %	/	1,9	47,6 ha	220	500 HL	Non
Spécialisées grandes structures	16%	Causse ou Rougiers	2,8	108 ha	474	> 1 000 HL	Non
Spécialisées, avec parcours	5%	Causse Sud	2,3	85,1 ha.	352	700 HL	Non
Mixtes ovins viande	7%		2,7	85,1	310	700 HL	168 brebis allaitantes
Mixtes (vaches allaitantes) structures moyennes	13 %	Moyenne montagne humide (Levezou, Monts Lacaune, Ségala)	2,2	57,7	238	550 HL	17 vaches allaitantes
Mixtes (vaches allaitantes, grandes structures)	8%	Moyenne montagne humide, Causse Nord Vallée Aveyron	2,9	122,5 ha	371	800 – 900 HL	47 vaches allaitantes
Mixte ovins / bovins lait	2%		2,8	81,9 ha	261	600 HL	26 vaches laitières 83 000 L

## Typologie des exploitations ovines laitières, Pyrénées Atlantiques

Groupe	%	Zone principale	UTA	SAU hors parcours	Effectif ovins lait	Race	Production lait de B.	Transformation d'au moins 5 000 L	Autre production
Bergers Sans Terre	3%	Zone de montagne Basque	1.0	1,7 ha	162	48% MTN, 35% MTR, 16% Basco	150 HL	28% 13 871 L de lait	/
Spécialisés	20 %	Zone de montagne Basque et côte Basque.	1.5	20 ha	210	57% MTR, 21% MTN, 16% Basco	150 à 250 HL	20% 20 403 L de lait	/
Mixtes (vaches allaitantes). Petites structures.	28%	Pays Basque Montagne (45%), coteaux (31%), Côte (19%)	1,7	18,4 ha	190	MTR (60%), MTN (31%), Basco (8%)	150 à 200 HL	7% 18 000 L	10 vaches allaitantes
Dominantes vaches allaitantes, petites structures	19%	Pays Basque : Coteaux (37%), montagne (33%), côte (10%) - Béarn (20%)	1,7	19,5 ha	112	MTR (42%), MTN (25%), Basco (32%)	100 HL	8% 11 400 L	16 vaches allaitantes
Mixtes (vaches allaitantes), structures moyennes	20 %	Coteaux du Pays Basque (52% des élevages)	2,3	41,8 ha	254	MTR (57%), MTN (18%), Basco (18%), Lacaune (6%)	250 HL	11% 25 381 L	25 vaches allaitantes
Mixtes (vaches laitières)	9%	Côte et coteaux du Pays Basque : éleveurs livreurs - Béarn : producteurs fermiers	2,3	32 ha	190	Tête Rousse (Pays Basque), Basco (Béarn)	170 HL	34% 17 397 L	20 Prim'Holstein ou montbéliardes

MTN = Manech Tête noire - MTR = Manech Tête Rousse - Basco = Basco-béarnaise

## Typologie des exploitations ovines laitières, Hors Bassin Traditionnel

Groupe	% exploitations	Zone principale	UTA	SAU hors parcours	Effectif ovins lait	Production lait de brebis	Transformation fermière	Autre production
Pastoraux	8%	Languedoc, Rhône Alpes, PACA	1,8	11,0 ha (130 ha de parcours, estives)	121	?	77% des élevages	23% en brebis allaitantes (69). 31% en chèvres (16)
Spécialisées petites structures	44%	Languedoc, Rhône Alpes, PACA + Midi-Pyrénées	1,7	21,4 ha (50% des exploitations ont 21 ha de parcours)	132	?	65% des élevages	/
Spécialisées, grandes structures	17%	Midi-Pyrénées	2,3	71,8 ha	394	?	18%	/
Mixtes (caprins)	9%	Rhône Alpes - PACA	2,2	20,8 ha	61	?	89%	53 chèvres laitières
Mixtes (ovins viande)	7%	?	1,8	52,7 ha	113	?	57%	285 brebis allaitantes
Mixtes (vaches allaitantes)	6%	Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon	2,3	66,6 ha	149	?	50%	26 vaches allaitantes
Mixtes (vaches laitières)	8%	?	3,1	77,3 ha	144	?	46%	35 vaches laitières, 20 000 L de quota

# ANNEXE 2

## FORMATIONS LONGUES ET COURTES - REGION GRAND SUD

Spécialisation ovin, caprin, transformation fromagère, berger/vacher

### 1) La Filière ovine

#### Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole «La Cazotte»

12400 SAINT AFFRIQUE - Route de Bournac  
www.la-cazotte.educagri.fr

#### ■ LYCÉE AGRICOLE

Tél. : 05 65 98 10 20

E-mail : lpa.st-affrique@educagri.fr

- **BEPA** Conduite de productions agricoles. Spécialité «Elevage ovin».

- **Baccalauréat Professionnel** Conduite et Gestion de l'exploitation agricole. «Elevage ovins lait et viande».

- **BEPA** Conduite de Productions Agricoles Productions animales en agrobiologie

- **Baccalauréat Professionnel** Conduite et Gestion de l'exploitation agricole. «Conduite d'élevage en agrobiologie».

#### ■ CFPPA LA CAZOTTE

Tél. : 05 65 98 10 35 - E-mail : cfppa.st-affrique@educagri.fr

- **BPREA** et **BPA** Elevage Ovin. UCARE au choix : transformation fromagère fermière

- **BPREA** et **BPA** Polyculture élevage en

Agrobiologie. UCARE au choix : transformation fromagère fermière

#### ■ CFA LA CAZOTTE

12100 MILLAU - CFAA de l'Aveyron

7 avenue du général de Gaulle

Tél. : 05 65 60 07 47 - cfa.millau@educagri.fr

- **CAPA Option** : Production agricole utilisation des matériels, productions animales.

#### Lycée des métiers de la montagne

OLORON SAINTE MARIE

Quartier Soeix - BP 144 64 404

E-mail : lpa.oloron@educagri.fr - www.oloron.educagri.fr

#### ■ FORMATIONS INITIALES

Tél. : 05 59 39 05 12

- **BEPA** Conduite de Productions Agricoles - Spécialité : productions animales.

- **BEPA** «Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux».

- **Baccalauréat Professionnel** CGEA Option : productions animales.

- **Baccalauréat Professionnel** Services en Milieu Rural.

- **BTA** Gestion de la Faune Sauvage.

#### ■ FORMATIONS CONTINUES :

- **Formation berger/vacher transhumant :**

Formation à la surveillance et à la conduite d'un troupeau en montagne, adaptation de cette conduite à la particularité d'une estive, construction d'un projet de vie pluriactif. Formation sur 2 ans. Regroupement en centre de formation au printemps et en automne (600 heures), stages sur le terrain été et hiver encadrés par un tuteur berger (1000 heures).

Tél. : 05 59 39 05 14

### 2) La Filière caprine

#### CFPPA de Melle

79500 MELLE - BP 13, Route de la Roche

Tél. : 05 49 27 24 44 - Fax : 05 49 27 24 46

www.melle.educagri.fr

- **BPA** et **BPREA** avec des unités spécialisées caprines : Conduite de l'élevage, Fabrication du fromage fermier, Commercialisation des produits fermiers.

- **Formations techniques caprines** de 3 à 6 jours :

Alimentation, Reproduction-sélection, Hygiène vétérinaire, Fabrication fromagère.

- **Formation «Conduite de l'élevage caprin» :**

105 heures (3 semaines + 2 semaines en exploitation agricole).

#### CFPPA Le Pradel

07170 MIRABEL

Tél. : 04 75 36 71 80 - Fax : 04 75 36 76 02

E-mail : aubenascfppa@educagri.fr

www.epl.aubenascfppa.educagri.fr/cfppa

- **BPREA** Installation en agriculture caprins.

- **Formations courtes** : Conduite d'un atelier caprin (10 jours) ; Atelier de transformation fromagère (10 jours).

#### Institut François Marty

12200 MONTEILS

Tél. : 05 65 29 62 13

E-mail : montells@of-francoismarty.org

- **Formation Continue «Conduire un système de production Continue», laitier et/ou fromager** avec le système fourrager adapté : 14 semaines en centre et 6 semaines en élevage.

### 3) Transformation fromagère

#### CFPPA de Carmejane

04510 LE CHAFFAUT

Site du Chaffaut St-Jurson Le Chaffaut

Tél. : 04 92 34 60 56 - E-mail : cfppa.digne@educagri.fr

- **BPREA** Animaux laitiers transformation fromagère (spécialisé petits ruminants) – UCARE optionnelle «transformation fromagère» Les contenus de formation mettent en avant une agriculture adaptée aux zones montagnardes, sèches ou méditerranéennes ( agriculture biologique, systèmes extensifs...)

#### Centre Fromager de Carmejane

04510 Le CHAFFAUT St-JURSON - Le Château

Tél. : 33 (0)4 92 34 78 43

E-mail : centre-fromager-carmejane@wanadoo.fr

- **Transformation fromagère fermière** (10 jours)

- **Maîtrise fromagère fermière en pâtes molles et caillés doux** (4 jours).

- **Maîtrise fromagère fermière en pâtes pressées** (5 jours).

- **Le guide de bonnes pratiques d'hygiène** (2 jours).

- **L'affinage en transformation fromagère fermière** (3,5 jours).

- **Les accidents de fabrication en transformation fromagère fermière** (4 jours).

#### CFPPA de Florac

48400 FLORAC - 9 rue Célestin Freinet

Tél. : 04 66 65 78 27

E-mail : cfppa.florac@educagri.fr - www.eplealozere.net

- **BPREA** transformation des produits fermiers animaux et/ou végétaux.

#### CFPPA d'AURILLAC

15005 AURILLAC cedex

ENILV - Lycée Georges Pompidou - BP 537

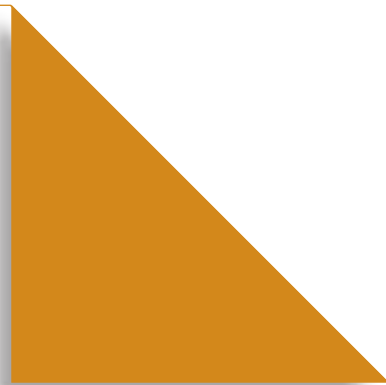
Tél. : 04 71 46 26 75

E-mail : cfppa.aurillac@educagri.fr - www.cfppa-aurillac.fr

- **BPREA** «produits fermiers» : UCARE Technologie des produits laitiers et fabrication des produits laitiers, Commercialisation des produits.

- **Formation technologie laitière et fromagère** : Initiation à la transformation fromagère fermière (3 jours), Autocontrôles en fabrication fromagère : Utilisation d'un outil sensoriel (2 jours).

# NOTES



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a template for handwritten notes.



# NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



## Institutions, organismes agricoles et associations

- **ADASEA** : 32 av du Gal de Gaulle 09000 FOIX - Tél. : 05 34 09 26 90
- **ADEAR** : 32 av du Gal de Gaulle 09000 FOIX - Tél. : 05 61 05 23 68
- **AFFAP** : 32 av du Gal de Gaulle 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 14 19
- **Association de Gestion et de Comptabilité** : Delta Sud 09340 VERNIOLLE - Tél. : 05 61 68 43 70
- **CFE (Centre de Formalité des Entreprises)** : 32 av du Gal de Gaulle 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 14 41
- **CFPPA Ariège Comminges** : Route de Belpech 09100 PAMIERS - Tél. : 05 61 67 04 60
- **Chambre d'Agriculture de l'Ariège** : 32 av du Gal de Gaulle 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 14 00
- **CIVAM d'Agriculture Biologique** : Cottes 09240 LA BASTIDE DE SÉROU - Tél. : 05 61 64 01 60
- **Conseil Général de l'Ariège** : Hôtel du Département 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 09 09
- **DDEA** : 7, rue du lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX - Tél. : 05 61 02 15 00
- **Fédération Pastorale** : Hôtel du Département BP23 09001 FOIX Cedex - Tél. : 05 61 02 09 66
- **Inter Afocg** : 31 Rue Prade 31410 LONGAGES - Tél. : 05 61 87 23 06
- **MSA** : 26 allées de Villote 09000 FOIX - Tél. : 05 61 65 75 75
- **SAFER** : 23 bis avenue de Lerida 09000 FOIX - Tél. : 05 34 09 34 50

## Contacts producteurs

### Ovin lait :

- **Yves Lemasson** : Rouillade 81530 VIANE - 05 63 37 00 81.
- **André Iribarne** : maison Larrandaberria rte Pagolle 64120 UHART MIXE - Tél. : 05 59 65 49 69
- **Jean-Charles Dumas** : Lancirette 09350 CAMPAGNE SUR ARIZE - Tél. : 05 61 69 85 72

### Transformation fromagère fermière :

- **Jean-Michel Maïtia** : Xaltonia Etxaldia 64220 EZTERENZUBI
- **Emmanuel et Célia Allard** : Eychenat 09420 ESPLAS DE SEROU - Tél. : 05 61 03 19 64  
(ovin et caprin lait / fromage).

### Caprin lait :

- **Gilbert Lecointe** : Castéras 09140 SEIX - Tél. : 05 61 96 51 44
- **Bunschotten Martien et Christina** : Losque - 09420 CASTELNAU DURBAN - Tél. : 05 61 96 39 17

### Transformation fromagère fermière :

- **GAEC de Mondely** : Le Pla de la Borde - 09240 LA BASTIDE DE SEROU - Tél. : 05 61 64 41 13
- **Christian et Edith Gaillard** : Losque - 09420 CASTELNAU DURBAN - Tél. : 05 61 66 58 09



**Association des Fromagers Fermiers et Artisans des Pyrénées**

32, avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX

Tél. : 05 61 02 14 19 - E-mail : arabeyre.affap@apem.asso.fr

**S'INSTALLER  
EN OVIN  
OU CAPRIN  
LAIT  
EN PAYS D'ARIÈGE**



ADEAR 09

**Guide réalisé en collaboration avec l'ADEAR de l'Ariège**

Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.